

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

La difficile participation politique effective des citoyens en R.D.Congo :

Quels facteurs explicatifs ?
Entre héritages du passé et émergence de mouvements citoyens.

Auteur : Freddy MATONGO NDOY

Promoteur : Prof. Benoît RIHOUX

Lecteur : Prof. Benjamin CHEMOUNI

Année académique 2020 – 2021
Master en Science Politique, orientation générale. A finalité approfondie

Remerciements

Nos remerciements s'adressent à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve et à la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO). Nous remercions de manière particulière le professeur Benoît RIHOUX qui a accompagné avec dévouement et patience notre recherche. Avec lui, le professeur Benjamin CHEMOUNI et tout le corps professoral, les différents services administratifs ... qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude. Nous sommes aussi très reconnaissants envers les responsables de notre école des sciences politiques et sociales (PSAD), en général et envers celles et ceux de notre programme d'études (SPOL), en particulier, le Professeur Min REUCHAMPS, Madame Claudia Di MARZIO et l'assistant Jehan BOTTIN dont l'organisation a permis un bon climat d'étude ouvert à l'humanisme. Qu'ils soient rassurés que nous y avons trouvé un espace d'épanouissement de notre formation intégrale.

Toutes et tous nos collègues se sentiront gratifiés par ce travail qui est aussi le reflet de leurs collaborations. Aussi, toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé activement à la réalisation de cette recherche : nos amies et amis, nos proches ; celles et ceux qui, par leur travail et leur affection, n'ont eu de cesse à nous encourager dans la réalisation du présent travail.

A tous ceux et toutes celles qui, dans l'ombre, contribuent efficacement à notre évolution scientifique, nous disons merci et dédions ce mémoire.

Déclaration sur l'honneur

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »



Le 07 juin 2021

Table des matières

Remerciements.....	2
Déclaration sur l'honneur	3
Table des figures.....	6
Abréviations et sigles.....	7
Introduction générale	8
<i>Chapitre premier : Cadre théorique et définitions des concepts.....</i>	11
1.1. Notions d'Institutions et du système politiques	11
1.1.1. De l'institutionnalisme.....	11
1.1.1.1. De l'ancien institutionnalisme	12
1.1.1.2. De l'institutionnalisme du choix rationnel	12
1.1.1.3. De l'institutionnalisme historique.....	13
1.1.1.4. De l'institutionnalisme sociologique	14
1.1.2. Du système politique et de ses fonctions	15
1.1.2.1. Du système politique : boucle d'interactions entre inputs et outputs.....	15
1.1.2.2. Études fonctionnalistes.....	16
1.2. Notions de démocratie et de la représentation	18
1.2.1. De la démocratie.....	18
1.2.2. De la démocratie représentative	18
1.2.3. De la démocratie participative.....	20
1.3. Notions de participation politique.....	20
1.3.1. Catégorisation de participation collective non-partisane.....	21
1.3.2. Typologie, caractéristiques et organisation	22
1.4. Rapports entre hypothèses et cadre théorique	23
1.5. Conclusion partielle.....	26
<i>Chapitre deuxième : Les ambiguïtés du système institutionnel moderne-traditionaliste comme facteurs de ralentissement du processus démocratique RD Congolais</i>	28
2.1. Le conformisme citoyen dans le système institutionnel, un déni de participation ?	28
2.1.1. Organisation institutionnelle et acteurs sociopolitiques traditionnels	29
2.1.1.1. Hiérarchies naturelles, éthos de l'organisation institutionnelle.	30
2.1.1.2. Des acteurs sociopolitiques traditionnels	31
2.1.1.3. Du système sociopolitique traditionnel.....	32
2.1.2. Les citoyens dans les arènes politiques traditionnelles.....	33
2.1.2.1. De la participation citoyenne comme une démocratie d'allégeance	33
2.1.2.2. De l'articulation et de l'agrégation des besoins et services sociaux	33
2.2. L'exclusivisme citoyen dans le mimétisme institutionnel.	34
2.2.1. L'avènement d'un État moderne, une rencontre des civilisations ?	35
2.2.2. Du Système et des acteurs politiques.....	36
2.2.3. La participation citoyenne : du soumissionisme et du modélisme.	37
2.3. L'inclusivisme hybride, entre rupture et continuité institutionnelle.....	38
2.3.1. Deux paradigmes du système institutionnel.....	39
2.3.1.1. Deux tendances : fédéraliste et unitariste.....	39
2.3.1.2. Des représentants coutumiers-traditionalistes et modernes-traditionalistes.....	39
2.3.2. Deux paradigmes de participation citoyenne.	41
2.3.2.1. Le régionalisme comme critère de participation	42
2.3.2.2. Le mobutisme, un nationalisme autocratique ?	43

2.4.	Conclusion partielle.....	44
<i>Chapitre troisième : L'impact du système participatif citoyen non-partisan sur le système institutionnel RD Congolais : articulation des besoins sociaux et agrégation des intérêts citoyens.</i>		
		46
3.1.	De la légitimité représentative et de la citoyenneté.....	46
3.2.	Les acteurs précurseurs de la participation citoyenne non-partisane.....	48
3.2.1.	Les confessions religieuses, lieu d'expression sociopolitique citoyenne.....	50
3.2.2.	La nouvelle société civile comme réponse au statu quo institutionnel	51
3.3.	Émergence, caractéristiques et action des mouvements sociaux.....	53
3.3.1.	Mouvements sociaux comme nouvel espace de participation citoyenne	54
3.3.2.	Impact des mouvements sociaux sur les institutions.	56
3.4.	Vers une innovation et démocratisation du fonctionnement institutionnel ?.....	58
3.4.1.	Forums citoyens, lieu d'éducation et de gouvernance collaborative.....	59
3.4.2.	Assemblées citoyennes, alternatives au fonctionnement institutionnel.	60
3.5.	Conclusion partielle.....	63
<i>Conclusion générale.....</i>		65
<i>Bibliographie</i>		68
Publications scientifiques.....		68
Sources électroniques (web).....		72
Annexe 1 EN, ECIDE, Winston-Salem, 16 mai 2020.....		73
Annexe 2 JCMASH, PALU, Kinshasa (RDC), 19 mai 2020		74
Annexe 3 MEJ, LUCHA, Kisangani (RDC), 25 mai 2020		75
Annexe 4 PM, Citoyen retraité, Belgique, 27 mai 2020		77
Annexe 5 JPL, UDPS, Kinshasa (RDC), 6 juin 2020		78
Annexe 6 GL, LUCHA (Kinshasa), 7 juin 2020		79
Annexe 7 MDL, Chercheur, Kinshasa (RDC), 8 juin 2020.....		80
Annexe 8 JK, Citoyen, Kinshasa (RDC), 8 juin 2020		81
Annexe 9 SKN, Citoyen, Kinshasa (RDC), 12 juin 2020.....		82
Annexe 10 BM, LUCHA, Paris (France), 13 juin 2020.....		83
Annexe 11 NNZ, Commission Justice et Paix paroisse saint Kizito (Kinshasa), 20 juin 2020 .		84
Annexe 12 FML, Société civile congolaise (RDC), 22 juin 2020.....		85
Annexe 13 ADKM, Citoyen, Kinshasa (RDC), 21 juillet 2020.....		86

Table des figures

<i>Figure 1 Modèle simplifié d'un système politique</i>	<i>17</i>
<i>Figure 2 Canaux de transmission des institutions sur le bien être citoyen</i>	<i>41</i>
<i>Figure 3 Soutien (diffus) au système</i>	<i>44</i>
<i>Figure 4 Présentation schématique du système politique selon Easton.....</i>	<i>49</i>
<i>Figure 5 Modèle de réaction dynamique d'un système</i>	<i>58</i>
<i>Figure 6 Boucle de rétroaction systémique</i>	<i>59</i>
<i>Figure 7 Type des flux d'exigence et rétroaction</i>	<i>62</i>

Abréviations et sigles

- ABAKO : Association des Bakongo
- ABAZI : Alliance des Bayanzi
- ACAJ : Association Congolaise pour l'Accès à la Justice
- CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante
- CENCO : Conférence Épiscopale Nationale Congolaise
- CLC : Comité Laïc de Coordination
- CNS : Conférence Nationale Souveraine
- ECCHA : Engagement Citoyen Congolais pour le Changement
- ECIDE : Engagement pour la citoyenneté et le développement (parti politique)
- HCR : Haut Conseil de la République
- LUCHA : Lutte pour le Changement
- MPR : Mouvement Populaire de la Révolution
- NSCC : Nouvelle Société Civile Congolaise
- PALU : Parti lumumbiste unifié (parti politique)
- PNP : Parti National du Peuple (parti politique)
- RDC (RD Congo) : République Démocratique du Congo
- UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social (parti politique)
- UJCC : Union des Jeunes Congolais pour le Changement

Introduction générale

Les dernières élections générales (présidentielles et législatives) controversées en République Démocratique du Congo ont mis en évidence la marginalisation de la légitimité et de l'ancrage du pouvoir démocratique représentatif dans l'expression libre et volontaire du peuple. Rappelons que la tenue du scrutin prévue initialement en décembre 2016 n'a eu lieu que deux ans plus tard, en décembre 2018, au prix de plusieurs revendications et manifestations réprimées dans le sang. Bien plus encore, les revendications populaires d'affichage des résultats de vote par le bureau central de compilation de la CENI pour dissiper les doutes pesant sur la crédibilité du scrutin, sont restées lettres mortes. Ces mécanismes de répression ne sont pas les seuls qui désavouent l'ancrage légitime du pouvoir représentatif dans l'expression citoyenne. Identifier les origines et discuter de tous ces mécanismes de marginalisation citoyenne dans la gestion de la politique républicaine constituent les premiers pas vers la réappropriation de la légitimité du mandat représentatif par le peuple.

En effet, « On sait que pour guérir d'un mal, il faut préalablement en découvrir la cause, la racine ou la source. » (Ngoma-Binda, 2019, p. 565). Le difficile ancrage du processus démocratique RD Congolais peut être discuté et analysé en trois périodes. Celles-ci sont définies sur bases de deux critères qui constituent les grilles de lecture et d'approche. Le premier critère est la dynamique des institutions des pouvoirs représentatifs et le second critère est le système participatif à travers l'existence et le fonctionnement des partis politiques et des mouvements sociaux. Dans ce contexte, la construction de l'ensemble du système institutionnel, représentatif et participatif est caractérisée par une pluralité de fonctionnement qui rime soit avec le conformisme, le mimétisme ou l'hybridisme, d'un côté, soit avec les délibérations, les discussions, les débats citoyens, les revendications ou encore des luttes, de l'autre côté. Cette construction systémique est tributaire du fonctionnement institutionnel qui prévaut durant chacun de trois moments historiques, à savoir la première période dite précoloniale qui a laissé la place à l'époque coloniale avant celle postcoloniale qui court jusqu'à nos jours. Au regard de ce parcours, le processus institutionnel RD Congolais est complexe. Avec tous ces aléas de son histoire pluridimensionnelle, sa situation institutionnelle pose aussi des problèmes de démocratie aux travers de ses variables telles que la définition de son système représentatif ou participatif ; le rapport entre les représentants dans les institutions républicaines et les citoyens militants ou non-militants dans des partis politiques et dans des mouvements sociaux.

Avec cet arrière-fond historique bien complexe, ce travail de recherche rend compte des éléments susceptibles d'impulser ou d'entraver le processus démocratique en RD Congo en

répondant à la question fondamentale de savoir : **quels sont les facteurs qui influent sur la participation effective des citoyens au fonctionnement institutionnel en RD Congo sous la troisième République ?** Cette question permet d'analyser les liens entre gouvernants et gouvernés à travers l'implémentation du système institutionnel. Elle rend compte du fonctionnement caractérisé par la tension et le conditionnement mutuel entre le système institutionnel et le système participatif en présence. Il en résulte que le type de participation prévalant à une époque donnée conditionne les institutions et celles-ci favorisent ou empêchent l'un ou l'autre aspect participatif citoyen. C'est à travers ces interactions que nous décelons les facteurs démocratiques.

En effet, le leadership national qui émerge au lendemain de l'indépendance non seulement fait naître une classe politique représentative, exerçant le pouvoir au nom du citoyen (Schiffino et al., 2019, p. 60) ou de la nation congolaise, mais ce leadership est aussi une des conséquences du système partisan naissant (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p. 431-451). Par ricochet, les mouvements sociaux sont un phénomène très récent qui émergent durant les deux dernières décennies. Il s'est constitué ainsi deux types de participation dans un système institutionnel formé au fil du temps cumulant les éléments fonctionnels qui réfèrent à son histoire : la participation partisane et la participation non-partisane.

Étant donné que notre question de recherche porte sur les facteurs influant sur l'implémentation du processus démocratique en R.D. Congo, chacune de nos deux hypothèses principales se rapportera à un type de facteurs lié au système institutionnel et à la participation citoyenne. Ces deux hypothèses seront discutées et assorties des sous hypothèses que nous détaillerons au quatrième point du premier chapitre en rapport avec les concepts et théories qui devront les expliquer et les justifier tout au long de ce travail. Voici donc les deux principales hypothèses :

H1. Les ambiguïtés du système institutionnel moderne-traditionnaliste qui prévalent en RD Congo sont un facteur d'inhibition du processus démocratique.

H2. L'émergence des mouvements citoyens constitue une issue à la démocratisation manquée du système institutionnel RD Congolais.

Considérant la théorie de *path dependency*, en nous focalisant essentiellement sur la méthode qualitative, nous adoptons une approche fonctionnaliste dans une démarche hypothético-déductive. Le fonctionnement systémique antérieur a un impact sur le fonctionnement systémique ultérieur. En d'autres termes, « le paysage institutionnel – y compris son fonctionnement – existant à un certain moment dans le temps et dans l'espace conditionne la possibilité et la trajectoire – du fonctionnement – institutionnel ultérieur. » (Lecours, 2002, p. 3-4 ; Easton, 1974, p. 28). Les types d'interactions fonctionnalistes qui ont

caractérisé les institutions traditionnelles et modernes implémentées dans le passé impactent et influent sur les mutations et permanences fonctionnelles actuelles. C'est cette approche qui nourrit l'articulation et la discussion de nos deux principales hypothèses qui seront discutées dans notre travail. A la première section du premier chapitre nous montrerons le rapprochement entre nos hypothèses et ces approches théoriques avant de les discuter systématiquement dans les deux derniers chapitres qui se rapporteront, chacun, à une de deux hypothèses.

Dans cette optique, le relèvement des facteurs démocratiques et/ou non-démocratiques passe par la prise en compte de deux variables : d'une part, le fonctionnement et l'implémentation des institutions au fil du temps, d'autre part, la participation citoyenne au fonctionnement desdites institutions. En effet, en identifiant quelques types de participation comme filtre de besoins sociaux, leur articulation et leur formulation des programmes et leur agrégation en vue de produire des décisions politiques par les institutions (Balzacq et al., 2017, p. 150-154), nous vérifierons les différents facteurs démocratiques dans le fonctionnement des institutions politiques représentatives.

Aussi, nous nous appuyons essentiellement sur deux types de sources. Dans un premier temps, l'exploitation d'articles et ouvrages scientifiques établit notre cadre théorique ; puis, dans un second temps, une enquête empirique basée sur des entretiens semi-directifs. Étant donné les difficultés d'accès au terrain, nous avons soumis un questionnaire qui permet avec la littérature scientifique de vérifier nos hypothèses. Notre enquête s'est faite auprès des citoyens congolais appartenant ou non à des formations politiques et aux mouvements sociaux. Cet échantillon aléatoire a pour objectif de recueillir des données axiologiquement neutres. Par ailleurs, notre intérêt à cette approche relève non seulement de notre expérience professionnelle auprès des masses populaires comme prêtre mais aussi comme citoyen.

Ainsi, divisons-nous notre travail en trois chapitres. Le premier cerne le cadre théorique en précisant la compréhension des concepts et expressions qui seront mobilisés. Le deuxième établit un diagnostic institutionnel dans la temporalité en relevant quelques facteurs de contextes (historiques) susceptibles de favoriser ou d'obstruer l'implémentation de la démocratie en RD Congo jusqu'à l'aube de la troisième république. Ce second chapitre discutera principalement de la première hypothèse (H1) et de ses sous-hypothèses (H1a, H1b, H1c). Le troisième, en discutant de notre seconde hypothèse (H2) et ses sous-hypothèses (H2a, H2b), aborde l'innovation institutionnelle sous l'impulsion de participation citoyenne avec l'émergence des mouvements sociaux. Si le premier chapitre établit le cadre théorique de notre travail, les deuxième et troisième chapitre sont consacrés à l'analyse et discussions des facteurs influant sur les pratiques démocratiques.

Chapitre premier : Cadre théorique et définitions des concepts

Ce premier chapitre constitue le cadre théorique de ce travail de recherche. Partant de la problématique et de la question qui nous préoccupe, il est nécessaire de cerner, avant toute analyse, les principaux cadres conceptuels qui nous permettront d'encadrer notre approche d'implémentation de la démocratie en RD Congo.

A cet effet, considérant l'approche fonctionnaliste, ce chapitre est consacré aux notions d'institution, de démocratie et de participation. Chacune de ces trois notions s'accompagnant de ses corolaires qui précisent le sens et l'orientation vers lesquels ce travail entend les explorer et les comprendre.

1.1. Notions d'Institutions et du système politiques

Pour peu que l'on observe attentivement la logique fonctionnaliste des institutions étatiques, elle obéit à un ensemble de système qui constitue et crée du pouvoir organisationnel. En d'autres termes, le système de gestion de l'espace publique est celui qui consacre les modalités du fonctionnement institutionnel et de l'exercice du pouvoir. En optant pour l'approche fonctionnaliste, nous vérifierons les facteurs démocratiques dans les rapports entre gouvernants et gouvernés. De cette manière, nous apporterons des réponses à notre question de recherche en relevant et en analysant les facteurs qui influent sur le système politique RD Congolais.

C'est ainsi qu'il nous paraît nécessaire de comprendre ces deux notions d'institution et de système distinctement avant d'analyser leur mécanisme de coordination.

1.1.1. De l'institutionnalisme

Les politologues institutionnalistes distinguent deux catégories d'institutionnalisme. D'une part, celui dit ancien ou vieil institutionnalisme dont les études portent sur les institutions traditionnellement et formellement établies telles que le parlement ou le gouvernement d'un pays. D'autre part, le néo-institutionnalisme qui se distingue du premier dans une approche beaucoup plus fonctionnaliste que formelle. En d'autres termes, dans le vieil institutionnalisme, la notion d'institutions est restrictive et structurelle alors que dans le néo-institutionnalisme, cette notion est ouverte et extensive. Le néo-institutionnalisme se présente aussi comme une critique au formalisme et au penchant descriptif du vieil institutionnalisme.

Par ailleurs, si le vieil institutionnalisme accorde aux institutions un statut des variables intermédiaires recueillant ainsi les influences des acteurs rationnels, le néo-institutionnalisme

en fait des variables indépendantes susceptibles d'influencer le choix des acteurs (De Maillard et Kübler, 2015, p. 137-136). De cette catégorisation institutionnaliste, nous dégagons ainsi quatre types d'institutionnalisme qui précisent cette notion. Il s'agit donc de l'ancien ou vieil institutionnalisme, de l'institutionnalisme du choix rationnel, de l'institutionnalisme historique et de l'institutionnalisme sociologique que nous traitons dans les paragraphes qui suivent. Comparés à l'ancien institutionnalisme, nous précisons d'ores et déjà que les trois derniers types d'institutionnalisations s'inscrivent dans le courant néo-institutionnaliste.

1.1.1.1. De l'ancien institutionnalisme

L'ancien institutionnalisme repose et met l'accent sur les formalités statutaires de l'institution. Il met en évidence les éléments nécessaires à formaliser les structures institutionnelles entre autres les statuts, les procédures d'adhésion et de fonctionnement, le caractère obligatoire des règlements imposables à tous ceux qui répondent aux critères de l'institution en présence, etc.

Dans ce premier type, on appelle institution « un groupement dont les ordres statués sont, dans les limites d'un champ d'action définissable, imposés avec un succès relatif à toute action définissable selon des critères déterminés {... et} rationnellement statués. Ou plus exactement : dans la mesure où un groupement comporte des ordres rationnellement statués, on l'appellera association ou institution. Au premier rang des institutions on comptera l'État, en y englobant tous ses groupements hétérocéphales {...} Ce sont donc, au sens tout à fait spécifique du terme, des ordres imposés. L'institution peut être, en particulier, un groupement territorial. » (Weber, 2016, p. 158-159).

Cette définition wébérienne met en évidence les caractères formaliste, structurel, statutaire, déterministe, etc. de l'institution. Le formalisme institutionnel se traduit par les statuts sur lesquels reposent l'existence et le fonctionnement desdites institutions. On y trouve aussi l'assujettissement d'office des membres. En d'autres termes, cette conception institutionnaliste contraint et soumet le citoyen en tant que sujet. Aux côtés de cet ancien institutionnalisme s'est développé le néo-institutionnalisme qui se décline en trois catégories mentionnées plus haut. Qu'apporte-t-il à la conception institutionnaliste telle que conçue par ses pionniers ?

1.1.1.2. De l'institutionnalisme du choix rationnel

Plusieurs politologues se sont déployés pour trouver une définition qui cerne ce type d'institutionnalisme. Un préalable qu'il faut considérer avant toute chose est que l'institutionnalisme du choix rationnel considère l'acteur-rationnel comme égoïste et susceptible de maximiser ses intérêts.

En effet, les perceptions rationalistes telles que celles d'Anthony Downs et d'Olson Mancur présentent les intérêts et la rationalité d'un acteur individuel ou collectif comme déterminants pour le mobiliser à l'action collective. C'est sur cette base d'interaction entre le collectif et l'individuel que la coopération est rendue possible entre plusieurs acteurs qui forment, *in fine*, une coalition des causes. Du coup, cette coalition rime avec un certain ordre collectif. Cette conception institutionnaliste se développe autour de l'école allemande avec les travaux de Renate Mayntz et Fritz Scharpf. Cette école focalise la notion d'institution sur les acteurs qui choisissent délibérément un système de règles pour mener leurs actions et interactions de manière concertée (De Maillard et Kübler, *op. cit.*, p.128).

Dans une optique utilitariste avec ses dimensions maximalistes et ayant pour conséquence que (Audard, 1996, p. 2001) le choix des acteurs s'institutionnalise dans la coopération et interaction, cette approche provoque un processus de coordination, de consentement, d'interdépendance, de discussion et débat. Dans cette logique, une première idée de définition institutionnelle est donc entendue comme « un système de règles structurant le cours de l'action que des acteurs choisissent d'engager » (Scharpf, 1997, p.38). Cette notion de l'institutionnalisme laisse entendre qu'est une institution cette ensemble d'idées coalisées ou encore en interaction visant des intérêts communs. Elle se démarque de l'ancien institutionnalisme par un début d'abstraction, une prise de distance par rapport au caractère limité et territorial du premier institutionnalisme.

1.1.1.3. De l'institutionnalisme historique

Le focus de l'institutionnalisme historique se trouve dans la transformation et le développement de ce que les traditionnalistes entendent par institutions, c'est-à-dire l'État, le parlement, le régime politique, etc. Il s'intéresse à leur rôle. La notion de la temporalité et celle de l'évolution sont aussi à prendre en compte car cette perspective institutionnaliste s'inscrit, comme le qualificatif l'indique, dans l'histoire de ces structures. L'institutionnalisme historique est celui qui analyse les structures établies dans leur autonomie, leur autorégulation, etc. au fil du temps.

En effet, cette école institutionnaliste met l'accent sur deux aspects importants dans l'étude des structures institutionnelles politiques. D'un côté, il s'agit du poids des institutions et de l'autre côté, de leur rôle et fonction historiques. En d'autres termes, le pouvoir régulateur des structures institutionnelles agit sur les acteurs et possède un effet sur le temps ultérieur. C'est de cette manière que l'institutionnalisme historique admet que les institutions affectent les identités et les intérêts des acteurs. Les principes incarnés et véhiculés par les institutions à un moment de l'histoire ne disparaissent pas, ils peuvent connaître des mutations au fil du temps

au point d'avoir des conséquences ultérieurement. Le changement structurel ne s'impose pas de manière péremptoire et abrupte, mais il est incrémental et tributaire de petites pratiques s'ajoutant à des engagements et pratiques ayant déjà existé. C'est ici qu'il faut comprendre la notion de *path dependency* qui constitue le point d'enracinement de l'institutionnalisme historique (Palier, 2014, p. 411).

Quoi qu'il en soit, un fait mérite d'être retenu et mis en lumière. Il constitue le socle de la compréhension de la *path dependency* et par conséquent de l'institutionnalisme historique. Il s'agit de poids du passé influant sur le présent et l'avenir. Une espèce de boule de neige qui s'agrandit au fur et à mesure qu'elle s'enroule. Cette approche institutionnaliste minimise l'impact du changement structurel établi à un temps donné et elle renforce l'idée selon laquelle « une fois qu'un ensemble d'institutions est en place, les acteurs s'y adaptent, et renforcent de ce fait la logique même du système. » (De Maillard et Kübler, *op. cit.*, p.148).

1.1.1.4. De l'institutionnalisme sociologique

Comme celui du choix rationnel et historique, l'institutionnalisme sociologique est une critique au structuralisme et au formalisme de l'ancien institutionnalisme. La particularité de ce courant institutionnaliste (sociologique) repose dans le fait que les institutions comme variables indépendantes génèrent des routines qui, en se reproduisant, influencent les acteurs qui les intériorisent. Par conséquent, ces mêmes actions routinières sont génératrices des systèmes dont elles explicitent le fonctionnement. En d'autres termes, les systèmes sont générés par des routines qui en incarnent le sens.

En effet, outre son structuralisme, l'école institutionnaliste sociologique reproche aussi au vieil institutionnalisme sa bureaucratie qu'elle qualifie d'anarchie organisée. Le vieil institutionnalisme est pour l'institutionnalisme sociologique une organisation qui entretient, par ailleurs, les objectifs flous et divergents ; une organisation dans laquelle les acteurs sont limités et parfois indifférents ... une organisation absurde et irrationnelle (De Maillard et Kübler, *op. cit.*, p.154-155). Par conséquent, l'ordre ne peut émaner que des éléments socio-culturels qui se forgent au fil du temps. Ainsi, la culture, les valeurs, etc. constituent en elles-mêmes non seulement un système qui véhicule un sens mais encore s'instituent en pratiques, en matrices (des discours, des idées...) porteuses d'organisation qui se régénère et se s'autorégule.

En tout état de cause, si le vieil institutionnalisme a restreint la notion d'institution dans ce qui est empiriquement et structurellement établi, le néo-institutionnalisme élargit et complète cette notion en y intégrant des aspects abstraits. (Hall et al., 1997). C'est dans cette perspective que d'une part les institutions incluent les organes et les structures de l'État et d'autre part, elles

impliquent les normes, les imaginaires culturels, cognitifs, procéduraux ... qu'ils soient formellement définis ou qu'ils relèvent d'un imaginaire collectif. (Lecours, 2002, p. 10-11). Si telle est la conception des institutions, comment s'y épanouissent les systèmes et les fonctions politiques ? Quels types de systèmes et de fonctionnement pour quelles institutions ?

1.1.2. Du système politique et de ses fonctions

Après avoir mis en lumière ces notions d'institutions nécessaires à l'évolution de notre analyse, nous voudrions à présent les articuler avec les notions du système et son fonctionnement. Car notre objectif reste la compréhension du fonctionnement du système institutionnel en rapport avec son système participatif. D'où les questions de savoir : qu'est-ce qu'un système politique ? Comment s'articule-t-il avec les institutions ? Quels sont d'une part les fonctions desdits systèmes et d'autre part leurs mécanismes des mutations ou des stabilités ?

En cherchant à répondre à ces questions, ce deuxième point du premier chapitre abordera deux aspects essentiels. D'abord les éléments de définition de ce que l'on entend par système politique et puis, le fonctionnement dudit système tel qu'il est compris en science politique.

1.1.2.1. Du système politique : boucle d'interactions entre inputs et outputs

Pour analyser et saisir de manière holiste le fonctionnement et l'organisation politique, l'approche systémique repose sur deux postulats. Premièrement, comme évoqué dans les paragraphes précédents, les politologues admettent qu'il y a une multiplicité des systèmes établis en fonction des institutions en présence (le type d'État, le parlement, etc.) Deuxièmement, la manière dont chacune de ces institutions fonctionne dépend de ses interactions avec les différentes parties qui les constituent (les groupes, les lois, les cultures, etc.)

David Easton définit le système politique comme « l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeurs sont repartis par voie d'autorité dans une société. » (Easton, 1974, p. 23). En effet, si par système nous entendons une manière dont une structure concrète ou abstraite fonctionne, nous voulons dans le présent travail approcher l'étude systémique politique à travers les études fonctionnalistes en mettant en évidence non seulement l'interaction des acteurs (institutions, groupes, etc.) qu'elles suscitent mais encore et surtout les mécanismes des mutations (changements) et permanences (stabilités) qui en découlent (Balzacq et al., *op. cit.*, p. 134).

Par ailleurs, selon plusieurs politologues dont Durkheim, Burdeau, Baechler ... cités par Balzacq et les al. (*op. cit.*), l'exercice de fonctions politiques a un double rôle. D'une part non seulement ces fonctions politiques travaillent à la survie du groupe humain contre les menaces intérieures et extérieures, d'autre part, elles façonnent et remplissent aussi le rôle de cohésion sociale, de régulation, de réalisation de buts collectifs, de transformation des demandes de la société en décisions collectives et politiques, d'opérativité, etc. De cette façon, le fonctionnalisme peut être pensé sous un angle organique pour créer un équilibre fonctionnel et mécanique en vue d'une homéostasie qui permet aux systèmes de s'auto-ajuster, de s'autoréguler (Balzacq et les al., *op.cit.* p. 139). Ceci voudrait dire que chaque système, dans sa manière de fonctionner, se stabilise, change et / ou stagne. Comment les politologues fonctionnalistes analysent, expliquent et comprennent-ils ce phénomène systémique ?

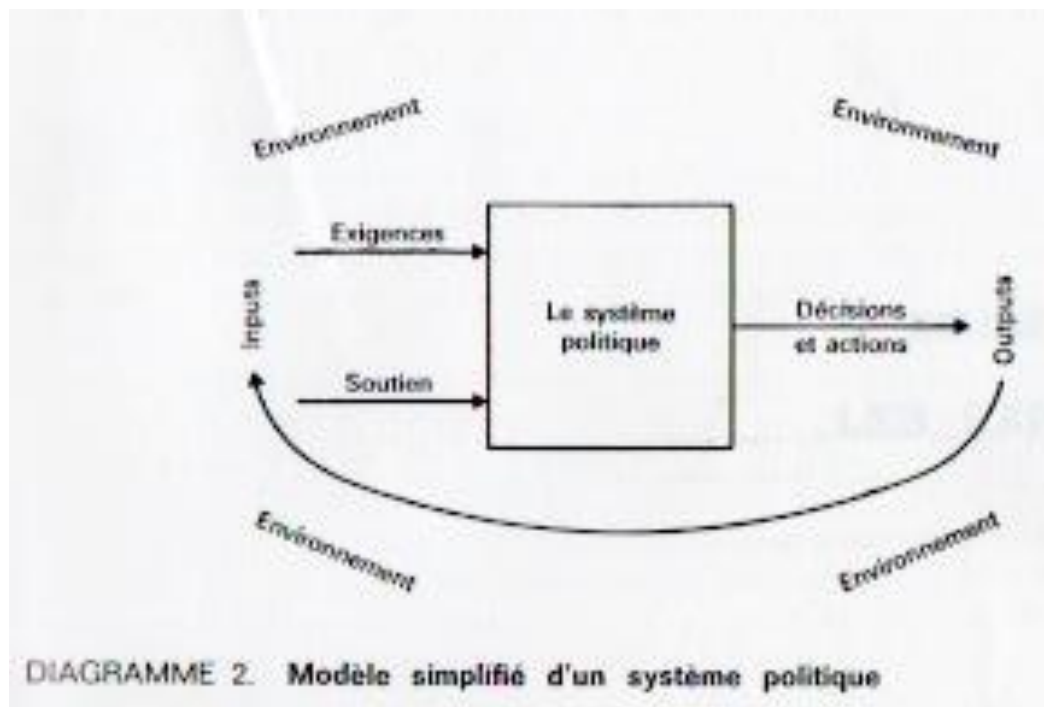
1.1.2.2. Études fonctionnalistes

Pour tenter une approche compréhensive du fonctionnalisme systémique, nous présentons ici deux perspectives. Premièrement, les fonctions systémiques impliquent interaction entre acteurs en présence. Deuxièmement, ces interactions ont un impact sur la nature du système qui connaît des mutations et/ou des stabilités.

En effet, parlant du premier aspect relatif aux fonctions systémiques, le modèle AGIL – des initiales anglaises de chacune des fonctions – telle que définie par Parsons met en évidence quatre fonctions. Cela explique l'interaction qui existe entre différentes couches sociales. C'est le rôle organiciste du système dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Cela implique que « tout système d'action assure les quatre fonctions suivantes : le maintien du modèle (*latent pattern-maintenance*), la réalisation des buts (*goal-attainment*), l'adaptation (*adaptation*) et l'intégration (*integration*). » (Balzacq et al., *op. cit.*, p. 142). Ces quatre fonctions créent un dynamisme fonctionnel dans un système institutionnel ou sociétal en étude. Prises ensemble, elles permettent une approche systémique dans ce qui relève de sa capacité à se maintenir comme système, sa capacité à se fixer et définir ses propres objectifs qu'il s'efforcera de réaliser. Ces quatre fonctions incluent aussi la capacité institutionnelle à être intégrale en faisant place aux sous-systèmes qui le constituent. Tout compte fait, le dynamisme qui se crée conduit ainsi le chercheur à comprendre le fonctionnement du système en considérant ce qui change ou demeure au fil du temps. Dans cette perspective, le fonctionnalisme a un lien intrinsèque avec les différents types d'institutions définies plus haut.

C'est à juste titre que les travaux de Gabriel A. Almond et James S. Coleman (Balzacq et al., *op. cit.*, p. 145-150) rattachent l'étude de l'évolution des systèmes à leurs fonctions structurelles. Ils ramènent ces différentes fonctions à deux catégories que sont les fonctions

d'*entrée (inputs)* dont l'impact rime avec la socialisation, l'articulation, la communication, d'un côté et les fonctions de *sortie (outputs)* qui sont les rendements, les applications, les ajustements apportés aux sociétés concernées, d'autre part. Ces deux catégories de fonctions peuvent être latentes ou manifestes et rendent compte du rôle et de l'apport fonctionnaliste de chacun des éléments du système en présence.



Dans un environnement précis s'épanouit un système politique dans une dynamique d'interactions entre les inputs et les outputs. (David Easton, 1974, p. 33).

Figure 1 Modèle simplifié d'un système politique

Le second aspect du fonctionnalisme est complémentaire au premier et touche à ce qui change ou demeure dans le dynamisme systémique. C'est là le rôle mécanique d'un système politique. Pour coordonner les inputs et les outputs, les contributions de David Easton et Jean-William Lapierre portent l'analyse systémique à son paroxysme. A cet égard, ces deux politologues rendent compte de l'interaction permanente entre les inputs et les outputs pour créer un dynamisme fonctionnel dans le système institutionnel qui prévaut dans une société établie (Easton, 1974, *passim*). Ce dynamisme a le mérite d'utiliser les filtres pour faciliter l'articulation des inputs transformés en demandes de société mais aussi la réception des outputs en termes de rendements, de services, de décisions ... émanant des structures sociétales compétentes, les institutions. (Easton, 1974, p. 33). Pour comprendre ces mouvements de va et vient, les points qui vont suivre nous permettent d'abord de définir et cerner quelques notions du régime démocratique, ensuite le mettre en rapport avec les filtres démocratiques qui permettent l'articulation et l'interaction institutionnelle.

1.2. Notions de démocratie et de la représentation

Considérant l'interaction fonctionnelle et organisationnelle dans un système institutionnel, différents régimes ou manière de fonctionner peuvent exister. Celui qui nous préoccupe dans le présent travail est le régime démocratique.

Qu'implique-t-il ? Comment ce régime facilite-t-il l'interaction au sein d'un système institutionnel ? Ce deuxième point du premier chapitre, est consacré à des notions de démocratie représentative avec son corolaire qu'est la démocratie participative.

1.2.1. De la démocratie

Depuis ses origines dans les cités de la Grèce antique, la notion de démocratie se réfère toujours à la souveraineté du peuple qui octroie et définit l'exercice du pouvoir politique. Nous n'allons pas nous enliser dans les origines du concept mais nous voudrions, dès à présent, retenir et lier le concept de démocratie à l'action du peuple. Au regard de la multitude d'adjectifs qui accompagnent ce concept pour le circonscrire ou orienter sa compréhension contextualisée, nous la considérons suivant son étymologie grecque. Puis, nous la rattacherons aux notions de représentation et de participation.

Étymologiquement, le concept de démocratie relie deux réalités. D'un côté, *demos* (*δῆμος*) qui désigne une unité d'habitants interdépendants et constituant l'unité de base de la société à laquelle il est donné le sens du peuple et *cratos* (*Κράτος*) qui se traduit par pouvoir, puissance. La démocratie met ainsi ensemble le peuple (habitants) et le pouvoir (la puissance). Ce qui implique que la notion de démocratie légitime le pouvoir, puissance politique par le bas, par l'action du peuple. Sous cet angle, la notion de démocratie est non seulement vaste mais elle a aussi une longue histoire et peut avoir des orientations diverses. Les trois révolutions anglaise, française et américaine ont refondé et réorienter la compréhension et l'exercice traditionnelle de ladite démocratie. Ceci n'est pas l'objectif poursuivi par le présent travail. C'est pour ne pas englober tous les sens du concept que nous optons et lui attachons ces qualificatifs qui facilitent l'approche en termes de démocratie représentative et démocratie participative.

1.2.2. De la démocratie représentative

Au sujet de la démocratie représentative, Bernard Manin (2012, p. 303) présente un triptyque. Premièrement, au sujet du **parlementarisme**, quoiqu'il soit un mandat reçu de l'électeur, le travail de l'élus s'exerce sur base des discussions libres entre élus. Cette liberté d'exercice parlementaire met hors-jeu l'électeur. Deuxièmement, au sujet de la **démocratie des**

partis, il est important de retenir que les partis encadrent le suffrage à travers les votes des citoyens. Cette orientation de choix citoyen engendre les clivages et le sentiment d'appartenance pour l'élu dont la liberté s'exerce désormais dans les restrictions des idéologies partisans. Cette pratique démocratique structure non seulement le choix de l'électeur mais aussi l'exercice du mandat de l'élu. Troisièmement, concernant la **démocratie du public**, le vote du citoyen est libre, imprévisible, variable. Dans ce cas, la séduction de l'électeur par les conquérants désireux d'en être les représentants, devient la règle. Plus encore, le citoyen exerce librement sa participation en déléguant légitimement son pouvoir d'action à son représentant. Ce dernier scénario rejoint le parlementarisme dans la liberté d'exercer le mandat reçu. Quoiqu'il en soit, ces trois formes de démocratie représentative mettent les représentants face aux représentés. En d'autres termes, une démocratie représentative implique une partie non représentative qui lui délègue son pouvoir.

Par ailleurs, au-delà des principes tels que les élections, la libre expression, les débats et discussions, etc. la démocratie représentative bute à une critique qui est celle du rapport des représentants avec les représentés. C'est le nœud du fonctionnement de cette démocratie. Comment maintient-elle les liens entre les deux pôles ? Bernard Manin (1985, p. 72) admet que le processus de délibération et de discussion entre gouvernants et gouvernés permet que les prises de décisions ne s'imposent pas de manière péremptoire aux citoyens encore moins ne soit préalablement établies. Cette perception rejoint ainsi l'idée de l'interaction fonctionnaliste entre société et institution qui suppose des filtres entre les inputs et les outputs dont nous avons parlé plus haut. C'est cette interaction démocratique qui constitue ainsi le prisme de la présente analyse.

En tout état de cause, l'adjectif représentatif qui qualifie la notion de démocratie, implique un transfert de pouvoir, de puissance d'agir de la masse citoyenne à un groupes des représentants. Mais la délégation des pouvoirs d'action du peuple ne voudrait pas, dans cette optique, insinuer ou impliquer que ce peuple soit exclu et dédouané du reste du fonctionnement démocratique. Cependant, ce rapport gouvernants et gouvernés connaît des crises. Lesquelles peuvent laisser entrevoir une rupture entre les trois types de démocratie décrite plus haut. D'où, l'ouverture au second attribut de la démocratie, le participatif. Est-ce la délégation du pouvoir implique l'exclusion ou l'effacement du citoyen dans les mécanismes de contrôle et de fonctionnement de ce régime institutionnel ? Ce vide que crée la démocratie représentative met en difficulté le fonctionnement du régime. Le formalisme institutionnel ne se suffit pas. Il appelle ainsi à la rescousse la participation citoyenne pour une articulation systémique complémentaire.

1.2.3. De la démocratie participative

Les analystes du régime démocratique constatent que la démocratie serait essentiellement participative. Mais comment expliquer cette redondance ? « Le plus souvent, on situe ce qu'est la démocratie participative par différence avec la démocratie représentative classique, celle du suffrage universel, des parlements et des partis. » (Gaudin, 2013, p.5).

Outre sa différenciation établie d'avec la démocratie représentative, l'originalité de la démocratie participative réside aussi dans sa capacité de s'élargir à un plus grand public qui participe à la fois au fonctionnement des institutions et à son pouvoir d'agir indépendamment des cadres structurels établis. C'est dans ce mélange que se trouve l'essence de la démocratie participative. Cette dernière interroge la démocratie représentative dans ses pratiques en ce qui concerne la place du citoyen(e)-électeur(ce) dans le fonctionnement et la définition quotidienne des politiques. Car de plus en plus « les citoyens supporteraient mal de devenir le tiers-exclu d'une action publique qui est pourtant aussi la leur, et dont le projet politique ne peut se résumer à être un discours de la méthode. » (Gaudin, *op. cit.*, p. 8). Il y a un malaise dans l'interaction entre représentants (gouvernants) et citoyen(e)s (gouverné-e-s). La démocratie participative a le mérite de pallier ce vide en rendant l'action démocratique complète. Cette pratique démocratique assure au fonctionnement institutionnel l'intégration, le contrôle du peuple et la considération de sa contribution, la transparence, l'efficacité fonctionnelle, etc. (Smith, 2009, p. 27).

La compréhension de ces deux perspectives de la démocratie fait rebondir la nécessité du fonctionnalisme institutionnel. L'interaction entre les inputs et les outputs paraît le socle sur lequel repose le fonctionnement de l'implémentation démocratique. Reste à préciser les moyens par lesquels s'accomplit cette interdépendance ou encore la manière dont se réalisent ces interférences démocratiques dans un même système institutionnel.

1.3. Notions de participation politique

Les notions précédentes (institutionnalisme, fonctionnalisme et démocratie) nous conduisent à examiner et à établir une précision dans ce que nous devons entendre par participation citoyenne en politique. En effet, la participation politique est « l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique. » (Braud, 2016, p. 359).

Disons d'emblée que l'idée de participation politique sous-tend que les citoyen(e)s agissent, influencent, apportent leur contribution aux prises des décisions par les organes institutionnels des pouvoirs politiques. Nous choisissons et gardons de cette notion de

participation l'aspect collectif et laissons de côté celui individuel. Cette participation citoyenne peut être formelle ou informelle. Elle peut se réaliser de plusieurs manières que nous pouvons grouper ici en deux dynamiques : partisane et groupes de pression ; car à l'exception du fait que les partis politiques et les groupes de pression ont en commun le sens collectif et individuel de la participation, elles ont aussi en commun le fait d'exercer une influence sur les structures institutionnelles de l'État et ont une position d'extériorité par rapport à ces institutions. A ce titre, ils sont des acteurs privés par rapport aux institutions. (Balzacq, *op. cit.*, 308-309). Dans cette optique, comme les partis politiques, les groupes d'influence constituent une dynamique de participation politique. Cependant, il est nécessaire d'établir quelques distinctions entre différents groupes qui forment cette couche dite d'influence ou de pression.

En effet, la première distinction à établir entre ces catégories et les partis politiques est que ceux-ci ont vocation à conquérir le pouvoir, à faire partie des institutions par leurs représentants ..., alors que les groupes d'influence garde leur extériorité aux institutions. La deuxième différence est d'ordre axiologique, ce qui pousse les groupes d'influence à l'action relève des enjeux spécifiques tandis que les partis politiques agissent pour des intérêts plus généraux même si dans certaines circonstances, les groupes d'influences peuvent aussi se retrouver dans la poursuite des enjeux plus généraux autant que le font des partis politiques.

Cependant, pour mieux circonscrire et approfondir notre recherche, nous nous focaliserons uniquement sur les groupes d'intérêts. Les partis politiques devront faire partie d'autres recherches et approfondissements ultérieurs. Et de tous les groupes de pression susceptibles d'être exploités, nous ciblons les mouvements sociaux. Dans cette optique, il est nécessaire d'établir une distinction, une catégorisation, entre ce qu'est un mouvement social d'une part et les autres groupes d'intérêts et de pression d'autre part.

1.3.1. Catégorisation de participation collective non-partisane

Si tous ces groupes d'influence, d'intérêts, de pression, etc. ont en commun de participer de l'extérieur en exerçant une influence sur le pouvoir, les politologues les distinguent et les catégorisent suivant leur essence et leur mode opératoire et organisationnel. Ils sont hétérogènes et très multiples en termes d'acteurs.

A cet effet, Erik Neveu (2019, p. 5) définit le mouvement social comme un groupe « des personnes ayant en commun un intérêt ou une profession ont une revendication à faire valoir. Elles se mobilisent, utilisent des armes familières comme la grève, la manifestation. Le sens commun associe à l'idée de mouvement social un ensemble de forme de protestation, relie au mot des événements, des pratiques. » Cette définition générale encadre plusieurs groupes. Et tout groupe se retrouvant dans de telles conditions est un mouvement social.

Par ailleurs, les politistes font une catégorisation entre tous ces groupes (Balzacq et al., *op. cit.*, p. 342-343). Premièrement, on appelle groupe d'influence, tout collectif qui exerce ou qui cherche à exercer une influence sur l'exercice du pouvoir. Cette pression a pour objectif l'orientation de l'action du pouvoir public. Dans cette optique, le groupe d'influence est aussi un groupe de pression. Deuxièmement, dans cette catégorie, on cite aussi le lobby à la fois comme synonyme de groupe d'influence et spécifiquement comme hall, couloir, voie, ouverture ... à une action corporatiste silencieuse. Les lobbyistes agissent en douce, c'est ce qui les distingue des autres groupes d'influence. Troisièmement, le groupe d'intérêt est, dans ce cas, un collectif qui partage un intérêt commun.

Au regard de ces nuances, un mouvement social s'inscrit aussi dans ces trois catégorisations car il canalise, oriente, organise ... des actions de pression sur le pouvoir public. Ainsi, « par mouvement social, on entend en effet en science politique tout un ensemble d'actions collectives d'une certaine ampleur destinées à peser sur l'orientation du développement d'une société. » (Balzacq et al., *op. cit.*, *op. cit.*, p. 346). En outre, il faut y voir une conscience identitaire du groupe, un principe de combat ou d'opposition et un principe de totalité, d'un ordre alternatif ou du changement social (Touraine, 1973). Avant d'aller en profondeur de notre analyse, précisons à ce stade ce qui fonde les mouvements sociaux et leur fonctionnement.

1.3.2. Typologie, caractéristiques et organisation

Donatella Della Porta et Mario Diani (2006) précisent quatre types de questions fondamentales et déterminantes pour circonscrire l'émergence et l'action des mouvements sociaux. Par ailleurs, ils mettent en évidence trois caractéristiques spécifiques et deux types illustratifs de ce que l'on peut entendre par mouvements sociaux.

La typologie du questionnement épingle premièrement certains aspects des mouvements sociaux se rapportant aux questions relatives au changement et conflits structurels. Ce serait la base des motivations pour l'existence de ces mouvements. Deuxièmement, il s'agit d'un type de questionnement qui touche et porte sur la manière dont l'expression culturelle est traduite dans les conflits sociaux ; ou encore la manière dont les problèmes sociaux se constituent en objet d'une action sociale et collective. Ce type de questionnement touche particulièrement aux attentes, aux frustrations, etc. qui émergent de la masse populaire et qui méritent d'être articulées et prises en compte par les instances institutionnelles compétentes. Troisièmement, il est mis en évidence un questionnement susceptible de dynamiser les mouvements sociaux en s'intéressant aux valeurs, intérêts, idées, etc. qui se transforment en action collective, mobilisant ainsi les identités de plusieurs horizons parfois différents pour une cause commune. Les

identités coalisées militent, luttent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Quatrièmement, le contexte historique, géographique, politique, social, culturel, etc. affectent d'une manière ou d'une autre l'émergence des mouvements sociaux.

En tout état de cause, ces types et ces catégorisations de problème rendent compte des conditions qui peuvent favoriser l'émergence, le fonctionnement, l'organisation, etc. des mouvements sociaux et les mettre en interactions avec les institutions en présence. A ce titre, les mouvements sociaux se situent à l'intersection entre les inputs et les outputs dans une approche fonctionnaliste.

En outre, les trois caractéristiques distinctives (Della Porta et Diani, *op. cit.*, p. 21) des mouvements sociaux relèvent dans un premier temps d'une **action collective** qui naît comme réponse à un conflit. Dans cette optique, les acteurs s'engagent sur des questions politiques ou sociales pour promouvoir ou s'opposer aux mutations socio-politiques. Dans un deuxième temps, les mouvements sociaux se font remarquer par une densité de **réseau informel** d'acteurs. Ceux-ci gardent leur autonomie et indépendance mais acceptent d'adhérer et participer à une action commune. Il y a ici l'idée d'une permanente négociation entre acteurs participatifs. Cette caractéristique rend imprévisible l'action du mouvement. En troisième lieu, **l'identité collective** témoigne de la spécificité du mouvement social. Cet aspect identitaire ouvre les mouvements sociaux vers les événements et initiatives spécifiques qui devront les caractériser.

C'est ainsi que l'on peut identifier deux types de mouvements sociaux en rapport avec leur organisation, leur rôle et leur fonctionnement. (Della Porta et Diani, *op. cit.*, p. 145-150). Il s'agit d'une part d'une **organisation professionnelle** dont le caractère vertical se traduit par un leadership structurel très prononcé plus que le "membership" et c'est avec ce label structurel qu'il tente d'exercer une influence sur le politique. D'autre part, une **organisation plus participative** mettant en évidence le "membership". Ce modèle, en revanche, renferme plusieurs organisations des mouvements intégrant autant des mouvements de protestation des masses que des sous-groupes de terrain quasiment indépendants. Peu importe le type d'organisation, leur rôle et fonctionnement riment avec une filtration des problèmes sociaux qu'ils articulent, formulent, traduisent en demandes sociétales susceptibles d'être soumises aux politiques en termes de protestation, recommandations, mémos, revendications ... en adoptant les méthodes appropriées telles que les sit-in, boycott, etc.

1.4. Rapports entre hypothèses et cadre théorique

Le cadre théorique ainsi défini est appelé à être mis en relation avec les hypothèses pour vérifier leur véracité. A cet effet, l'articulation des besoins sociaux et l'agrégation des intérêts citoyens filtrés par les mouvements sociaux trouvent échos dans la rétroaction des institutions.

C'est dans cette interaction que se mobilisent les pratiques démocratiques établissant un permanents rapports de discussions et débats entre les institutions représentatives qui gouvernent et organisent la vie sociopolitique et la base citoyenne gouvernée d'où ressort non seulement la légitimité, le soutien institutionnel mais aussi les attentes des services rétrocedés desdites institutions. Appliquée à notre cas empirique qu'est la RD Congo, cette théorie nous permet de vérifier nos deux principales hypothèses et nos sous-hypothèses.

En premier lieu, l'impact des héritages systémiques des institutions (De Maillard et Kübler, 2015, p. 145) traditionnelles, coloniales et postcoloniales, contribue à la construction du fonctionnement institutionnel actuel de la troisième république. Lequel constitue un frein au décollage démocratique.

De la première hypothèse **(H1)**, portant sur *les ambiguïtés du système institutionnel moderne-traditionnaliste qui prévalent en RD Congo comme un facteur d'inhibition du processus démocratique*, (Bherer, 2011, p. 106) se dégagent trois sous hypothèses qui se constituent en facteurs d'obstruction (ou du ralentissement) à l'implémentation du processus démocratique. Elles ont en commun les dispositions peu favorables au débat citoyen qui d'ailleurs reste un des principes fondamentaux de l'exercice démocratique (Manin, 2012, p. 235) :

H1a. D'abord *le fonctionnement institutionnel du type traditionnel qui obéit à un conformisme naturel engendre une démocratie d'allégeance*. Celle-ci octroie de manière prédéfinie le droit d'inclusion ou d'exclusion à la participation citoyenne aux questions organisationnelles de l'espace publique.

H1b. Ensuite, *le mimétisme du système moderne cumule paradoxalement la soumission et l'exclusion du citoyen*. Le fonctionnement institutionnel de l'État moderne qui fait émerger le mimétisme occidental comme nouveau paradigme fonctionnel dans la relation gouvernants et gouvernés établit un rapport de soumission citoyenne qui compromet le débat démocratique.

H1c. Enfin, *les institutions hybrides cumulent des ambiguïtés fonctionnalistes et freinent l'exercice démocratique*. Cet hybridisme est tributaire de l'association des formes institutionnelles et du fonctionnement du système moderne et traditionnel. Ce qui en revanche constitue un enchevêtrement des formes et des pratiques parfois incompatibles. D'où, la difficulté d'identification du système démocratique (représentatif et participatif) effectif dans ces types d'institutions.

Mises ensembles, ces sous-hypothèses révèlent l'insuffisance institutionnelle à coordonner les rétroactions systémiques (outputs) en guise de réponse aux demandes (inputs) de la société et l'exclusion ou la marginalisation du citoyen. Bien plus encore, elles mettent à l'évidence la marginalisation et l'exclusion du citoyen dans le cycle du fonctionnement

institutionnel qui définit et met en œuvre les différentes politiques publiques. Ceci s'explique quand nous mettons cette première hypothèse et sous-hypothèses en rapport d'abord avec la conception de la démocratie (représentative et participative) qui découle du fonctionnalisme dont les pratiques concilient les besoins exprimés et agrégés des citoyen(e)s avec les décisions et services institutionnels comme rétroaction ; et ensuite, en les rapprochant de l'institutionnalisme, il s'avère que le poids historique des différents types d'institutions qui se sont implémentés en RD Congo constitue un hybridisme à la fois fonctionnel, formel et institutionnel. Ainsi se vérifie la théorie de *path dependancy*. Cette hypothèse sera développée en détails dans le deuxième chapitre de ce travail.

En second lieu, pour remédier aux exclusions entre *policy insiders* et *policy outsiders* (Dupuy et Halpern, 2009, p. 704), la participation citoyenne par le plaidoyer politique, la discussion délibérative (Manin, 2012, p. 279) et bien d'autres mécanismes participatifs intègrent le(la) citoyen(e) aux pratiques du fonctionnement institutionnel. Car elle tente d'élargir les lacunes des ambiguïtés institutionnelles jusqu'ici implémentée en RD Congo et fait entendre la voix de la participation citoyenne au système. L'hypothèse **(H2)** qui consacre ***les mouvements citoyens comme issue à la participation citoyenne effective jusqu'ici marginalisée par le système institutionnel*** est complétée par deux sous-hypothèses. Celles-ci découlent de mécanismes de la participation citoyenne qui impactent et innovent le fonctionnement institutionnel. Ainsi,

D'abord, par les mouvements sociaux, le citoyen devient acteur à part entière du système (Callon, 1986) politique dont les institutions sont les reflets. Il est actif. De ce fait, **(H2a) *la participation citoyenne, à travers les mouvements sociaux, se constitue en facteur favorisant le processus démocratique RD Congolais.*** Les mouvements sociaux sont ainsi un espace d'expression citoyenne. C'est une participation par le bas où les citoyens exercent et font valoir collectivement leur contribution à la vie publique.

Ensuite, **(H2b) *cette participation citoyenne ouvre la voie au changement fonctionnel des institutions.*** C'est une participation par le haut. En effet, l'implémentation systémique des institutions en RD Congo a entretenu l'exclusion du citoyen à la gestion de la république. Les mouvements sociaux ont une fonction d'expression (Easton, 1974, p. 236) citoyenne, d'articulation et de filtre des problèmes sociaux qui constituent les inputs au fonctionnement institutionnel.

La deuxième hypothèse et ses sous-hypothèses postulent que les mouvements sociaux innovent la pratique démocratique dans le système institutionnel RD Congolais. A cet effet, la variable participative redore et consacre l'effectivité de la collaboration citoyenne au sein des institutions républicaines sous la troisième république. Cette participation citoyenne permet

ainsi de coordonner l'institutionnalisme et le fonctionnalisme. C'est à ce rapprochement des pratiques institutionnelles et citoyennes que seront consacrés les deux prochains chapitres. Bien plus encore, cet exercice nous permettra ainsi de déceler les facteurs qui influent sur l'implémentation du processus démocratique en RD Congo.

Pour clore cette partie, il résulte de ces rapports entre nos hypothèses et ces différentes théories trois connectivités. Premièrement, notre première hypothèse (H1) et ses trois sous-hypothèses (H1a, H1b, H1c) sont discutées à la lumière des notions d'institutions. Deuxièmement, la seconde hypothèse (H2) et ses deux sous-hypothèses (H2a, H2b) sont quant à elles discutées à la lumière des notions de participation. Troisièmement, à l'intersection de ces deux pôles d'hypothèses, sont analysés et discutés les facteurs fonctionnalistes du système et régime sociopolitique RD Congolais. Ainsi, confrontées aux notions de la démocratie (représentative et participative), de l'institutionnalisme et du fonctionnalisme, nos deux principales hypothèses et les cinq sous-hypothèses se trouvent théoriquement et largement corroborées. La variable institutionnelle RD Congolaise a hypothétiquement marginalisé et exclu le citoyen dans son fonctionnement. Ce qui fait de la participation, une variable dépendante. En revanche, au fil du temps, avec l'émergence des mouvements sociaux, la variable participative devient la principale qui influe sur la variable institutionnelle. Ainsi, le modèle du système politique intègre les inputs et outputs dans un cycle complet dont l'analyse sera faite dans les deux chapitres qui suivront.

1.5. Conclusion partielle

Dans ce premier chapitre, nous avons construit nos différentes sous-hypothèses complétant nos hypothèses principales sur base de l'examen de différentes théories ; nous avons ressorti les relations entre notre cadre théorique et l'ensemble de nos hypothèses. Nous l'avons consacré à la définition des concepts et cadre théorique. A cet effet, une revue de littérature nous a permis de cerner ce que nous devrions entendre par institutions, mouvements sociaux, système politique, démocratie représentative et participative. Les études fonctionnalistes ont montré combien l'interaction entre d'une part le système institutionnel et d'autre part la participation démocratique constitue une intégration systémique. Quoi qu'il en soit, il a été démontré que l'approche fonctionnaliste établit théoriquement un trait d'union entre le système participatif et le système institutionnel en présence. Ce sont ces mouvements, ces interactions qui ferment la boucle du fonctionnement du système politique (Easton, 1974, p. 350-353) que nous étudions. Si l'implémentation des institutions est tributaire du système participatif, l'inverse l'est autant. Ce qui permet de dire qu'autant le type d'institution implémenté influe sur la participation, autant celle-ci le fait exister. Dans cette dynamique,

l'implémentation du système institutionnel se révèle incrémentale. Ce qui explique en pratique le rapport que nous établissons entre la théorie fonctionnaliste qui favorise l'interaction entre les inputs et les outputs, d'une part ; et la théorie de *path dependency* par laquelle les choix du passé influent sur le présent et l'avenir et conditionnent les éventuelles permanences ou mutations, d'autre part.

En outre, la crise de la démocratie institutionnelle est ici un leitmotiv pour le développement de la démocratie du public. En d'autres termes, la démocratie représentative en République Démocratique du Congo présente dès le départ une espèce de fissure entre la fonction du représentant et les attentes des élus (les représentés). Le paradigme représentatif semble concentrer tous le pouvoir au point de créer une passivité citoyenne dans l'arène de l'exercice du pouvoir politique. A cet effet, les études fonctionnalistes permettent de réduire ce hiatus en établissant un rapprochement entre le pôle de la démocratie participative (active, délibérative, autonome, etc.) et celui de la démocratie représentative à travers des mécanismes d'actions citoyennes qui participent au fonctionnement institutionnel.

Par ailleurs, comment le fonctionnalisme et la *path dependency* telles qu'elles s'emploient dans le système institutionnel et régime démocratique peuvent-elles être appliquées au processus d'institutionnalisation et de démocratisation RD Congolais ? Qu'en est-il du fonctionnement du système institutionnel et participatif ? Peut-on y desceller les facteurs démocratiques ? C'est à cette analyse que sont consacrés les deux prochains chapitres qui constituent chacun une réponse aux hypothèses ci-haut énoncées. Nous voudrions vérifier ces conceptions théoriques en les appliquant au cas empirique du processus démocratique en RD Congo.

Chapitre deuxième : Les ambiguïtés du système institutionnel moderne-traditionaliste comme facteurs de ralentissement du processus démocratique RD Congolais

Ce chapitre analyse les facteurs influant sur le processus démocratique RD Congolais en se focalisant sur notre première hypothèse qui stipule que : ***(H1) Les ambiguïtés du système institutionnel moderne-traditionnaliste qui prévalent en RD Congo sont un facteur d'inhibition du processus démocratique.*** Les récentes théories d'analyses des systèmes politiques se focalisent sur l'interactions des différents acteurs, différents organismes ou structures qui composent le système politique en étude. Force est de constater que, dans cette optique, il y a une multitude d'acteurs qu'on a une complexité d'interactions. Qu'à cela ne tienne, ces théories dont l'institutionnalisme et le fonctionnalisme s'élèvent à un tel niveau de généralité qu'elles couvrent et s'appliquent à des cas particuliers dont elles permettent l'analyse fonctionnelle.

A cet effet, le système institutionnel RD Congolais cumule plusieurs sous-systèmes, aux origines et orientations différentes et parfois opposées, qui s'influencent les uns sur les autres. Il s'opère certaines mutations et permanences dans le fonctionnement de ses sous-systèmes qui coexistent ou se succèdent dans un même espace politique. Pour bien cerner et vérifier cette hypothèse, ce deuxième chapitre analyse ainsi l'interaction des acteurs représentatifs et participatifs dans les sous-systèmes qui construisent au fil du temps l'ensemble du système institutionnel de la République Démocratique du Congo. Nous optons pour le niveau macro-systémique puisque les méso et les micro-systèmes y sont multiples. Aussi, avons-nous identifié trois sous-systèmes dans lesquels s'épanouissent les échanges, les équilibres et asymétries entre les citoyens et leurs représentants. Il s'agit donc du conformisme, du mimétisme et de l'hybridisme que nous analysons en relevant leurs interactions et influences mutuelles.

2.1. Le conformisme citoyen dans le système institutionnel, un déni de participation ?

Cette première section vérifie la première sous-hypothèse formulée comme suit : ***(H1a) le fonctionnement institutionnel du type traditionnel qui obéit à un conformisme naturel engendre une démocratie d'allégeance.*** En effet, le conformisme traditionnel rime avec un intégrisme qui pousse le citoyen, à incorporer, à assimiler, à suivre et à obéir sans discuter ou carrément à soutenir inconditionnellement un ordre établi. Dans le cas d'espèce, le conformisme traditionnel s'articule avec l'ordre institutionnel traditionnel qui le conditionne.

Ainsi, nous interrogeons ici l'articulation des acteurs et du système sociopolitique traditionnel. Par conséquent, interroger et rendre compte du type de rapport entre le citoyen et le pouvoir institutionnel. De cette manière, déduire l'entendement démocratique participatif qui en découle.

2.1.1. Organisation institutionnelle et acteurs sociopolitiques traditionnels

Le philosophe antique Aristote (2015, p. 107-112) établit comme naturelles non seulement les structures de la cité et des communautés mais aussi et surtout définit-il l'être humain comme animal naturellement politique. Il met ainsi ensemble l'action de l'être humain et l'organisation politique de la cité. L'entendement aristotélicien du *naturel* mérite d'être mis en évidence à ce stade d'analyse. Partant de la procréation, il montre que les fonctions et organisations politiques de la cité s'enracinent dans la nature humaine, c'est-à-dire dans l'être et dans l'essence humaine. De cette façon, la communauté humaine, quelle qu'elle soit est naturellement ordonnée à une structure organisationnelle du type institutionnel. En effet,

« Que l'être humain soit un animal politique plutôt que n'importe quelle abeille et que n'importe quel animal grégaire, c'est évident. (...) il y a en effet une chose propre aux humains par rapport aux animaux : le fait que seuls ils aient la perception du bien, du mal, du juste, de l'injuste et des autres notions de ce genre. Or avoir de telles notions en commun, c'est ce qui fait une famille et une cité. (...) Que donc la cité soit à la fois naturelle et antérieure à chacun de ses membres, c'est clair. S'il est vrai, en effet, que chacun pris séparément n'est pas autosuffisant, il sera dans la même situation que les autres parties vis-à-vis du tout, alors que celui qui n'est pas capable d'appartenir à une communauté ou qui n'en a pas besoin parce qu'il se suffit à lui-même n'est en rien une partie d'une cité, si bien que c'est soit une bête soit un dieu. » (Aristote, *op. cit.*, p. 109-110).

Cette compréhension de nature de la cité a pour conséquence non seulement l'idée traditionnelle du système politique et de la participation citoyenne aux arènes du pouvoir institutionnel mais aussi la perception de l'institution comme à la fois un choix rationnel et une entité socio-historique (De Maillard et Kübler, *op.cit.*) dont les membres intègrent et créent les us et coutumes au fil du temps. Remarquons d'ores et déjà que l'essence de la cité, tout en prenant en compte la participation humaine, s'enracine dans :

« La conviction qu'il existe quelque chose qu'on appelle l'intérêt du royaume, l'intérêt commun ou national, le bien général ou le bien public, le bien de la tribu ou des nôtres. Les autorités sont présentées, à travers le régime, comme les principaux porte-parole de cet intérêt commun, considéré comme ayant priorité sur les intérêts locaux, ethniques, de classe et autres qui existent dans une société donnée. » (Easton, 1974, p. 292).

L'idée d'une croyance à un patrimoine ou à un intérêt commun à un peuple constitue le socle de l'organisation humaine. Cette croyance à un intérêt commun englobe ici les biens de toute nature : les valeurs communes, le patrimoine culturel ou matériel ... qui revêt d'une

importance primordiale pour l'ensemble des citoyens. De là, l'examen de la hiérarchie, du système et des acteurs sociopolitiques traditionnels qui interagissent.

2.1.1.1. Hiérarchies naturelles, éthos de l'organisation institutionnelle.

Les historiens comme les philosophes posent la hiérarchie naturelle comme base de l'organisation institutionnelle traditionnelle. Comme Aristote, Ndaywel rattache l'origine institutionnelle de la société dans l'organisation familiale. Même si cela se mêle aux croyances, l'ordre hiérarchique naturel est d'essence divine. La gérontocratie est substantiellement établie par l'ordre naturel. C'est de cette façon que s'institue la structure organisationnelle sociopolitique traditionnelle. Ainsi, puisque la nature détermine l'organisation sociopolitique traditionnelle,

« Le clan aîné se distinguait des clans cadets, de même que le clan époux des clans épouses. La préséance était un fait de groupe, même si elle s'incarnait au concret dans un individu. Ainsi, dans le village, elle était détenue d'office par l'aîné de la maison aînée, pour être exercée, de manière effective, par l'aînée de cette maison considérée comme aristocratique. C'est lui qui faisait régner l'ordre, tranchait les litiges, décidait de l'avenir du village, épaulé par les autres aînés des maisons. » (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p. 102).

Cette description du système de gouvernance représentative sociopolitique traditionnelle ressort trois caractéristiques essentielles du pouvoir politique traditionnel. Premièrement, il est un pouvoir *naturellement acquis et d'essence divine*. Dans ce sens, il n'est pas une émanation du peuple. Deuxièmement, il est *déterministe et exclusif* ne souffrant d'aucune modification. L'ordre établi n'est soumis à d'autres dispositions organisationnelles que celles qui découlent de l'ordre naturel hiérarchiquement établi à la naissance. Il n'est pas anodin d'insister à ce stade sur l'exclusivité d'adhésion au pouvoir organisationnel de l'espace public traditionnel. Troisièmement, il est un pouvoir *incarné et non détenu*. Ceux et celles qui le possèdent se confondent naturellement avec l'exercice de leur pouvoir, celui-ci demeure une entité, une propriété personnelle mais exercée dans l'esprit du groupe qui partage les mêmes croyances aux intérêts communs.

Étant donné que la représentation traditionnelle n'émane pas du peuple, elle est exclusive, incarnée et non détenue, l'on peut dès lors dire ici que l'ordre naturel détermine la structure institutionnelle traditionnelle. Comment, dans ce cas, les trois caractéristiques de l'éthos institutionnel traditionnel influent sur le fonctionnement du système traditionnel et quels types d'acteurs interagissent dans les arènes du pouvoir traditionnel ?

2.1.1.2. Des acteurs sociopolitiques traditionnels

L'incarnation du pouvoir traditionnel influe sur le système institutionnel en créant de manière factuelle une aristocratie naturellement établie. Cette caste supérieure s'érige de fait en pouvoir institutionnel hiérarchiquement établi et centralisé. C'est ce paysage qui détermine les types d'acteurs qui décident du fonctionnement des politiques publiques dans la société traditionnelle.

A cet effet, trois univers et plusieurs types d'acteurs (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p. 100-209) se dessinent. D'abord l'univers divin et spirituel d'où émane tout pouvoir. Les dieux et les esprits des ancêtres constituent la première catégorie d'acteurs de qui toute la vie de la société procède. Ils font la pluie et le beau temps. C'est une société divino-humaine. Les pratiques religieuses sont un catalyseur et facteur de cohésion sociopolitique. Elles filtrent et articulent les besoins sociaux. Ensuite, l'univers de ceux qui exercent ce pouvoir divin, naturel et spirituel. Au rang des acteurs humains qui constituaient le gouvernement sociopolitique, on trouve généralement dans différentes communautés, un chef entouré et assisté des dignitaires dont le prêtre, les sages-conseillers qui sont aînés des familles ... formant ainsi une deuxième catégorie d'acteurs sociopolitiques. Enfin, l'univers du peuple pour qui les anciens naturellement établis au pouvoir agissent et définissent avec l'aide des esprits ancestraux et/ou divins ce qui est bien pour le peuple. Dans cette troisième catégorie, force est de constater aussi que tous les citoyens ne sont pas égaux et cela engendre des sous-catégories auxquelles appartiennent chacun(e) des citoyen(e)s. De l'ordre familial et naturel qui catégorise les acteurs découle l'ordre sociopolitique qui distingue des citoyen(e)s libres de non-libres que sont les esclaves captifs des guerres et leurs descendants ; des soldats, etc. Remarquons ici, la marginalisation du (de la) citoyen(e) dans l'élaboration et la construction du fonctionnement sociopolitique. Les représentants ne tiennent pas leur pouvoir des citoyen(e)s. Ceci est déterminant pour la compréhension du fonctionnement de l'ensemble du système.

Quoiqu'il en soit, ces trois sphères ne sont pas à comprendre séparément. Elles constituent un univers de sens dans lequel les différents acteurs interagissent suivant l'ordre des lois naturelles. Cette vision du monde engendre un système sociopolitique dont le fonctionnement n'est rien d'autre que le reflet de ses croyances qui deviennent des convictions sur base desquelles les rapports entre acteurs se définissent. C'est ici qu'il convient d'interroger les fonctions sociopolitiques d'institutions traditionnelles.

2.1.1.3. Du système sociopolitique traditionnel

Le système socio-politique traditionnel est tributaire du type de pouvoir et d'acteurs ci-haut analysés. Leurs interactions rendent compte de l'identité sociopolitique du fonctionnement systémique caractérisé par la gérontocratie naturaliste et déiste. Autant l'ordre sociopolitique traditionnel fait naître des hiérarchies et catégories des acteurs en leur attribuant des pouvoirs représentatifs naturellement établis, autant il établit une globalité de l'univers dans l'imaginaire de la gouvernance systémique de la société. Ce qui voudrait dire que les trois univers et la multitude des acteurs identifiés interagissent dans un imaginaire partagé. Dans celui-ci, le sentiment d'intérêt commun suit une logique à laquelle représentants et représentés se reconnaissent.

En effet, au regard du paysage sociopolitique traditionnel qui a prévalu en RD Congo, nous y définissons un système institutionnel du type conformiste. Il obéit à un ordre naturel d'essence divine. A ce titre, les acteurs s'inscrivent historiquement et socio-culturellement dans la conformité de l'ordre préétabli. Lequel n'appelle ni débats ni discussions ou délégation du pouvoir aux représentants car il est reçu et incarné naturellement. Ce sur quoi se greffe le système et le type d'interactions qui régissent ledit système. Revenons ici sur les interactions entre les trois univers et certains acteurs. S'il est admis que le surnaturel (dieux et ancêtres morts) constitue le niveau institutionnel qui légitime celui des acteurs humains exerçant le pouvoir 'exécutif' (celui du chef et ses pages), la participation de la sphère citoyenne pose problème. Tout ceci repose sur le conformisme de la loi naturelle. De cette façon, les règles de succession et des rapports intra-institutionnels ont fini par construire un système dont les caractéristiques sont essentiellement hiérarchiques et héréditaires. L'apport citoyen est une juxtaposition à ce qui lui est donné. Il est passif.

En outre, il n'est pas anodin de faire remarquer que les possibles mutations qui puissent intervenir dans le fonctionnement d'un tel système sont consécutives aux brassages des populations, aux conquêtes d'autres espaces et peuples, aux migrations, etc. Ces pratiques influent sur les us et coutumes pour leur imprimer un nouveau dynamisme qui demeure, cependant, furtif, dissimulé dans des pratiques habituels. L'intégration institutionnelle dans ce contexte est beaucoup plus culturelle (De Maillard et Kübler, *op.cit.*, p. 154s).

Par ailleurs, comment penser une démocratie dans un tel contexte socio-culturel ? Comment de ces interactions naîtrait-il une participation citoyenne à l'organisation sociopolitique ? Serait-il possible d'envisager une articulation des outputs qui rencontrent réellement les besoins et soutiens citoyens dans une société hiérarchiquement et naturellement bien établie ?

2.1.2. Les citoyens dans les arènes politiques traditionnelles.

Pour peu que l'on observe ce type d'institutionnalisation, l'on se rend compte de l'absence et de la marginalisation de la participation citoyenne. La hiérarchie institutionnelle traditionnelle lui laisse peu d'espace d'expression. Sans l'effacer, encore moins vouloir supprimer le(la) citoyen(e) dans l'organisation des politiques et gouvernance de la société traditionnelle, le système le relègue dans *une participation d'adhésion et d'allégeance*.

En effet, l'organisation sociopolitique traditionnelle, telle que nous l'avons décrite, s'en tient à un objectif : celui de prioriser l'intérêt commun auquel tout le monde croit. Voilà pourquoi ses ressources et énergies citoyennes sont mobilisées et orientées vers ses objectifs. Ces dispositions citoyennes facilitent la transformation des inputs en outputs (Easton, 1974, p. 145-146). Ceci signifie bien que le système fonctionne. Mais est-il démocratique ?

2.1.2.1. De la participation citoyenne comme une démocratie d'allégeance

Les interactions entre les acteurs des empires, royaumes, États ou communautés ayant occupé le bassin du Congo avant la colonisation se caractérisent par le soutien des populations au pouvoir centralisé par un leader ou un groupe de leaders. Le caractère sacré, naturel, héréditaire voire belliqueux consacrait la domination d'une classe sociale, celle des aînés, des familles et/ou des guerriers, sur le reste du peuple qui, par ricochet, lui devait allégeance, soutien.

En effet, dans une analyse comparative des royaumes luba, lunda et kongo, de l'historien Ndaywel-è-Nziem (*op.cit.* p. 124, 129 et 135) il est aisé de faire émerger d'un côté la tendance dominante d'une certaine aristocratie impériale et de l'autre côté cette allégeance citoyenne. Il en est de même pour les autres groupements des peuples établis sur le bassin du Congo. La posture citoyenne, dans les structures sociopolitiques régissant ces différents groupes des peuples, est réduite à une "passivité" paradoxalement active qui facilite ainsi l'implémentation des institutions traditionnelles du type conformiste.

Ainsi pouvons-nous dire que le rapport citoyen envers les institutions divinement et naturellement établies était *stricto sensu* allégeance et conformité à l'ordre établi. Dans cette optique institutionnelle, comment comprendre l'interdépendance entre les inputs et outputs fonctionnalistes ?

2.1.2.2. De l'articulation et de l'agrégation des besoins et services sociaux

De manière générale, dans ces anciens royaumes, la marginalisation du (de la) citoyen(e) le(la) tenait à l'écart de l'organisation et de l'ordre institutionnel. Cette attitude dument acceptée

et communément vécue modelait ainsi le système. Les relations hiérarchisées étant naturellement et divinement établies, le(la) citoyen(e) recevait du politique ordres, protections, grâces, dons, etc. en retour le politique recevait du (de la) citoyen(e) allégeance, soumission, obéissance, loyauté, services et bien d'autres révérences de ces genres qui corroborait le fonctionnement institutionnel.

Il convient de noter ici deux niveaux de branchement et d'affiliation de besoins sociaux vers les institutions traditionnelles ; tous ces deux niveaux sont du type religieux. En d'autres termes, les pratiques religieuses constituent le filtre d'articulation et d'agrégation des demandes et des soutiens citoyens aux institutions. Le premier niveau d'articulation est celui du religieux traditionnel dont les pratiques sont incarnées par le prêtre traditionnel, membre du conseil des sages (ainés) qui entourent et conseillent le chef. Il est intermédiaire exclusif entre la sphère surnaturelle des dieux et des ancêtres morts qui président aux destinées du peuple et le monde visible dans lequel ce dernier bénéficie des bienfaits surnaturels par le truchement du politique. L'articulation des besoins sociaux est ici office d'une fonction institutionnelle divinement fondée. Au deuxième niveau, l'élan prophétique des premières évangélisations « du christianisme, introduit par les Capucins, parce qu'il était plus proche du peuple, avait suscité l'émergence des cultes populaires, proches du fétichisme. » (Ndazwel-è-Nziem, op.cit., p.144). Il est donc nécessaire de faire remarquer, à ce second niveau d'articulation, l'accentuation de la proximité institutionnelle avec l'expression populaire. Ce qui apporte un début de transition entre la "marginalisation" citoyenne et un début de participation citoyenne aux affaires institutionnelles qui, par ailleurs, procèdent toujours du surnaturel.

Ainsi, **notre première sous-hypothèse se vérifie largement.** En effet, à ce stade, l'adhésion et l'allégeance citoyenne au système restent démise. L'on ne saurait méconnaître l'impact du caractère naturel et déiste des institutions sur le déterminisme et le conformisme citoyen dans le système traditionnel. Ceci entrave les principes démocratiques élémentaires tels que l'expression citoyennes à travers le choix de ses dirigeants, l'épreuve de la discussion dans l'organisation et la définition des politiques communes ... car cela est acquis et incarné dans les représentants dont le mandat est reçu de la sphère surnaturelle. Le représentant sait ce que veut le peuple représenté et agit en son nom pour définir et lui procurer ce dont il a besoin. Dans ce sens, l'expression citoyenne se ramène à l'acceptation de dons et à la loyauté au bienfaiteur naturellement et divinement légitimé.

2.2. L'exclusivisme citoyen dans le mimétisme institutionnel.

Comme dans la première section de ce second chapitre, dans cette deuxième section, nous allons vérifier la deuxième sous-hypothèse qui stipule que **(H1b) le mimétisme du système**

moderne cumule paradoxalement la soumission et l'exclusion du citoyen. Que l'occupation de l'Afrique par l'Occident soit un fait historiquement établi, cela ne fait pas de doute. Nous voudrions, dans ce deuxième point, examiner ce qu'il en est du rapport des institutions avec les citoyens à l'époque de l'occupation coloniale occidentale. En plus, il n'est pas superflu de rappeler qu'en plus du rapport institutions et citoyen, à ce stade, il faut aussi rendre compte du rapport institutions modernes occidentales et institutions traditionnelles RD Congolaises telles que analysées dans le premier point de ce chapitre.

Aussi discutons-nous ici non seulement de l'émergence et des rapports des nouveaux acteurs, des nouveaux types d'institutions mais aussi et surtout l'interactions de ces nouvelles institutions modernes avec celles anciennes et traditionnelles ; puis, l'intégration citoyenne dans ce nouveau référentiel institutionnel.

2.2.1. L'avènement d'un État moderne, une rencontre des civilisations ?

La rencontre des cultures et civilisations occidentales et celles prévalant sur le bassin du Congo a engendré les asymétries dans le fonctionnement des institutions et par conséquent dans les rapports entre citoyen(e)s et institutions. En effet, « l'Occident est la seule parmi les civilisations à avoir eu un impact important et parfois dévastateur sur toutes les autres. » (Huntington, 2000, p. 265). « Plusieurs auteurs insistent sur le fait que les structures institutionnelles héritées de la colonisation étaient tournées vers la domination plutôt que vers la légitimité. Crawford Young montre que pour les Congolais, Bula Matari qui désignait le cruel explorateur Stanley, puis par extension, l'État colonial belge équivalait à la terreur. » (Mamoudou et Thiriot, 2009, p. 26-27)

Sans rejeter en bloc les apports sociaux, politiques, administratives ... de la Belgique métropolitaine avec la RD Congo (De Maere d'Aertrycke et al., -, *passim*), l'occupation occidentale y a établi un type de rapport au (la) citoyen(e) à plusieurs égards asymétriques. Le contexte d'interactions entre civilisations occidentales belges et traditionnelles congolaises est resté celui de l'occupation et de la domination. « Le fondement de ce système était que les gens qui avaient été dépossédés (ironiquement nommés citoyens) étaient forcés de ramasser, pour le profit de l'État (indépendant du Congo), ces mêmes produits qu'on leur avait enlevés. » (Doyle, 2005, p. 59). Par conséquent, l'on ne parlera pas ici de la rencontre des civilisations qui suppose une influence mutuelle de traitement basée sur l'égalité, mais plutôt d'une domination de la civilisation belgo-occidentale sur celle congolaise dont l'impact s'imprime sur l'imaginaire citoyen et sur le fonctionnement systémique antérieur et postérieur.

2.2.2. Du Système et des acteurs politiques

Les historiens RD Congolais Ndaywel-è-Nziem (*op.cit.*, p. 296-332), belges Stengers (1989, p. 9) et Van Reybrouck (2012, p. 89) sont unanimes sur la pensée civilisatrice de Léopold II sur le Congo, sa mise en œuvre, son évolution et sa passation à la Belgique. De ce parcours historique étatique et colonial sont issus un nouveau système et des nouveaux acteurs politiques devant régir l'espace socio-politique RD Congolais. C'est une émergence d'un nouveau modèle institutionnel concurrent du traditionnel. On se trouve ici face à une exportation du modèle occidental qui doit se trouver un terrain d'importation qui, par ailleurs, n'est pas vierge.

En effet, le système institutionnel traditionnel que nous avons traité au point précédent rencontre un nouveau système aux antipodes de l'imaginaire commun aux peuples occupant le bassin du Congo. Si le système royal belge procède de l'hérédité et de la hiérarchie familiale naturellement établie, ce qui à certains égards le rend proche du système institutionnel traditionnel RD Congolais, la cession a permis que le système régissant la colonie soit belge et donc modelé sur le système moderne. Ce transfert est à l'origine de l'établissement du système institutionnel moderne à la colonie, car « non seulement le gouvernement du Congo était localisé à Bruxelles, mais ses fonctionnaires, ses hommes d'affaires et ses missionnaires étaient presque tous belges. » (Ndaywel-è-Ndziem, *op. cit.*, p. 326). L'on se rend compte que le transfert institutionnel passe du système traditionnel RD Congolais au système moderne belge. De cette transition découle aussi le changement d'acteurs sociopolitiques dont la charge principale commune aux systèmes sociopolitiques reste entre autres la transformation des besoins sociaux en réponses ou services institutionnels rendus à la population congolaise. C'est là le propre de l'État-nation dont les différents acteurs et sous-systèmes entrent en interaction pour rendre compte de leurs fonctions systémiques.

Cependant, cette mutation systémique n'a pas permis une transition de l'imaginaire sociopolitique traditionnel car la rencontre de ces deux systèmes continue d'interroger la participation citoyenne. Il est évident que les élus de Bruxelles sont désormais les acteurs et artisans de l'organisation sociopolitique congolaise. Comme Léopold II, la Belgique métropolitaine constitue l'instance institutionnelle dont les parties s'érigent en sous-systèmes participant au fonctionnement de la colonie sur le modèle de la Métropole. Les représentants de la colonie sont élus par les belges et siègent à la Métropole, puis nomment d'autres représentants pour la colonie. Si les compétences institutionnelles traditionnelles sont désormais transférées, que devient et comment comprendre la participation citoyenne congolaise au nouveau fonctionnement institutionnel ?

2.2.3. La participation citoyenne : du soumissionisme et du mimétisme.

Au conformisme naturel s'ajoute ici le mimétisme du nouvel ordre institutionnel qui se décline paradoxalement en deux types d'intégration citoyenne. D'un côté une soumission à un système d'occupation et de l'autre côté une imitation du modèle occidental. Cet écartèlement fait de la participation citoyenne un mimétisme.

Pour peu que l'on observe les rapports et interactions des institutions modernes métropolitaines bruxelloises avec les populations de la colonie qu'elles dirigent, force est de constater que l'ambition reste celle du départ : soumettre, moderniser, etc. Dans cette logique, la Métropole définit et établit les politiques nécessaires pour la colonie qui, du reste, ne participe pas à l'élaboration ou encore aux débats qui fondent et constituent les politiques publiques mises en œuvre. Ces pratiques auront réussi à faire taire la différence participative citoyenne congolaise soumise au modèle occidental belge. Non seulement le débat citoyen était inexistant, mais encore les représentants en charge de la colonie siégeant à Bruxelles n'étaient pas choisis par ceux qu'ils représentaient. C'est ainsi que Ndaywel-è-Nziem affirme au sujet de la gestion de la colonie que :

« Le Congo belge bénéficia, dès le départ, d'un atout majeur : l'expérience malheureuse de la période léopoldienne. Cette situation appelait des réformes urgentes et rendait nécessaire l'existence de garde-fous, pour que les excès déplorés à l'égard de la population ne soient plus réédités (...) Les réformes adoptées donnaient à l'organisation de la colonie une forme absurde, caractérisée par une extrême centralisation, non pas sur le terrain, auprès du gouverneur général, mais à Bruxelles, autour du Ministère des Colonies (...) Le pouvoir législatif et de contrôle revenait à deux institutions métropolitaines : les chambres belges et un conseil colonial ayant pour charge de donner son avis sur les projets d'actes législatifs à la colonie. Le Congrès colonial et la commission pour la protection des indigènes au Congo constituaient des assemblées plus larges qui se réunissaient à titre consultatif. Tout cela se passait à Bruxelles. » (Ndaywel-è-Nziem, *op.cit.*, p. 353, 354 et 356).

Par ailleurs, l'on notera au fil du temps l'émergence d'une classe politique autochtone dite des évolués qui participe à la gestion sociopolitique de la colonie sous la houlette de la Métropole. Concrètement, l'institution chefferie traditionnelle congolaise a été intégrée dans les structures institutionnelles modernes en perdant formellement ses fonctions traditionnelles pour s'appliquer à l'ordre institutionnel moderne. Cette ambivalence entre soumission et séduction par le modèle occidental met le(la) citoyen(e) dans une posture telle que d'un côté il(elle) est assujetti(e), dompté(e), asservi(e) ... et de l'autre côté il(elle) est tenue en haleine, séduit(e) par le modèle occidental. Du coup le nouvel ordre institutionnel paraît à la fois oppressif et séduisant. Dans ce contexte, les pratiques des cultes religieux traditionnels et associations tribales, devenaient aussi un lieu d'expression citoyenne (Kabongo, 1977, p. 50).

Au vu de ce parcours relatif à l'implémentation du nouvel ordre institutionnel, **notre deuxième sous-hypothèse est largement vérifiée** ; car le mimétisme qu'engendre la rencontre

de l'ordre institutionnel traditionnel RD Congolais et celui moderne colonial belge est un facteur d'obstruction au processus démocratique RD Congolais. Il met en place et renforce le mécanisme d'exclusion citoyenne au fonctionnement des institutions et à l'élaboration des politiques républicaines. L'ordre institutionnel moderne, pas plus que celui traditionnel, marginalise les mécanismes de participation citoyenne. Par conséquent, le processus démocratique de représentation et participation citoyenne pose problème. Dès lors que les représentants ne sont pas choisis par ceux qu'ils représentent, ils définissent les politiques à appliquer selon leur sensibilité et ne rendent pas compte à ceux qu'ils représentent ; il n'en est pas moins pour les pratiques telles que le débat et discussion démocratiques desquelles découlent les politiques à mettre en œuvre (Callon, 1986, p. 174 ; Manin, 1985, p. 13). Il n'en serait autrement pour d'autres mécanismes d'implémentation démocratique. Quels impacts ces deux sous-systèmes peuvent-ils avoir sur la pratique démocratique après l'indépendance et sous la troisième république ?

2.3. L'inclusivisme hybride, entre rupture et continuité institutionnelle.

Dans cette dernière section du premier chapitre, nous vérifions la troisième sous-hypothèse qui affirme que : ***(H1c) les institutions hybrides cumulent des ambiguïtés fonctionnalistes et freinent l'exercice démocratique.*** Considérant la théorie de *path dependency*, nous allons analyser, à ce troisième point, les impacts de deux systèmes institutionnels précédents (le traditionnel et le moderne) sur l'hybridisme institutionnel postcolonial. En d'autres termes, l'incrémentation du conformisme traditionnel et du mimétisme du modèle occidental a engendré un système institutionnel postcolonial hybride. Tant les pratiques citoyennes que l'ordre institutionnel créent un syncrétisme dans les applications des principes démocratiques.

Pour mieux discuter de cette sous-hypothèse, ce troisième point traite donc de deux types de paradigmes issus de deux systèmes précédemment analysés. Premièrement, le nouveau paradigme représentatif comme un hybridisme institutionnel ; deuxièmement, le paradigme participatif comme un syncrétisme des pratiques démocratiques modernes et traditionnelles. Dans les deux cas, l'implémentation du processus démocratique subit une entorse dans son fonctionnement en colportant le poids de ses pratiques précédentes caractérisées par la marginalisation et l'exclusion citoyenne dans les arènes de l'organisation et du fonctionnement des systèmes politiques susmentionnés.

2.3.1. Deux paradigmes du système institutionnel

Les institutions qui vont s'implémenter après l'indépendance de la RD Congo présentent plusieurs caractéristiques que nous analysons sous deux aspects : structurel (formel) et fonctionnel. Le premier aspect rend compte des structures institutionnelles alors que le second aspect se veut plus fonctionnaliste, c'est-à-dire qu'il rend compte des types d'interactions entre les besoins sociaux et les types d'institutions qui se mettent en place.

La question principale qui permettra de d'analyser ces interactions ici est celle de savoir : à quel modèle d'ordre obéissent les nouvelles fonctions systémiques ?

2.3.1.1. Deux tendances : fédéraliste et unitariste

Les débats au sein de la classe politique RD Congolaise au lendemain de l'indépendance incluent entre autres questions celle de savoir le type d'institutions qui devra conditionner la gouvernance de l'État. A cet effet, deux tendances institutionnelles se dégagent formellement selon les différentes rationalités des acteurs en présence. D'une part, les partisans d'un État fédéral impliquant ainsi l'autonomie des entités fédérées multi-niveaux, d'autre part, les partisans d'un État unitaire décentralisé. La quête de l'identité institutionnelle aura servi de prétexte à plusieurs types de conflits. En tout état de cause, en ces débuts titubants d'un État indépendant, la tendance unitariste aura raison des guerres de sécession provinciale.

En effet, les articles 7 et 8 de la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures républicaines définissaient ainsi un État parlementaire dont le pouvoir central partagerait les compétences avec les entités décentralisées au niveau provincial et local. Formellement, sur le plan législatif et administratif, « les institutions provinciales et locales figurent au même titre que les institutions centrales. » (Bouvier, 2012, p.42). Quoiqu'il en soit, les structures formelles d'un État moderne sont fondées par la loi régissant la RD Congo fraîchement indépendante. L'existence fondamentale et formelle des institutions modernes est démise.

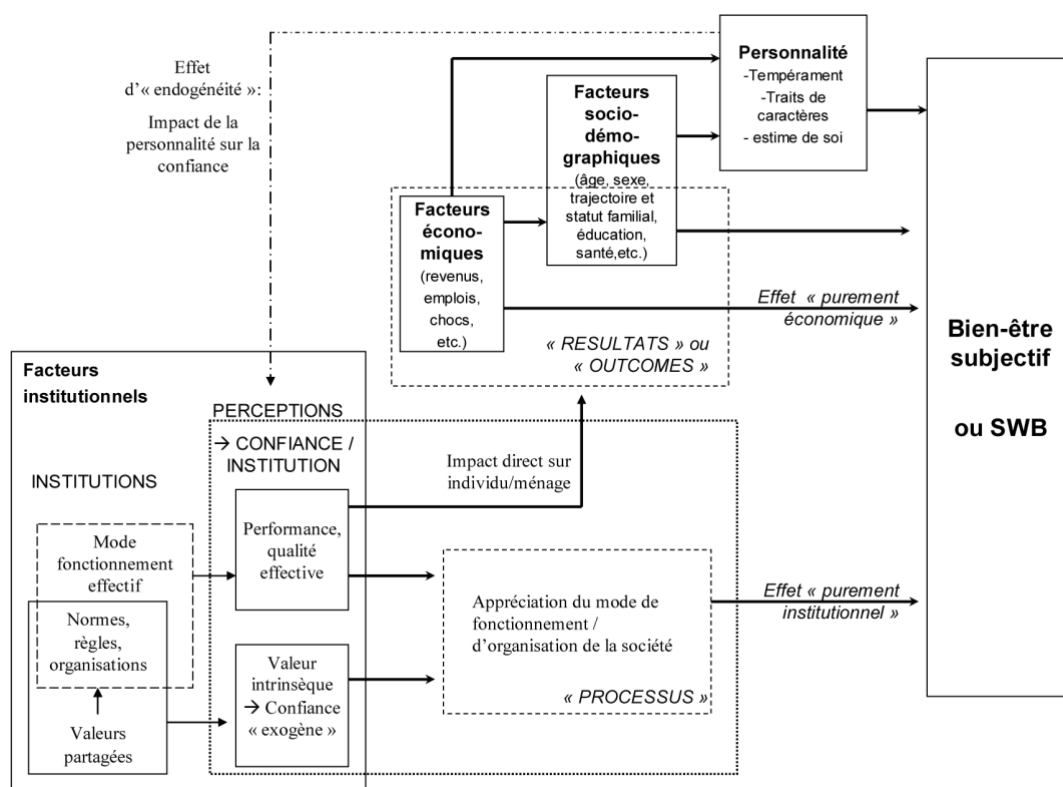
Par ailleurs, si les institutions sont formellement établies par la loi fondamentale, comment les interactions fonctionnelles s'opèrent-elles ? Quels types d'acteurs interagissent dans ces structures ? Comment le passé institutionnel traditionnel et colonial influent-ils sur le fonctionnement institutionnel actuel ?

2.3.1.2. Des représentants coutumiers-traditionalistes et modernes-traditionalistes.

Plusieurs observateurs établissent le constat que la RD Congo est théoriquement et formellement un État moderne. Pour peu que l'on soit attentif, il n'est pas impossible d'y

observer l'adoption des principes républicains et démocratiques, en l'occurrence la séparation de trois pouvoirs ; la cooptation et adoptions des concepts démocratiquement compréhensibles tels que peuple, nation, unité nationale, institution, citoyenneté, etc. Cependant, dans une approche fonctionnaliste, l'ambivalence due au passé institutionnel dont l'influence se fait sentir sur les acteurs présents ouvre une brèche sur le caractère traditionaliste-moderne et coutumier du pouvoir représentatif.

En effet, « selon le projet international de traitement des *failed States*, la transition démocratique représente le temps de mise en place de l'infrastructure institutionnelle de la démocratie et de l'émergence d'une gouvernance plus normée à défaut d'être bonne. » (Vircoulon, 2006, p. 574). Le contraste entre le structuralisme et le fonctionnalisme dans la gouvernance RD Congolaise transparait, dans ce cas, à travers les résistances aux bonnes pratiques de gouvernance démocratique. En dépit des structures démocratiques formellement constituées, l'informel est une culture qui hante l'imaginaire fonctionnaliste RD Congolais du haut et du bas. Une illustration tombe bien à pic : dans sa rencontre avec les députés nationaux, dans la foulée de la transhumance de la majorité parlementaire, le président de la RD Congo promettait l'allocation des fonds à chaque élu pour résoudre les éventuels problèmes de leurs bases électorales respectives pendant les vacances parlementaires (Tshisekedi, 3 janvier 2021). Cette expérience est loin d'être isolée dans son genre. De telles pratiques ne reposant sur aucune structure institutionnelle démocratiquement établie relèvent du fonctionnalisme informel (Vircoulon, 2006, p. 574). Mais quand on les rapproche de la conception de l'institutionnalisme traditionnel RD Congolais, elle s'explique par le fait que le(la) citoyen(e) attend naturellement de ceux qui exercent le pouvoir un nombre des services tels que dons, protections, etc. « Loin d'être anarchique, ce système politique était la réponse appropriée au besoin réellement ressenti » (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p.102). Remarquons que dans le cas d'espèce, les outputs ne reposent pas sur les structures étatiques mais sur la magnanimité du chef. C'est dans cette interaction que se rencontrent les ambiguïtés et ambivalences traditionalistes-modernes et coutumières. Il n'est pas rare d'en déceler d'autres pratiques du même genre à plusieurs niveaux institutionnels. Par ailleurs, ces pratiques informelles sont susceptibles d'ouvrir les brèches à la corruption et au clientélisme qui par conséquent ralentissent les élans démocratiques qui se traduisent par les études fonctionnalistes (Lavallée, 2006, p. 166). Ceci déroge au bien-être citoyen attendu des institutions dans la logique fonctionnaliste. Même s'il faut reconnaître que cette pratique influe sur l'estime du représentant qui passe pour celui ou celle qui connaît d'avance les besoins et désirs de son peuple avec lequel il n'en a pas discuté comme dans le conformisme traditionnel ; puis, sur le (la) citoyen(e) dont le bien être est régulé par la volonté du chef. L'on peut dire que des outputs ne sont pas ici une rétroaction des inputs.



(Razafindrakoto et Roubaud, p. 195)

Figure 2 Canaux de transmission des institutions sur le bien être citoyen

Dans ce contexte d'ambiguïtés démocratiques, que dire de la participation citoyenne ? Dans quelle sphère du fonctionnement institutionnel peut se situer l'action citoyenne ? Quels impacts ou encore quelles influences les systèmes représentatifs modernes traditionnalistes et coutumiers peuvent-ils avoir sur la participation citoyenne ?

2.3.2. Deux paradigmes de participation citoyenne.

Remarquons que la variable institution, quelle qu'elle soit, a jusqu'ici conditionné la participation citoyenne en termes d'allégeance dans le conformisme ou de soumission dans le mimétisme. Après avoir relevé le caractère hybride du système institutionnel, nous allons ici analyser la participation citoyenne dans ce nouveau type d'institutions. Sur base de ce paradigme participatif citoyen, nous détecterons les indices et pratiques démocratiques.

Il s'agit de rendre compte du comment le(la) citoyen(e) RD Congolais(e), fraîchement indépendant(e), participe-t-il(elle) à la vie sociopolitique. Dans quelle mesure les fonctions des nouvelles institutions, comparées aux premières (traditionnelles et modernes), articulent-elles les besoins sociaux et les services institutionnels ? Deux paradigmes permettent de découvrir les pratiques démocratiques dans ces interactions : le régionalisme et le mobutisme.

2.3.2.1. Le régionalisme comme critère de participation

A côté de l'effervescence de l'indépendance et des agitations belliqueuses sécessionnistes, il est indispensable d'observer avec les historiens la mise en place et l'organisation sociopolitique de la RD Congo. Les citoyen(e)s désormais indépendant(e)s accèdent-ils(elles) aux arènes organisationnelles des institutions ? Retenons ici deux moments clés des premières tentatives de participation citoyenne : un système électoral local et une émergence du système partisan.

En effet, la charte coloniale interdisait la délégation du pouvoir (spécialement le pouvoir législatif). C'est ainsi que le gouverneur général de la colonie (Pétillon) suggérait qu'il était important de : « songer à instaurer un système d'élections simple et efficace ; constituer à la base un corps électoral restreint composé des notables du lieu qui coopèreraient en leur sein les conseillers de leur préférence. » (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p.428). Par ailleurs, pour mener à bien cette première tentative électorale, « en l'absence de partis politiques, les mobilisations s'organisèrent autour des fédérations tribales. » (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p.429). De cette expérience électorale qui ne fit pas que des heureux gagnants sans en avoir des mécontents perdants, on verra poindre des embryons des partis essentiellement bâtis autour des associations aux idéaux culturels, régionaux, communautaristes et tribaux. L'on peut citer dans cet ordre l'ABAKO (alliance des bakongo), ABAZI (alliance des bayanzi), etc. (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p.437). Outre ces idéaux culturels, l'influence panafricaniste constituait aussi un atout important à la construction des bases et structures de participation citoyenne. Elle est l'instigatrice du parti nationaliste PNP (parti national du peuple). Ces pratiques du début articulaient élections, revendications citoyennes d'une part et reddition des comptes des discussions de questions politiques à travers des meetings par des représentants, d'autre part.

Ces premiers pas démocratiques d'expression citoyenne présentent une caractéristique commune, le régionalisme. De là, on peut déjà se rendre compte de l'influence du néo-institutionnalisme dont l'impact historico-culturel se fait sentir dans la participation citoyenne. Quoiqu'il en soit, on y perçoit des premiers élans participatifs citoyens exprimant leur désir et autodétermination à travers des actes citoyens susceptibles d'influer sur l'organisation sociopolitique de laquelle ils recevront des services institutionnellement coordonnés et canalisés. C'est à proprement parler un début d'ouverture d'espace démocratique. Comment cette émergence de participation va-t-elle s'épanouir au fil du temps ?

2.3.2.2. Le mobutisme, un nationalisme autocratique ?

Après le balbutiement de l'intégration citoyenne du début des années indépendantistes, un nouveau paradigme participatif naît, c'est le mobutisme qui constitue une concentration de tous les paradigmes institutionnels et participatifs précédemment analysés au cours du présent chapitre. Le mobutisme connaît trois moments essentiels qui peuvent illustrer son rapport avec les mécanismes d'intégration et d'expressions citoyennes. Il s'agit de l'irruption du mobutisme, de la zaïrianisation et de la participation multipartite.

Premièrement, l'irruption du mobutisme scelle un nouvel ordre fonctionnel qui se ramène à un unionisme autour du chef – président fondateur – qui incarne tout l'espoir et l'avenir de la nation et du peuple dont il est le père. Ce qui, par conséquent, consacre l'apolitisme de tout autre association comme réponse aux querelles politiciennes. Ces turbulences ont pratiquement favorisé le mobutisme et la consécration du parti unique ; puis, a suivi l'interdiction des activités politiques autres que la consolidation de l'unionisme national incarné par le MPR (mouvement populaire de la révolution). Deuxièmement, la zaïrianisation imprime un nationalisme assorti d'autoritarisme dans lequel le débat démocratique est réduit à une juxtaposition et à la suppression des partis politiques et tout mouvement de participation citoyenne autre que le mouvement populaire de la révolution. Hormis l'institutionnalisation du MPR en parti unique, le nationalisme mobutiste a consacré comme autres valeurs républicaines et citoyennes : l'authenticité, l'unitarisme des visions politiques et surtout l'adhésion quasi automatique de chaque citoyen(e) aux idéaux du parti unique. Ces pratiques scellent un nationalisme obligeant à l'appartenance commune. Elles rappellent le conformisme allégeant du moderne-traditionaliste ci-haut analysé. Troisièmement, dans les tourments de la fin de la guerre froide, l'évaluation du mobutisme ouvre les brèches au multipartisme et à la liberté de choix politiques (Mobutu, 24 avril, 1990). Ce qui constitue une base et un point du départ pour une nouvelle tournure de l'action citoyenne dans le fonctionnement institutionnelle. Nous rebondirons sur cet aspect au troisième chapitre du présent travail.

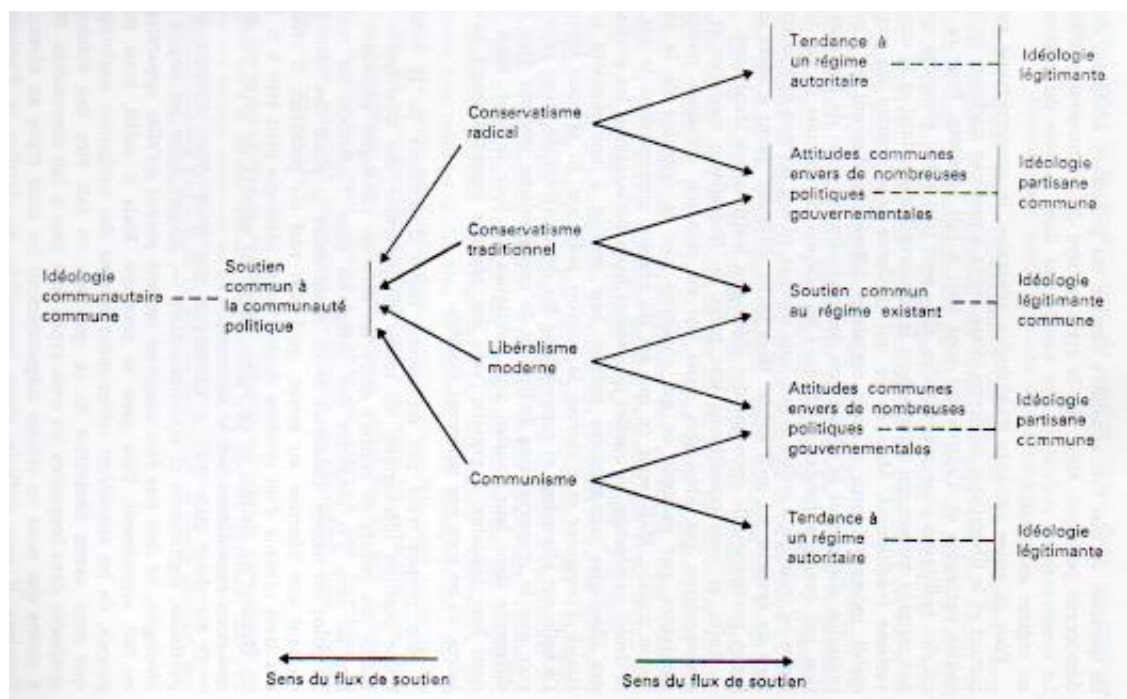
L'orientation mobutiste s'est avérée, dans ses pratiques, une forme aboutie de l'hybridisme institutionnel et du syncrétisme fonctionnel. N'est-ce pas une thèse de ce genre que soutient Mobutu quand il explique l'idéologie de l'authenticité en opposition avec la conception démocratique européenne et belge ? Elle a su combiner les formes institutionnelles modernes et les pratiques traditionalistes. Ceci a engendré le système moderne-traditionnaliste. Si les structures institutionnelles modernes rappellent et reflètent les concepts démocratiques, les pratiques qui sous-tendent lesdites structures se réfèrent substantiellement au paradigme

traditionnel. L'espace de discussions citoyennes a cruellement été restreint. Qu'à cela ne tienne, le déclin de ce paradigme a fini par laisser une ouverture à la possibilité de débat citoyen.

Ainsi, à partir de ces deux types de paradigmes que nous venons d'analyser, nous en concluons que **notre troisième sous-hypothèse est, comme les deux premières, corroborée et largement vérifiée**. Ces paradigmes ont prouvé que le fonctionnement du système hybride, en cumulant le traditionnel et le moderne, vacille entre les structures formelles démocratiquement établies et les pratiques traditionnelles parfois incompatibles avec les attentes formelles et fonctionnelles de la participation démocratique.

2.4. Conclusion partielle

Dans ce second chapitre, nous avons rendu compte principalement des ambiguïtés des pratiques démocratiques au sein du système institutionnel qui s'est implémenté au fil du temps en RD Congo. **Nous en sommes arrivés à conclure que notre première hypothèse et ses sous-hypothèses sont largement vérifiées**. A cet effet, considérant l'institution comme variable principale, elle a systématiquement conditionné la participation citoyenne comme variable dépendante. L'incrémentalisation du système institutionnel RD Congolais présente deux conséquences majeures sur la participation citoyenne : la marginalisation et l'exclusion des citoyen(e)s. En revanche, la posture citoyenne s'est aussi globalement constituée en soutien de l'un ou l'autre système institutionnel. Ce soutien a ainsi permis la non-disparition et la continuation du système RD Congolais avec ces différentes tendances.



(David Easton, 1974, p. 316).

Figure 3 Soutien (diffus) au système

Nous avons identifié trois sous-systèmes institutionnels auquel correspondent trois types de représentation et de participation. Chaque type de sous-système révèle des caractéristiques propres dont l'impact est ressenti dans la construction des systèmes ultérieurs. Premièrement, **le conformisme citoyen** ayant conduit à une **démocratie d'allégeance** a soutenu un type d'**institution traditionnelle** reposant sur la loi naturelle. Ceci imprime un **caractère déterministe** au fonctionnement sociopolitique. A ce titre, d'un côté, l'ambivalence démocratique est telle que d'une part, cela scelle une marginalisation de la participation par l'absence de discussion citoyenne, et de l'autre côté, les pratiques conformistes engendrent une participation citoyenne qui se subordonne à ce qui est déjà naturellement déterminé. D'où, l'asphyxie des principes démocratiques ouverts à la délibération et aux choix. Deuxièmement, la **modernisation institutionnelle** s'est accompagnée du colonialisme qui a compromis l'implémentation d'une idée démocratique. Paradoxalement, la soumission du citoyen s'est escortée d'une séduction par le modèle occidental. De ce paradoxe, il a été identifié une espèce de **mimétisme citoyen** dont la participation demeure écartelée. Quoiqu'il en soit, le(la) citoyen(e) est absent(e) de l'organisation de son système politique qui relève totalement de Bruxelles. Les pratiques importées peinent à s'enraciner car elles sont confrontées à celles proprement traditionalistes. Troisièmement, l'**hybridisme institutionnel** s'est avéré une conséquence de l'implémentation des institutions traditionnelles et modernes. De ce point de vue, il n'est pas de doute que le système institutionnel RD Congolais renferme des aspects d'un État **formellement démocratique** car on sait y trouver des structures et concepts qui riment avec le régime et principes démocratiques ; cependant, du point de vue ergonomique, les paradigmes fonctionnalistes ont mis en évidence un **syncrétisme citoyen** et institutionnel. Ceci interroge bien la pratique démocratique en République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, l'interaction entre différents types d'acteurs révèle une rupture entre les citoyens et les institutions représentatives selon qu'elles procèdent de la nature et des dieux, qu'elles émanent de la technocratie et du génie de la Métropole ou encore qu'elles découlent de la jonction de deux premiers types d'institutions. Le hiatus est tel que les outputs peinent à rejoindre les inputs qui, du reste, demeurent sous la stricte autorité et conception des représentants incarnés dans les types d'institutions que nous venons d'analyser. D'où, si les institutions implémentées présentent les insuffisances démocratiques, comment repenser la possibilité des pratiques démocratiques en RD Congo ? Est-il possible de renverser les variables pour faire de la participation citoyenne une variable principale de laquelle dépend la variable institutionnelle ?

Chapitre troisième : L'impact du système participatif citoyen non-partisan sur le système institutionnel RD Congolais : articulation des besoins sociaux et agrégation des intérêts citoyens.

Après l'identification de trois sous-systèmes dont le conformisme, le mimétisme et l'hybridisme, puis les différents types de démocraties qu'ils ont engendrés, à savoir : la démocratie d'allégeance, de soumission-imitation et celle moderne-traditionaliste, il est notoire d'y remarquer la marginalisation et/ou l'exclusion du citoyen dans les arènes d'organisation sociopolitique.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de la possibilité de l'influence des mouvements sociaux sur ces pratiques institutionnelles en agissant à la fois sur les citoyen(e)s (influence par le bas) et sur les institutions (influence par le haut). De cette manière, la variable participation exerce une influence sur les institutions qu'elle innove (Sillard, 2019, p. 18). Il vérifie ainsi notre seconde hypothèse principale qui affirme que : ***(H2) L'émergence des mouvements citoyens constitue une issue à la démocratisation manquée du système institutionnel RD Congolais.*** A cet effet, nous traitons de la légitimité représentative et de la citoyenneté ; des acteurs de la participation non-partisane et des probables innovations fonctionnalistes du système RD Congolais. Pour y parvenir, nous vérifions les deux sous-hypothèses dans les sections suivantes.

3.1. De la légitimité représentative et de la citoyenneté

La première sous-hypothèse que nous vérifions ici stipule que ***(H2a) la participation citoyenne, à travers les mouvements sociaux, se constitue en facteur favorisant le processus démocratique RD Congolais.*** Pour mieux amorcer cette approche, nous présentons l'avènement de ce processus participatif à l'aube de la troisième république avant d'en arriver à son impact sur le fonctionnement de l'ensemble du système. D'ores et déjà, remarquons que la constitution d'une société civile et l'émergence de la citoyenneté semblent être une démarche ardue en RD Congo. La légitimité des institutions représentatives n'a pas toujours trouvé son point d'ancrage dans la volonté exprimée et discutée du peuple. Ceci rejoint et s'inscrit dans le droit fil de l'implémentation institutionnelle traitée au second chapitre. Nous faisons rebondir ici la problématique de cette incrémentalisation institutionnelle pour la mettre en rapport avec ses conséquences sur la participation citoyenne et observer une possible redynamisation. Car le rapport entre le fonctionnement de la représentation et la participation citoyenne paraît une

réalité malaisée. Ce sont des affirmations de ce genre que nous retrouvons auprès de nos informateurs du terrain quand ils estiment que :

« La séparation de pouvoir en RDC est perçue réelle d'une manière théorique mais la mise en œuvre est contradictoire et ouvre à des instrumentalisation et manipulations. Le pouvoir politique (le président et le gouvernement) capture les autres institutions (la CENI et la justice à l'occurrence). L'exemple des procès politiques est à évoquer pour montrer à quel point la justice a été utilisée pour museler les opposants et la société civile (LUCHA&FILIMBI). Ou encore, il suffit de regarder comment la CENI a préfabriqué les résultats des élections favorisant le FCC de Kabila au détriment de la vérité des urnes. Les exemples sont légions en RDC. La séparation de pacotille et de façade ne sert pas le développement de la RDC. » (Informateur 10)

Bien plus encore, loin d'être un constat isolé, les autres informateurs font remarquer qu'« en parlant du pouvoir institutionnel en RDC, les règles sont bien établies. Elles définissent bien les limites de chacun. Mais le problème se trouve dans l'application à travers les organes de gestion » (Informateur 9). En d'autres termes, cela voudrait dire que : « sur le plan formel, le pouvoir institutionnel existe en RDC, mais dans la pratique il y a des sérieux problèmes dans la bonne marche du pouvoir. Il se pose un réel problème de texte. » (Informateur 6). Par ailleurs, d'autres pensent que « c'est un pouvoir qui ne vient pas du peuple. Ce sont des gens que la CENI a nommé. » (Informateur 11).

Ce constat d'illégitimité qui se mêle au négationnisme citoyen et à la distanciation entre citoyens et représentants interroge la relation entre gouvernants et gouvernés. Il pose par conséquent non seulement la nécessité d'une réappropriation de la citoyenneté mais aussi l'urgence de refonder le pouvoir et le fonctionnement institutionnel sur le citoyen. C'est dans cette optique que l'émergence des mouvements sociaux constitue une sphère à la fois de la construction de la citoyenneté et de son incidence sur les institutions représentatives. Cette interaction a vocation de résoudre le paradoxe entre les concepts démocratiques formellement usités et leurs contenus fonctionnels qui demeurent ambivalents. Ce hiatus est déploré par notre deuxième informateur qui affirme que :

« Les élus, à tous les niveaux du pouvoir représentatif, ne semblent jouer qu'un rôle accessoire. On a parlé d'un parlement godillot, où les majorités mécaniques n'ont semblé jusqu'ici que servir des hommes et des institutions formelles, sans véritables assises populaires. La clameur contre la CENI, lors des dernières élections générales de 2018, est illustratrice de cette frustration de la population. L'expression « députés nommés » (au lieu d'être appelés députés élus) en dit long sur cette perception négative de représentation. » (Informateur 2)

Et, puis s'agissant du pouvoir représentatif, le troisième informateur renchérit en ces termes :

« C'est l'autre problème le plus épineux de la démocratie congolaise. Le peuple ne pouvant pas gérer lui-même, doit se choisir des représentants au travers des élections, pour leur confier le mandat d'agir en son nom et pour son compte. Malheureusement, depuis la troisième république, la volonté du peuple a toujours été travestie avec des cirques électoraux caractérisés par la fraude, la partialité, l'injustice, et l'exclusion. Le pays est

ainsi dans un cercle vicieux d'illégitimité des animateurs des institutions qui se bombent faussement la poitrine d'être élus par le peuple. La conséquence c'est que ce pouvoir représentatif (tant sur plan national que provincial), généralement issu du faux, ne se soucie guère de l'intérêt du peuple. Les élus sont plus dans une course effrénée d'enrichissement rapide et spectaculaire, que dans la défense des intérêts du peuple. Ils constituent la nouvelle classe oligarchique, éloignée et indifférente de la grande majorité du peuple qui croupit encore dans une misère généralisée.

Il faut tout de même nuancer cette indéniable réalité. On trouve quelques oiseaux rares parmi ces élus, qui s'évertuent véritablement dans la défense des intérêts du peuple et la quête du bonheur collectif. Seulement, ils constituent une toute petite minorité dont les efforts sont engloutis dans l'océan de l'insouciance et l'avarice de la grande majorité. » (Informateur 3)

Après avoir posé le diagnostic des ambiguïtés des pratiques démocratiques dans le système institutionnel RD Congolais, force est de remarquer que les concepts démocratiques de légitimité, de citoyen, de représentants, etc. restent des existences formelles paradoxalement creuses. Au regard des affirmations de nos informateurs, les significations conceptuelles ne riment pas avec la pratique démocratique. Ce constat stigmatise la difficulté qui en résulte : la non-interaction entre le soutien et le besoin sociaux avec la rétroaction institutionnelle. Nous allons, dans les points suivants, analyser le système participatif comme alternative aux limites du système fonctionnel de l'institution qui, jusqu'ici s'est implémenté en RD Congo. A cet effet, comme précisé au premier chapitre, la participation qui sera traitée ici est celle non partisane. Nous rendons compte des mouvements sociaux comme acteurs participatifs au fonctionnement institutionnel.

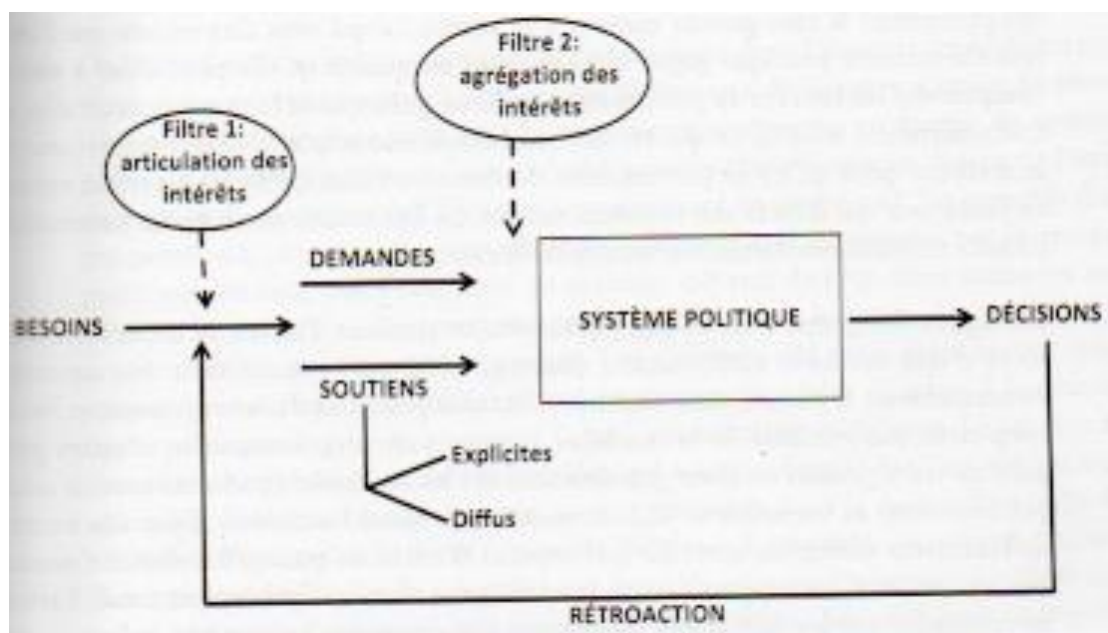
Il s'agit principalement d'examiner comment ces mouvements sociaux collectivisent et articulent les problèmes sociaux ; comment plaident-ils pour une intégration des demandes citoyennes dans le système institutionnel ... Il s'agit de l'émergence de nouveaux acteurs sociaux, de leurs actions participatives aux institutions représentatives et les conséquences démocratiques qui peuvent en découler. D'ores et déjà, il faut noter que les mouvements sociaux sont un phénomène récent en RD Congo. A cet effet, nous traitons d'abord des acteurs qui ont balisé le chemin à ces mouvements ; ensuite, l'action et l'impact des mouvements sociaux proprement dits ; enfin, l'ouverture à l'innovation démocratique du système représentatif et participatif.

3.2. Les acteurs précurseurs de la participation citoyenne non-partisane

Si les différents acteurs institutionnels sociopolitiques ont joué un rôle important dans les interactions entre le système représentatif et le système participatif, il en existe d'autres dont l'influence impacte autant les institutions politiques que les citoyen(e)s. Il s'agit des confessions religieuses et de la société civile.

Le religieux dans toutes ces différentes manifestations s'est constitué en acteur à part entière au fil du temps et au fil de l'évolution du fonctionnement sociopolitique RD Congolais. Si dans le système traditionnel il est membre à part entière du fonctionnement systémique, il n'en est pas moins dans le mimétisme occidental et dans l'hybridisme postcolonial. Avec des intensités et à de degrés différents, le religieux a constitué, au-delà de certaines pratiques ambivalentes, le rempart du citoyen face à la marginalisation institutionnelle. Il aura été le seul espace d'expression citoyenne pendant ses moments d'exclusion. Il faut préciser que le religieux dont nous parlons ici englobe les églises institutionnelles et les pratiques religieuses traditionnelles dont l'enracinement dans la société permet d'influer sur l'imaginaire sociopolitique du(la) citoyen(e). On retrouve ici l'approche culturelle du néo-institutionnalisme qui construit un espace d'expression qui se pérennise dans l'imaginaire populaire.

C'est ainsi qu'il devient un acteur social qui s'est constitué non seulement en lieu d'expression citoyenne, mais encore et surtout, en filtre *d'articulation* et *d'agrégation* des besoins et intérêts sociaux ainsi que l'indique la figure ci-dessous (Balzacq et al., op. cit., p. 151). Dans ce cadre de recherche, il est nécessaire de lui assigner et préciser deux rôles (fonctions) sociopolitiques. D'un côté la fonction de la formation, la coordination, l'intégration, la thématisations, etc. qui lui permettent d'articuler les besoins sociaux et de l'autre côté, celle du plaidoyer politique auprès des institutions qui consiste en agrégation des intérêts citoyens. De ces pratiques émergeront une société civile et des mouvements sociaux dont le mode opératoire laissera paraître ces deux rôles principaux.



(Balzacq et al., 2014, p. 151)

Figure 4 Présentation schématique du système politique selon Easton

3.2.1. Les confessions religieuses, lieu d'expression sociopolitique citoyenne.

Pour peu que l'on observe le fonctionnement du système institutionnel RD Congolais, l'on découvre que les confessions religieuses sont restées entre deux flancs. D'une part le citoyen et d'autre part les institutions. Les historiens posent un regard controversé sur le rôle du religieux dans l'évolution des rapports entre citoyens et institutions RD Congolaises. Cette controverse met en évidence deux fonctions ambivalentes du religieux. D'un côté il est perçu comme complice du système politique RD Congolais souvent décrié pour ses pratiques atroces et marginales, de l'autre côté, il est un réel havre d'épanouissement d'expression citoyenne. A ce stade, nous voudrions minimiser la première perception du religieux sans pour autant le méconnaître. Ce choix nous permet ainsi de nous focaliser sur la seconde perception qui ouvre la voie à l'espace d'expression citoyenne. A cet effet, nous prenons deux paradigmes religieux dans leurs formes institutionnelles qui leur confèrent un caractère d'acteurs dont les interactions ont permis l'avènement des mouvements sociaux. Il s'agit de l'Église catholique et des autres confessions religieuses. La distinction est nécessaire parce qu'elles n'ont pas toutes les mêmes stratégies du fonctionnement.

En effet, l'Église catholique, comme institution, est présente aux côtés des institutions publiques durant toutes les périodes historiques dont nous avons parlé au second chapitre. La présente approche épingle juste son impact sociopolitique sur le(la) citoyen(e) et sur les institutions. Entant qu'acteur sociopolitique, elle agit par sa commission Justice et Paix qui traite de toutes les questions relatives à la vie économique, sociale, politique, etc. et s'exprime par voie plénière de l'ensemble de l'épiscopat. Ce qui nous importe ici n'est pas l'organisation interne de la CENCO (Conférence épiscopale du Congo) mais son agir en qualité d'acteur sociopolitique. Un des exemples récents de son action est celui qui a conduit non seulement aux élections de 2018 mais encore à l'éveil de conscience citoyenne à travers ses déclarations aux titres très évocateurs : « Le pays va mal, très mal : debout Congolais » ou encore « le peuple congolais crie sa souffrance : allons vite aux élections. » Si cette structure de l'Église catholique est saillante dans l'engagement sociopolitique depuis les années soixante, les dernières décennies et particulièrement la troisième république ont vu l'engagement d'autres églises protestantes, musulmanes et celles dites de réveil à la même cause. Cette synergie confessionnelle renforce l'idée du rôle que remplit le religieux dans le fonctionnement du système sociopolitique RD Congolais. Une plateforme de huit confessions religieuses officiellement reconnues facilite et élargit l'intégration citoyenne au fonctionnement du système sociopolitique RD Congolais.

En définitive, les confessions religieuses se sont constituées en des espaces d'expressions citoyennes au fil du temps. Cela est vrai pour le culte populaire capucin avant la colonisation ; il est aussi vrai pour la période coloniale qui a vu l'implantation des missions catholiques et protestantes sur le territoire de la colonie. Le moins que l'on puisse dire est qu'il est plausible de remarquer que les structures non-religieuses facilitant les débats citoyens sont absentes dans l'évolution de l'implémentation des institutions politiques en RD Congo. De cette façon, les pratiques religieuses restaient les seuls espaces où la masse populaire, distincte de l'élite institutionnelle, pouvait s'exprimer. Bien plus encore, puisque ces églises sont plus à l'écoute du vrai besoin des citoyen(e)s par la proximité qui les caractérise, elles sont ainsi susceptibles de filtrer, d'articuler, de formuler ces besoins en termes de demande. Il faut noter que cet espace religieux n'est pas, dans le sens où nous l'employons ici, de l'ordre de confession de foi. C'est un espace populaire d'expression citoyenne car, quand les circonstances le leur permettent, les individus en quête d'expression l'utilise comme moyen pour se faire entendre des instances institutionnelles. De ce contrepoids confessionnel aux institutions advient et naît une conscience citoyenne qui se constitue en société civile.

3.2.2. La nouvelle société civile comme réponse au statu quo institutionnel

Au début des années quatre-vingt-dix, l'impulsion sociopolitique des confessions religieuses rencontrait l'ouverture politique par le discours présidentiel du 24 avril 1990 qui s'inscrivait dans l'ordre du basculement démocratique au niveau international. Lequel marquait un tournant important dans l'expression citoyenne en RD Congo :

« Aujourd'hui 24 avril 1990, enfin. A la veille du trentième anniversaire de l'accession du Zaïre à la souveraineté nationale, après une présence de près de 25 ans à la tête du pays, et face aux grandes mutations qui tourmentent le monde en ce vingtième siècle finissant, j'ai pensé *qu'il était temps de recueillir les avis du peuple zaïrois, afin de dégager les lignes directrices susceptibles d'orienter nos choix politiques.* » (Mobutu, le 24 avril 1990).

Trente ans après son accession à l'indépendance, le(la) congolais(e) peut théoriquement donner son avis pour participer à l'élaboration des politiques publiques. Cet extrait du discours présidentiel aura des conséquences sur la compréhension de la place du (de la) citoyen(e) dans l'organisation sociopolitique. Il a l'avantage de rencontrer les attentes et les aspirations latentes exprimées dans les espaces religieux. Cette rencontre aura des impacts à plusieurs niveaux mais surtout au niveau de la réappropriation citoyenne de l'espace politique. Pour s'en rendre compte, nous mettons en évidence deux conséquences sociopolitiques. Premièrement, l'avènement d'une nouvelle société civile qui désormais reflète et exprime les besoins sociaux pour les faire entendre auprès des institutions. Deuxièmement, l'ouverture d'une Conférence

Nationale Souveraine (CNS) où le débat citoyen avait vocation à refonder le fonctionnement institutionnel de l'État.

« Pour avoir si bien intériorisé la culture de la discrimination introduite par la colonisation, le congolais de l'élite se considérant le successeur légitime du fonctionnaire colonial blanc, estime qu'il a tous les droits et ne peut être comparé au citoyen lambda... » (Ndaywel-è-Nziem, 2019, p. 83). Jusqu'ici, le(la) citoyen(e) RD Congolais(e) est resté sous tutelle des systèmes institutionnels qui l'ont au mieux marginalisé, au pire exclu. La représentation s'est constituée en un élitisme qui a fini par creuser l'écart entre le pouvoir institutionnel et la collaboration collective des citoyen(e)s. La tentative de renversement des variables émerge ainsi avec la nouvelle société civile. La synergie de toutes ces forces vives de la société a conduit à des débats citoyens sous l'aspect d'une Conférence Nationale Souveraine durant laquelle les représentants des forces vives ont discuté de la refondation de l'État. Après le discours d'avril quatre-vingt-dix, là où les politiques (opposants au MPR) sollicitaient une espèce de table ronde politicienne pour discuter du programme politique du pays,

« La conférence épiscopale du Zaïre, dans sa déclaration du 16 juin 1990 intitulée **Tous appelés à bâtir la nation**, souligna, elle aussi, la nécessité des réformes qui auraient dû provenir d'une instance plus large que le parlement, représentant les divers corps sociaux. L'organisation d'une telle instance était à ses yeux le passage obligé. En février 1991, dans une autre déclaration – **Libérer la démocratie** – la même conférence épiscopale avait déclaré qu'il était urgent que le peuple zaïrois se retrouve rassemblé autour d'une table pour délibérer, recréer un nouveau consensus et porter un remède à l'actuelle crise de la société et des institutions nationales. Ce cadre de concertation nationale de tout le peuple appelé communément conférence nationale ou table ronde, n'est pas l'affaire des seuls hommes politique. Elle doit rassembler les représentants de toutes les couches de la population ainsi que de différents courant de pensée et d'opinion. » (Ndaywel-è-Nziem, 2019, p. 128).

Une conséquence directe de l'impact religieux et de l'ouverture sociopolitique des années quatre-vingt-dix est l'émergence d'une société civile. On y trouve, à titre d'exemple, des associations à vocation sociopolitique telles que le Comité Laïc de Coordination (CLC), l'Association Congolaise pour l'accès à la Justice (ACAJ), la Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC). Bien plus encore, l'élan de la Conférence Nationale Souveraine suggérée par l'épiscopat zaïrois vient d'élargir l'espace de participation citoyenne à la vie politique. C'est là une expérience citoyenne à l'échelle nationale dont les ambitions affichent clairement la refondation de l'État à partir d'une instance de débat citoyen. La réappropriation de l'action politique par l'ensemble des citoyen(e)s en consultations populaires et discussions au sein de la Conférence Nationale Souveraine scelle un début d'un renversement des variables incitant à la démocratisation des institutions républicaines.

Voulant tirer toutes les conséquences d'une refondation de la nation par une participation citoyenne, la CNS s'est doté des commissions des discussions thématiques et le

projet de rédaction d'une nouvelle constitution, d'un bureau appelé Haut Conseil de la République (HCR) dont la mission est pratiquement de diriger la République et conduire une transition devant aboutir aux élections. En effet, considérant que le président du MPR était constitutionnellement président de la République (art. 30, Loi n°74/020 du 15 août 1974 portant révision de la Constitution du 24 juin 1967), tirant toutes les conséquences du retrait du président fondateur de la tête du parti national, il cessait *de facto* d'être président de la République (Ndaywel-è-Nziem, 2012, p. 588.) Pour palier à la vacance créée au sommet de l'État, le président du Haut Conseil de République (HCR) avait les prérogatives du chef de l'État en transition.

Aux termes de ce parcours, **notre première sous-hypothèse est ici entièrement corroborée**. Les bouleversements des années quatre-vingt-dix ayant ouvert les portes à la quête de participation citoyenne, les questions sociopolitiques intéressent désormais l'ensemble des citoyen(e)s. Ils pouvaient, chacun et chacune opter pour ou contre l'une ou l'autre orientation politique. Par-dessus toutes considérations d'appartenance politique, la liberté de choix et de débats citoyens, l'expression citoyenne, etc. se sont ancrées et redeviennent des fondamentaux sur lesquels se construit le nouvel élan de participation citoyenne à travers les mouvements sociaux. C'est là le processus de réappropriation de l'espace sociopolitique par les citoyen(e)s qui collaborent à la construction des pratiques démocratiques.

3.3. Émergence, caractéristiques et action des mouvements sociaux

Cette troisième section nous permet de vérifier la seconde sous-hypothèse qui certifie que : ***(H2b) ladite participation citoyenne (à travers les mouvements sociaux) ouvre la voie au changement fonctionnel des institutions.*** L'élan d'éveil citoyen imprimé par le religieux et la constitution de la société civile a fait naître et éclater les mouvements citoyens à vocations participatives. La plupart d'entre eux sinon tous voient le jour dans le courant de trois dernières décennies. En tout état de cause, si leurs objectifs communs riment avec les changements du fonctionnement des institutions en vue de rendre plus participatifs les citoyen(e)s, leurs structures présentent deux caractéristiques principales : certains sont hiérarchiquement structurés alors que d'autres sont beaucoup plus horizontalement établis.

En effet, Neveu (2019, p. 19-24), Braud (2016, p. 315-323) et Della Porta and Diani (2014, p. 142-153) admettent que le fonctionnement de l'action collective des mouvements sociaux articule les aspects verticaux et horizontaux. De cette façon l'organisation desdits mouvements cumule les aspects sociaux et institutionnels dont le dynamisme interactionnel influe tant sur le(la) citoyen(e) ce qui engendre une démocratie par le bas que sur les institutions qui constitue une démocratie par le haut.

« L'expérience atypique de la RD Congo a fait que « ces mobilisations des jeunes sont nées presque spontanément au tournant de l'année 2010, certainement en échos des manifestations populaires du printemps arabes qui emportèrent coup sur coup le régime autocratique de Ben Ali en Tunisie, de Moubarak en Égypte et de Kadhafi en Lybie. Ces mouvements avaient pour caractéristiques de naître de manière spontanée, de ne pas s'embarasser de la bureaucratie des statuts et autres règlements intérieurs ainsi que de comités. Tout le monde était co-leader. La mobilisation se faisait autour des projets d'action. » (Ndaywel-è-Nziem, 2019, p. 167).

Cette vocation commune à la multitude des mouvements sociaux qui émergent dans l'espace sociopolitique RD Congolais est un indice de la démocratisation de l'ensemble du fonctionnement de son système. A cet effet, nous analysons deux aspects de l'influence des mouvements sociaux : leur ouverture à l'expression citoyenne et l'impact de leurs actions sur le fonctionnement des institutions. Ceci nous permet de mettre en évidence deux aspects chatoyants de l'impact des mouvements sociaux dont le point de jonction est l'agrégation des besoins ou soutiens sociaux et la rétroaction des décisions ou services institutionnels.

3.3.1. Mouvements sociaux comme nouvel espace de participation citoyenne

L'évolution du système représentatif et participatif en RD Congo a révélé un caractère de marginalisation de la participation citoyenne au fonctionnement des institutions. Ce qui fait que la participation citoyenne s'est avérée soit une allégeance, soit une soumission ou encore une réduction à une expression de spectateur(ce) subissant les services ou encore les outputs institutionnels auxquels les citoyen(e)s paraissent toujours étranger(e)s.

Pour pallier cette absence du (de la) citoyen(e) aux arènes de l'organisation sociopolitique, le premier impact des mouvements sociaux se fait remarquer à la base. C'est la réappropriation légitime de l'espace sociopolitique par les citoyen(e)s. A cet effet, nos informateurs réfléchissant sur la nécessité d'une participation citoyenne pensent qu'elle est importante parce qu'elle permet au (à la) citoyen(e) de prendre une part active à la vie de la nation. Il est aisé de trouver des affirmations de nos informateurs stipulant que dans cet élan de l'intégration et participation citoyenne :

« Il y a d'abord l'appropriation de ces décisions et donc l'adhésion à ces politiques. Ensuite, il y a aussi le souci de la pédagogie (apprendre à cette population qu'elle est détentrice des pouvoirs et qu'il y a un impératif qu'elle soit consultée pour des questions touchant à sa vie. Ainsi, sa participation à la prise de décision n'est pas un cadeau, mais un devoir » (Informateur 1)

Ou encore de manière plus explicite et complémentaire, sans être exhaustifs : « les avantages d'une telle démarche sont nombreux. Sans être limitatifs, il s'agirait de l'adhésion du plus grand nombre de citoyens à la vie politique nationale ; l'intégration et l'intériorisation par rapport au « contrat citoyen » à instaurer entre les gouvernants et les gouvernés ; la

maturation politique du plus grand nombre, etc. » (Informateur 2). L'on trouve ces genres d'attentes et d'affirmations chez tous nos informateurs. Cet élan d'adhésion citoyenne à la chose publique ouvre la possibilité à une éducation à la citoyenneté. Celle-ci devenant ainsi un espace de socialisation et d'intégration citoyenne. Par conséquent, les besoins sociaux sont identifiés et articulés car ils rencontrent la participation des concernés.

Cet élan de participation peut se lire simplement dans les différents noms évocateurs de ces mouvements qui traduisent leur insertion dans le paysage sociopolitique RD Congolais. Citons par exemple : LUCHA (lutte pour le changement) ; FILIMBI (sifflet en swahili. Il alerte, marque la fin ou le début d'une activité, etc.) ; ENOUGH (Assez !) ; ECCHA (Engagement citoyen congolais pour le changement) ; Le Coq Éveil du Congo ; Congolais debout ; Jeunesse indigné ; UJCC (Union des Jeunes Congolais pour le changement) ... Si les modes opératoires de tous ces mouvements diffèrent quelque peu, il est flagrant de remarquer leur aspiration commune au changement, à la réforme, à l'intégration citoyenne.

La mobilisation des ressources citoyennes comme inputs dans le fonctionnement institutionnel se déride dans l'espace et cadre de ces mouvements sociaux. En effet, les préoccupations sociales qui touchent les sensibilités citoyennes englobent plusieurs dimensions allant des revendications politiques telles que la tenue des élections dans le délai constitutionnel, le respect des durées et nombre des mandats de représentants, les questions relatives à la sécurité et aux besoins de première nécessité, etc. C'est dans la complexité d'un tel contexte sociopolitique que des mouvements citoyens se constituent en « de véritables sentinelles de la démocratie et de l'État de Droit. » (Ndaywel-è-Nziem, 2019, p. 167). C'est cet élargissement de l'espace citoyen qui rend à celui-ci ses capacités de participation. Ils créent par ce fait un effet de socialisation citoyenne sur base d'intérêts communs. Il se construit ainsi une identité citoyenne par le processus d'intériorisation des normes, valeurs et croyances communes qui influent, *in fine*, sur le comportement collectif (Braud, 2016, p. 281).

Après avoir construit une identité collective, les mouvements sociaux ont le mérite de fédérer les intérêts citoyens à partir desquels ils créent cette identité commune. Celle-ci permet une communication et une organisation qui facilitent les échanges au niveau horizontal. Les treize informateurs que nous avons consultés à cet effet sont unanimes à l'idée que la participation citoyenne regorge de beaucoup d'avantages d'intégration et intériorisation des politiques mises en œuvre. C'est un processus d'appropriation et de responsabilisation. Par ailleurs, hormis l'identité et les liens que l'action des mouvements sociaux peuvent créer entre citoyen, particulièrement l'élan de participation, ils ont aussi une influence sur les institutions.

3.3.2. Impact des mouvements sociaux sur les institutions.

Si les effets de socialisation éveillent la participation citoyenne et dynamisent la synergie des intérêts citoyens, les plaidoyers politiques impactent le fonctionnement institutionnel. Au regard des ambiguïtés relevées dans le fonctionnement institutionnel RD Congolais, les mouvements citoyens sont un avantage influent sur l'activité des institutions. Il ne s'agit pas ici d'énumérer toutes les activités institutionnelles qui ont été impactées par l'apport des mouvements sociaux, la liste restera toujours non exhaustive. L'exemple le plus récent demeure celui du désir et de l'appel citoyen à faire respecter les échéances électorales par les institutions compétentes.

Qu'à cela ne tienne, un deuxième impact des mouvements sociaux doit se faire sentir sur les institutions. Il n'est pas anodin de souligner l'influence sur le fonctionnement des institutions incluant aussi les possibilités de les réformer et les adapter. A cet effet, plusieurs citoyen(e)s ayant pris conscience de leur citoyenneté ont un regard rénovateur sur le fonctionnement des institutions républicaines et arguent que :

« Une réforme démocratique s'impose, à plusieurs niveaux : (i) les élections doivent cesser d'être élitistes voire corporatistes et chercher à éviter, à tout prix, la dérive régionaliste et tribale que l'on y ressent ; (ii) les partis politiques, même s'il est admis qu'ils doivent concourir à l'exercice du pouvoir, sont très éparpillés et émiettés, sans idéologie franchement ancrée au sein des différentes couches de la population ; (iii) la question de seuil de représentation est à revoir, sans vouloir reposer les principes de proportionnalité, etc. » (Informateur 2).

Ce sont des affirmations du même genre que soutiennent aussi d'autres informateurs en appuyant l'impact des mouvements sociaux sur la pratique démocratique et sur le fonctionnement des institutions. Ainsi certifient-ils en disant que :

« Une vraie réforme qui consisterait à faire élire même les animateurs de la CENI (commission électorale nationale indépendante) au niveau du suffrage universel direct. Et la durée de leur mandat devrait être différente de celle des politiques élus. Par exemple, les animateurs de la CENI devraient être élus pour un mandat de 6 ans non renouvelable. Ceci minimiserait les risques de compromission avec les politiques et leur soumission au dictat des politiques. » (Informateur 1)

Ou encore qu'il y ait :

« Une réforme de fond en comble. Pour le respect du principe de la séparation des pouvoirs. De plus, une bonne pédagogie pour permettre aux citoyens de mieux cerner le bénéfice que le pays aurait à tirer dès lors que chaque citoyen aurait fourni quelque chose comme apport dans la construction du pays. Et de là, créer un lien affectif pour ce citoyen qui a conscience que sa part est présente dans l'édification de la nation. » (Informateur 13).

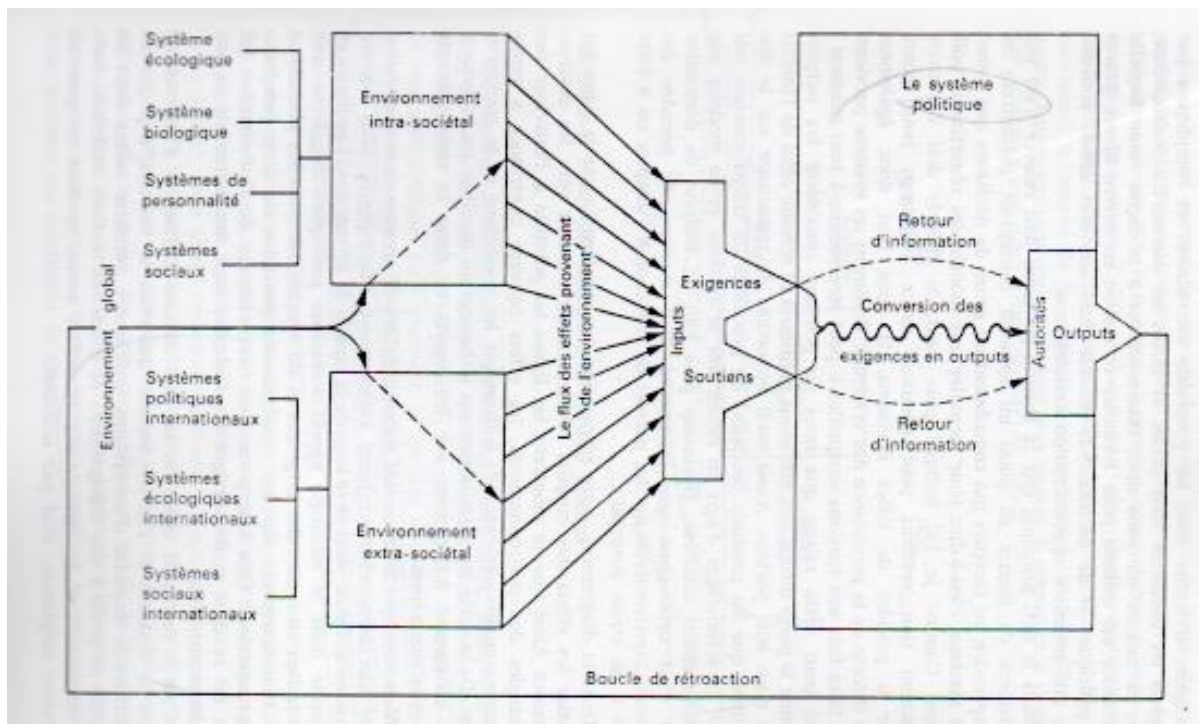
Pour peu que l'on soit attentif, l'on se rend compte que la synergie et la collaboration de tous ces mouvements sociaux s'inscrivaient « dans le courant d'opposition au troisième mandat » présidentiel (Ndaywel-è-Nziem, 2019, p. 167). C'est cette tentative d'imposture et de manipulation constitutionnelle qui pousse à la réaction citoyenne à travers les mouvements

sociaux pour sommer les gouvernants à fonctionner dans le respect des règles démocratiquement établies. Malgré la spontanéité et la multiplicité des mouvements sociaux qui émergent sous la troisième république en RD Congo, le tournant qu'ils prennent se focalise principalement sur le fonctionnement institutionnel. D'aucuns y trouvent une nouvelle conjoncture et une nouvelle perception dans la démocratisation du système institutionnel alors que d'autres sont plus nuancés. En tout état de cause, le caractère nouveau des mouvements sociaux en RD Congo a un apport important dans la socialisation et dans la redynamisation de son fonctionnement institutionnel. Cependant,

« Les mouvements citoyens ne sont pas que de groupes de pression. On ne devrait pas les confondre à des syndicats ou à des partis politiques. En RD Congo, les quelques mouvements citoyens apparaissent comme des groupes des illuminés, sans véritables assises au sein de la population, et affichant des intérêts parfois politiques. D'où leurs difficultés à retrouver un fonctionnement normal, les autorités les tenant toujours à l'œil. Leur apport est à retrouver dans les fondamentaux même de la démarche citoyenne et démocratique : la participation du plus grand nombre des citoyens à la vie sociale et politique du pays. » (Informateur 2).

Au-delà de l'impact aussi important des mouvements sociaux sur les citoyen(e)s et sur les institutions, cette nuance qu'apporte le deuxième informateur invite à penser à la consolidation de l'action desdits mouvements. Il est évident que leur émergence marque un tournant décisif dans le processus de démocratisation des institutions dont les ajustements des programmes obéissent à ces nouvelles sentinelles de la pratique démocratique RD Congolaise. Mais ils peinent encore à relever les défis de l'enracinement au sein de la société et de la réforme institutionnelle proprement dite.

Nous en arrivons à conclure ici que **notre deuxième sous-hypothèse est partiellement corroborée car il reste encore du chemin à parcourir en matière de changement fonctionnel et systémique**. C'est dans cette optique qu'il est nécessaire de penser à une issue du système en termes d'innovations portant non seulement sur les institutions mais encore et surtout sur les organisations fonctionnelles des mouvements sociaux eux-mêmes auprès des citoyen(e)s. C'est-à-dire qu'il nous semble que les réformes et l'impact sont envisagées à deux niveaux : vertical pour les institutions et horizontal pour la masse populaire. Comment maximiser la probabilité de démocratisation à partir des facteurs institutionnels et ceux tirés des mouvements sociaux qui influent sur le processus démocratique RD Congolais ?



(David Easton, 1974, p. 31)

Figure 5 Modèle de réaction dynamique d'un système

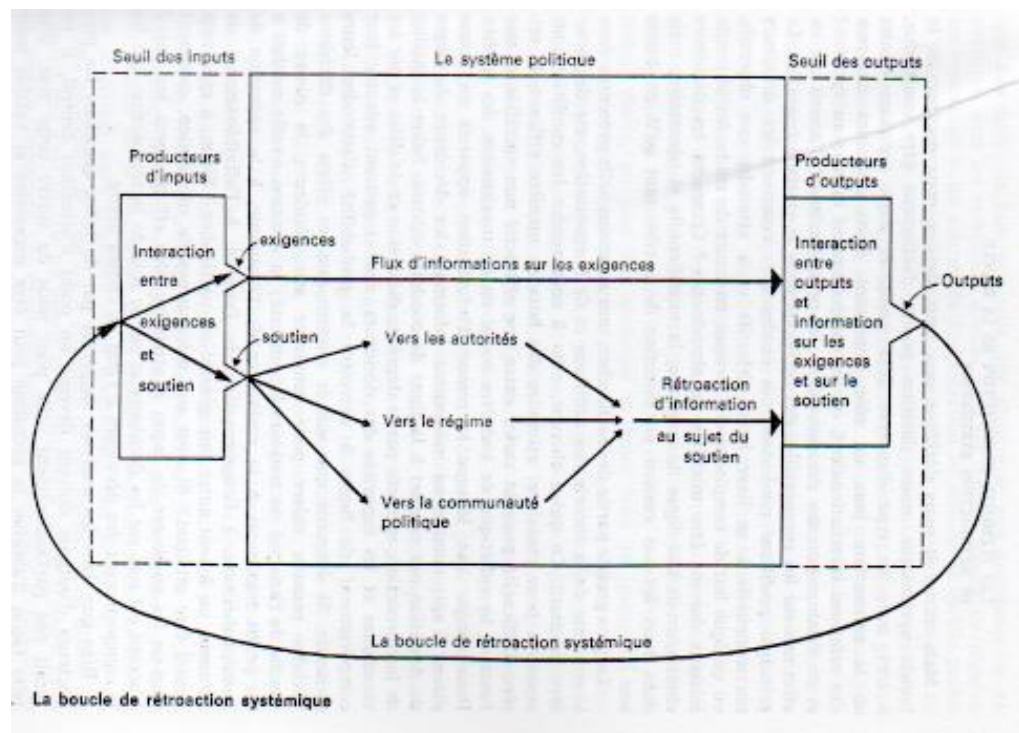
3.4. Vers une innovation et démocratisation du fonctionnement institutionnel ?

Point n'est besoin de rappeler que le contexte d'émergence des mouvements sociaux les a mis dans des conditions d'une participation revendicative. Dans ce dernier point, il s'agit principalement d'inscrire ces mécanismes de participation citoyenne dans la durée fonctionnelle des institutions. De cette manière, la pratique démocratique s'implémentera en conciliant représentation et participation de manière permanente.

Dans cette optique, ce point analyse deux mécanismes d'innovation démocratique qui concilient ainsi participation et représentation en mettant ensembles les deux types des facteurs – institutionnels et participatifs – que nous traitons. Il s'agit des fonctions d'assemblées citoyennes d'une part et les forums citoyens d'autre part. Ces deux paradigmes participatifs rendent compte non seulement de la possibilité du changement dans le fonctionnement systémique institutionnel en RD Congo mais aussi et surtout du maintien de la dynamique des rapports entre représentants et représentés. A cet effet, d'aucuns définissent plusieurs aspects d'une gouvernance participative en précisant la topographie, les réalisations des politiques sur terrain, ou encore les mécanismes de lobbying, etc. (Mashini D.M., 2019, p. 620-622). Dans le cadre de notre investigation, nous ciblons deux mécanismes de ladite participation.

3.4.1. Forums citoyens, lieu d'éducation et de gouvernance collaborative

Les forums délibératifs mettent directement les collectifs des citoyen(e)s en relation avec la gouvernance qui devient collaborative et les différents objets des politiques à discuter ; ils établissent un lien avec les décisions politiques (Michels, 2011, p. 281). A cet effet, le besoin de l'éducation à la citoyenneté se fait pressant dans un contexte sociopolitique où de manière générale le (la) citoyen(e) se retrouve à la périphérie des enjeux politiques. Ceci s'accroît avec une espèce de l'ignorance citoyenne de son pouvoir de contrôle qui exige de l' élu une reddition de compte du mandat reçu. Une pratique courante et généralisée en RD Congo explique bien ce phénomène. Il est connu des congolais(e)s que, dans le déficit de la santé maternelle et infantile, par exemple, certaines femmes et nourrissons sont retenus à la maternité faute des moyens pour honorer leurs factures. C'est ainsi qu'il devient courant que les élus se transforment en "bienfaiteurs informels" de ces citoyen(e)s qui leur ont confié le mandat, en lieu et place d'exercer leurs différentes fonctions (constituantes, représentatives, législatives, de contrôle) pour faire jaillir du système une réponse adéquate au besoin sanitaire maternel et infantile. En revanche, les citoyen(e)s cautionnent ces pratiques informelles par leur passivité due en grande partie au manque d'éducation citoyenne. Cet exemple stipule que la rétroaction doit être systématiquement institutionnalisée pour que le fonctionnement dudit système se boucle. Ce qui de toute évidence en appelle à un éveil citoyen.



La dynamique d'interactions entre les inputs et les outputs. (David Easton, 1974, p. 355).

Figure 6 Boucle de rétroaction systémique

Pour matérialiser le fonctionnement des pouvoirs représentatifs, les exercices de débats et éducations citoyennes sont des meilleurs atouts. Le (la) citoyen(e), dans ce contexte RD Congolais, accuse un déficit d'information et n'a pas d'opportunité ou des lieux d'apprentissage citoyen qui puisse booster ses capacités participatives. Les forums citoyens qui sont des espaces susceptibles de traiter de toutes les questions sociopolitiques viennent compléter ou encore traduisent en actes les efforts des mouvements citoyens. Ils ont ainsi la possibilité de rendre effectif ce que Smith Graham (2009, p. 20-26) désigne par *'inclusiveness'*, *'popular control'*, *'considered judgement'*, *transparency'*, *'efficiency'* et *'transferability'* qui constituent un ensemble d'éléments fondamentaux et nécessaires à l'éducation citoyenne et à une gouvernance collaborative. Cette pratique des forums citoyens peut ainsi remédier au déficit de l'éducation à la citoyenneté et à la marginalisation citoyenne aux problèmes sociopolitiques en faisant de chaque citoyen(e) un(e) co-acteur(ce) (Michels, 2011, p. 279-280).

Par ailleurs, ces forums de formations et de discussions citoyennes en présentant plusieurs avantages à la recherche de l'intégration citoyenne, opèrent au niveau horizontal une fluctuation des besoins sociaux. Ceux-ci doivent se faire non seulement une place dans l'organisation sociopolitique, mais encore et surtout porter un impact sur le fonctionnement institutionnel. C'est ainsi que le rôle des forums citoyens s'ouvre à la nécessité des assemblées citoyennes.

3.4.2. Assemblées citoyennes, alternatives au fonctionnement institutionnel.

Tous les informateurs sont unanimes sur le besoin de reformer le fonctionnement institutionnel RD Congolais. Si plusieurs raisons sont évoquées à cet effet, celle qui porte sur la légitimité du pouvoir institutionnel issu de la participation citoyenne émerge du lot. A voir de plus près, cette perception revendicative de la légitimité institutionnelle se réfère à un besoin citoyen de se réapproprier leur place dans le fonctionnement institutionnel.

L'apport des assemblées citoyennes, dans le cas de la RD Congo, est de l'essor d'une connexion entre les forums de débats citoyens et les institutions. Par conséquent, ces assemblées faciliteront la formalisation des besoins sociaux et le plaidoyer politique auprès des institutions. Lesquelles absorbent et intègrent des nouvelles manières de gouverner en faisant place à la collaboration citoyenne (Blatrix, 2009, p. 111). Elles établissent un espace de débats entre citoyen(e)s et représentant(e)s sur des questions touchant précisément leur quotidien. Elles permettent un enracinement des pratiques démocratiques de manière permanente. C'est dans cet ordre d'idées que le troisième informateur souligne que :

« Dans la gamme des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique, il y a entre autres : l'adéquation des solutions aux réels problèmes vécus par la population. L'adhésion et le soutien populaire dans toutes les phases de politiques publiques et des

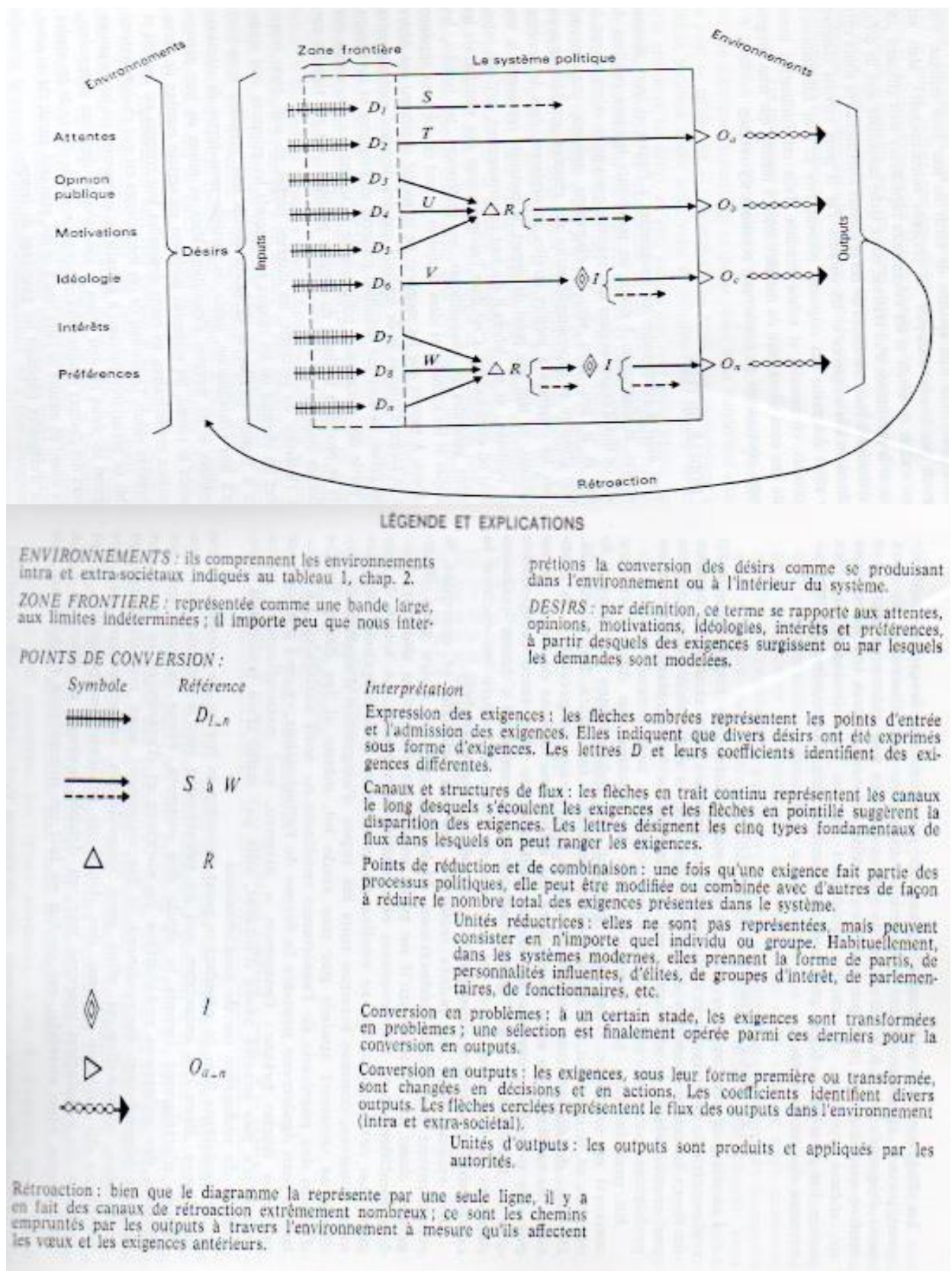
réformes engagées par les pouvoirs publics. La consolidation de la légitimité des animateurs des institutions publiques. La promotion du bien-être social, économique, culturel de la population. L'enracinement de la culture démocratique. » (Informateur 3).

Cet élan de démocratisation du fonctionnement institutionnel est largement partagé avec l'ensemble des informateurs que nous avons pu consulter. Le caractère permanent de la participation est ici à souligner pour extérioriser l'effort d'implémentation des pratiques démocratiques. Cette orientation démocratique prouve combien la démocratisation du système politique RD Congolais nécessite une participation citoyenne effective qui implique des choix, des discussions, des délibérations ... sur les sujets sociopolitiques.

Ces deux facteurs – forums citoyens et assemblées citoyennes – constituent deux pôles importants pour une démocratisation effective du système institutionnel RD Congolais. Ils cumulent la socialisation des besoins citoyens et le plaidoyer politique pour innover le fonctionnement du système institutionnel. En ce sens, ils constituent le condensé des stratégies participatives en rendant permanent tant le débat que la participation citoyenne. Par ces deux mécanismes, les citoyens peuvent oser faire entendre leurs exigences aux institutions ; participer et collaborer à travers des réseaux locaux (Bherer, 2011, p. 113).

(inputs-outputs) (David Easton, 1974, p. 72-73)

Figure 7 Type des flux d'exigence et rétroaction



3.5. Conclusion partielle

Ce chapitre a montré combien l'avènement des acteurs sociaux RD Congolais tente de rendre la légitimité du pouvoir représentatif aux citoyen(e)s en cumulant les fonctions d'articulation et d'agrégation. **Notre deuxième hypothèse a ainsi été nuancée et partiellement vérifiée.** A cet effet, l'émergence des acteurs sociaux, quoique phénomène très récent, a permis une ouverture d'espace de débat citoyen. Le contexte historique de la RD Congo s'est avéré un peu opaque à la participation citoyenne. C'est ainsi que les confessions religieuses se sont constituées en acteurs sociaux ayant rempli les mêmes fonctions d'articulation et d'agrégation des besoins et demandes de société ; elles ont été et sont encore des espaces d'expression citoyenne. A ce titre, elles constituent une toile de fond d'où se projette l'élan participatif du citoyen.

Par ailleurs, le caractère récent et titubant des participations citoyennes à travers des mouvements sociaux font qu'ils soient encore peu connus et peut être moins compris de l'ensemble des citoyen(e)s. La plupart de nos informateurs en donnent un sens différent de celui qu'ils renferment. Quand certains pensent que :

« Les mouvements sociaux constituent un levier pour conscientiser la population. Cependant, ils ne sont pas suffisamment audibles dans la capitale Kinshasa, puis en provinces. Ensuite, dans beaucoup de cas, ils sont inféodés par des partis politiques. » (Informateur 7) ou encore que : « Les mouvements citoyens servent de garde-fous contre les abus de pouvoir en RD Congo. Ils éveillent la conscience du peuple dans la lutte pour le respect des lois de la République, la bonne gouvernance et préviennent toute éventuelle dérive politique. » (Informateur 12). Ou bien : « Les mouvements citoyens doivent exister pour faire pression au gouvernement. C'est l'œil de la population. » (Informateur 8).

D'autres sont plutôt dubitatifs et affirment plutôt que :

« Les mouvements citoyens auraient plus de raison d'être si chaque leader n'avait pas d'autres idées en tête. La loi sur la liberté d'association étant ce qu'elle est, il serait tout indiqué d'accorder un délai probatoire quant à la reconnaissance juridique. En effet, la plupart des mouvements n'existent que de nom et sur terrain, on ne trouve pas une existence réelle du groupe. » (Informateur 13)

Quoique l'action citoyenne par les mouvements sociaux soit appréciée de différentes manières, il n'est pas rare de déceler des décalages de compréhension de ce que sont ces mouvements. Ce qui ressort quelque peu l'idée d'ambivalence dans les mécanismes de participation (Milacic, 2008, p. 27-30). « Autrement dit, la revendication de participation par des mouvements sociaux n'a pas nécessairement eu comme corollaire sa mise en œuvre interne » (Neveu, 2011, p. 197) encore moins au niveau extérieur desdits mouvements. D'où, la nécessité d'éducation et débats citoyens par et dans lesdits mouvements. Ce travail aura un double impact du point de vue horizontal, dans la socialisation avec les citoyen(e)s appelés à

participer à la vie sociopolitique de l'État et vertical, dans le plaidoyer auprès des institutions. Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas d'opposer les formes des participations à l'organisation institutionnelle, mais appréhender l'expression citoyenne dans le type d'institutions implémentées (Mayrargue et Toulabor, 2009, p. 104) en RD Congo. Avec les assemblées et les forums citoyens, les mouvements sociaux réduisent le hiatus entre les représentants et les représentés. En revanche, ces interactions facilitent non seulement la prise en compte des inputs citoyens dans l'agenda politique mais aussi la réception des outputs en termes de rétroaction. En tout état de cause, la représentation et la participation co-agissent et co-définissent les politiques publiques à mettre en œuvre. Il est donc nécessaire pour les mouvements sociaux de s'implémenter en promouvant les échanges au niveau horizontal et vertical. De cette manière, ils facilitent les mécanismes de démocratie à la fois représentative et participative. Ces interactions s'inscrivent dans le registre des nouvelles constructions démocratiques qui s'implémentent en RD Congo.

Conclusion générale

Notre travail a consisté à répondre à la principale question de savoir : **quels sont les facteurs qui influent sur la participation effective des citoyens au fonctionnement institutionnel en RD Congo sous la troisième République ?** Nous avons donc identifié deux types de facteurs explicatifs influant sur le processus démocratique participatif RD Congolais : premièrement, *les facteurs représentatifs institutionnels* caractérisés par la marginalisation et l'exclusion citoyenne. Deuxièmement, *les facteurs participatifs citoyens* qui impactent la démocratie concomitamment de manière horizontale et verticale en essayant de faire du (de la) citoyen(e) un(e) acteur(ce) central(e) du système politique. Si le système institutionnel cumule les héritages des pratiques représentatives, le système participatif à travers les mouvements sociaux fait émerger les constructions nouvelles des pratiques démocratiques. Ce travail s'est efforcé de montrer le passage de "démocratures" (Baverez, 2019, p. 6) mises en œuvre dans les différentes étapes historiques de l'implémentation des institutions vers les inventions de la démocratie dans la réappropriation de la légitimité du pouvoir représentatif par les citoyen(e)s.

En effet, **notre première hypothèse et ses sous hypothèses ont été largement vérifiées** : le système institutionnel RD Congolais renferme des ambiguïtés qui constituent des pesanteurs, des freins à l'expérience effective des pratiques démocratiques participatives. Le fonctionnement institutionnel implémenté au fil du temps a engendré une typologie de démocratie qui, paradoxalement, marginalise la participation citoyenne aux arènes des pouvoirs représentatifs. Il s'agit d'un premier type de démocratie d'allégeance dans laquelle le (la) citoyen(e) se conforme à ce qui existe en y apportant son soutien de bon gré. Un deuxième type de démocratie consacre le mimétisme d'un modèle importé qui s'immisce dans l'imaginaire citoyen dont la conséquence est la quête d'imitation d'un modèle préconçu. Ce qui appauvrit l'autodétermination citoyenne en vue d'une conception d'un système sui-generis. Un troisième type de démocratie hybride moderne-traditionnaliste combine formellement le modèle moderne et fonctionnellement le modèle traditionnel.

Comme la première, **notre deuxième hypothèse et ses deux sous-hypothèses ont été partiellement vérifiées**. Les mouvements sociaux sont à la conquête de la participation citoyenne à la pratique démocratique. Cependant, leur déploiement se heurte aux défis de leur acceptation par les institutions et à leur compréhension par la masse populaire. Penser une ouverture démocratique, dans ce contexte, c'est redynamiser et repenser la variable participation citoyenne à travers les mouvements sociaux et d'autres structures sociales qui servent de filtre des besoins sociaux. Ils articulent les formations citoyennes à travers forums de discussions et plaidoyers politiques. Ils tentent d'engendrer un double impact du débat

citoyen au niveau de la base avec les gouvernés et au sommet avec les institutions représentatives. C'est ici que se crée probablement de façon formelle et fonctionnaliste un mouvement de réciprocité entre les inputs et outputs qui réforment les fonctionnements des institutions représentatives implémentées au fil du temps.

En outre, **dans une approche fonctionnaliste, nous avons identifié un déficit du fonctionnement systémique comme conséquence directe d'une jonction ratée entre les trois types d'institutions et les types de participation qui en résultent.** Avec David Easton ce travail a mis en lumière la nécessité de rétablir la boucle systémique pour répondre au défi de la participation citoyenne effective au fonctionnement sociopolitique. En combinant les niveaux d'analyse institutionnel (macro) et associatif (méso), ce travail a ainsi montré combien il est opportun que la pratique démocratique en RD Congo intègre la boucle de rétroaction. Ce qui implique l'interaction systémique entre les inputs émanant des citoyens (exigences, soutien diffus et/ou explicite, etc.) et les outputs (décisions, services, actions) procédant des institutions. Ainsi, la boucle systémique de l'environnement sociopolitique RD Congolais n'est possible que dans la mesure où la participation citoyenne est rendue effective à travers l'émergence des mouvements sociaux dont les pratiques tentent de rendre aux citoyen(e)s leurs capacités à collaborer effectivement au fonctionnement des institutions.

Par ailleurs, cette recherche révèle aussi quatre limites. Premièrement, la non-intégration de la participation partisane et celle des différentes participations conventionnelles. Par exemple les cycles électoraux qui engagent aussi la participation citoyenne comme individu (micro) dans et en dehors du cadre associatif. Ces types de participation feront l'objet des recherches ultérieures pour compléter ce que nous avons commencé en considérant le déploiement participatif non-conventionnel à travers l'identité des mouvements sociaux tels qu'ils se déploient en dehors des institutions. Deuxièmement, les difficultés à réaliser à temps opportun des entretiens semi-directifs sur le terrain pour causes sanitaires et manque de technologies adéquates pour le contact avec certains informateurs en RD Congo. Ce qui nous a conduit à opter pour un questionnaire qui, du reste, a reçu un retour favorable. Troisièmement, le référentiel de notre analyse théorique est la démocratie libérale. Ceci présente le danger d'appliquer littéralement les principes et théories aux réalités systémiques quelque peu différentes et parfois anachroniques (ex. le système traditionnel). Quatrièmement, en prolongeant la troisième limite, il est nécessaire de faire remarquer que nous avons analysé le système RD Congolais comme un macro-système. Nous avons ainsi minimisé l'impact des multitudes des micro et méso systèmes (régionaux, culturels, ethniques, etc.) qui constituent des types de fonctionnement différent en RD Congo. En tout état de cause, même si nous avons moins mobilisé la littérature "africaniste" à cet effet, il nous a été possible d'approcher ce

même système dans son fonctionnement propre et d'en tirer les effets pour le fonctionnement présent (Cossart et al., 2012, p.19-22). Qu'à cela ne tienne, les bases jetées dans ce travail de recherche ont ouvert les brèches à la recherche que nous entendons continuer et approfondir.

Nous en définissons d'ores et déjà deux champs : En premier lieu, il nous paraît nécessaire d'aborder ultérieurement la problématique de la démocratie des partis. Ceux-ci ayant vocation à diriger les institutions (Seiler, 2000, p. 31), plusieurs orientations peuvent nous permettre de les mettre en relation avec lesdites institutions. Ainsi seront nécessaires une étude comparative ou typologique de démocratie des partis : comment émergent et évoluent-ils pour acquérir le statut des partis ? (Rihoux, 2001, p.119-125) comment fonctionnent-ils à l'intérieur ? Comment leur fonctionnement interne impacte-t-il le système dans son ensemble (à travers les cycles électoraux et l'exercice du pouvoir représentatif) ? La spécificité de cette analyse partisane RD Congolaise peut se trouver dans sa comparaison avec celle des démocraties libérales du nord ou alors dans la diversité de son émergence d'origine tribalo-populiste ou même belliciste (mutation des rebellions en partis). En second lieu, pour approfondir la problématique des mouvements sociaux comme facteurs influents sur le système, il nous semble important d'analyser certains types des mouvements sociaux. Si tous mènent une lutte pour le changement sociopolitique, chacun peut avoir des objectifs et les défis particuliers à relever. Considérant la montée de l'extrême droite ou alors l'intégrisme religieux, quelles pertinences et quelles réceptions pour les mouvements sociopolitiques à tendances confessionnelles dans des démocraties libérales et/ou laïques ? (Schooyans, 1997, p. 144 ; Bourdin, 2018, p. 62). Une étude comparative des mouvements à tendances originelles différentes, pour quels types de confrontations ou de coexistence ? (Rihoux et Molitor, 1997). Ceci permet de discuter l'actualité parfois conflictuelle des mouvements sociaux à caractère religieux dans des démocraties libérales et laïques ou le rôle des églises dans ces États.

Quoiqu'il en soit, ces premiers pas dans le champ d'analyse systémique RD Congolais et la suite de la recherche y afférente sont déterminants. Cette analyse représente un avantage à deux niveaux. D'abord la prise de connaissance du diagnostic du système formel et fonctionnel des institutions en RD Congo. Ce qui permet de déceler non seulement les avantages que cette implémentation institutionnelle représente mais aussi et surtout ses limites en rapport avec la participation citoyenne. Ceci conduit enfin à la possibilité de redynamiser l'approche de la participation politique à travers les débats citoyens. Un tel travail a l'avantage de mettre en lumière les atouts et les limites du processus démocratique RD Congolais. A cet égard, il est d'une grande importance parce qu'il permet de penser des réformes systémiques en apportant l'information scientifiquement vérifiée aux différents acteurs qui peuvent s'en servir pour perfectionner le fonctionnement de l'ensemble du système.

Bibliographie

Publications scientifiques.

- ARISTOTE, *Les politiques*, Pierre Pellegrin (trad.), GF Flammarion, Paris, 2015.
- AUDARD Catherine, « Utilitarisme », dans Monique Canto-Sperber (dir), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, t 2, PUF, Paris, 1996, p. 2001-2009.
- BALZACQ Thierry et AL., *Fondements de science politique*, Deboeck, Louvain-la-Neuve, 2017.
- BAVEREZ Nicolas, « Les démocraties contre la démocratie », dans *Pouvoirs*, n°169 (2019/2), Le Seuil, p. 5-17.
- BHERER Laurence, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », dans *De Boeck Supérieur (participations)*, n°1, 2011, p. 105-133.
- BLATRIX Cécile, « La démocratie participative en représentation », dans *Sociétés contemporaines* (Presse de Sciences Po), n°74, 2009, p. 97-119.
- BOUVIER Paule, *République démocratique du Congo. La décentralisation, de la première à la troisième république*, Le cri, Bruxelles, 2012.
- BOURDIN Bernard, « La doctrine sociale de l'Église : histoire et enjeux contemporains de la théologie politique du Magistère », dans *Académie Catholique de France, La doctrine sociale de l'Église face aux mutations de la société*, Parole et Silence, Paris, 2018.
- BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Lextenso, Paris, 2016.
- CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc. » dans *L'Année sociologique* 36 (1986), p. 169-208.
- COSSART Paula ET AL., « Introduction. Comparer les pratiques délibératives à travers les époques : Une aberration historique ? », dans *De Boeck Supérieur (Participations)*, n°3, 2012, p. 5-47.
- DELLA PORTA Donatella and DIANI Mario, *Social movements. An introduction*, 2^e éd.; Blackwell Publishing Ltd, UK, 2006.
- DOWNS Anthony, *An economic theory of democracy*, Harper and Row, New York, 1957.
- DOYLE CONAN Arthur, *Le crime du Congo belge*, Bonchamps-Lès-Laval, Paris, 2005.
- DUPUY Claire et HALPERN Charlotte, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », dans *Revue française de science politique* (Presse des Sciences Po), n°4, vol. 59, 2009, p. 701-722.

- EASTON David, *Analyse du système politique*, Pierre Rocheron (trad.) Armand Colin, Paris, 1974.
- GAUDIN Jean-Pierre, *La démocratie participative*, 2^e édition, Armand Colin, Paris, 2013.
- HALL A. Peter ET AL., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », dans *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3/4, Sciences Po University Press, Paris, 1997, p. 469-496.
- HUNTINGTON Samuel P., *Le choc des civilisations*, Fidel Jean-Luc et al. (Trad.), Odile Jacob, Paris, 2000.
- KABONGO Tshijuke, « Les cultes africains comme manifestation de la résistance au colonialisme belge (1920-1948), dans *Présence africaine*, n°104, 1977, p. 46-59.
- LAFARGUE Jérôme, *La protestation collective*, Fernand Nathan, Sciences Sociales 128, Paris, 1998.
- LAPIERRE Jean-William, *L'analyse des systèmes politiques*, PUF, Paris, 1973.
- LAVALLEE Emmanuelle, « Corruption et confiance dans les institutions politiques : test des théories fonctionnalistes dans les démocraties africaines », dans *Afrique contemporaine*, n°220, 2006, p. 163-190.
- LECOURS André, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », dans *Politique et Société*, vol. 21, n°3, Université de Concordia, Québec, p. 3-19.
- LEFEBVRE Rémi et AL., « Les élus : Des acteurs peu dialogiques du débat public », dans *La Découverte*, 2007, p. 207-218.
- MAERE D'AERTYCKE André (de) ET AL., *Le Congo au temps des belges. L'histoire manipulée, les contrevérités réfutées 1885-1960*, Masoin, Bruxelles, -.
- MAILLARD Jacques (de) et KÜBLER Daniel, *Analyser les politiques publiques*, PUG, Grenoble, 2015.
- MAMOUDOU Gabizo ET THIRIOT Céline, « Le politique en Afrique dans la longue durée : historicité et héritages. », dans Mamoudou Gazibo et al., *Le politique en Afrique*, éd. Karthala (Hommes et sociétés), 2009, p. 19-42.
- MANIN Bernard, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », dans *Le Débat*, n°33, Gallimard, Paris, 1985, p. 72-94.
- MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, Paris, 2012.
- MARQUES-PEREIRA Bérangère et GARIBAY David, *La politique en Amérique latine*, Armand Colin, Paris, 2011.

- MASHINI D.M. Jean-Claude, « Les élections en RD Congo et l'improbable gouvernance démocratique : les étapes d'une gouvernance citoyenne et participative », *Congo-Afrique*, N°536, juin-juillet-août 2019, pp. 616-623.
- MAYRARGUE Cédric et TOULABOR Comi, « L'expression et la participation politique en Afrique », dans Gazibo Mamadou et al., *Le politique en Afrique*, Karthala, 2009, p. 103-131.
- MICHELS Ank, « Les innovations dans la gouvernance démocratique-En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? », dans *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 77, n°2, 2011, p. 275-296.
- MILACIC Slobodan, « La démocratie participative : Progrès ou piège ? », dans *L'Esprit du temps* (Patrick Troude-Chastenot, La Politique-Jacques-Ellul), 2008, p. 27-30.
- NDAYWEL-E-NZIEM Isidore, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique du Congo*, Le Cri, Bruxelles, 2012.
- NDAYWEL-E-NZIEM Isidore, *Le Congo dans l'ouragan de l'histoire. Combats pour l'Etat de droit. Des femmes et des hommes de foi et de bonne volonté*, L'Harmattan, Paris, 2019.
- NEVEU Catherine, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », dans *De Boeck Supérieur (Participation)*, n°1, 2011, p. 186-209.
- NGOMA-BINDA P. Elie, « La redevabilité dans la culture bantu-congolaise », dans *Congo-Afrique*, N°536, juin-juillet-août 2019, p. 565-572.
- OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, PUF, Paris, 1978.
- PALIER Bruno, « Path dépendance (dépendance au chemin emprunté) », dans Boussaguet Laurie et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^eéd., p. 411-419.
- RAZAFINDRAKOTO Mireille ET ROUBAUD François, « Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone », dans *Afrique contemporaine*, n°220, 2006, p. 191-223.
- RIHOUX Benoît ET MOLITOR Michel, « Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone : l'unité dans la diversité ? », dans *Recherches sociologiques*, n°1, 1997, p. 59-78.
- RIHOUX Benoît, *Les partis politiques : organisations en changement. Le test des écologistes*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social, J'ai lu*, Paris, 2017.

- SCHIFFINO Nathalie ET AL., « Les gouvernants face aux transformations de la démocratie. Le point de vue des ministres et des présidents de parti. », dans *Gouvernement et action publique*, n°2, ..., Presses de Sciences Po, 2019, p. 57-80.
- SCHOOTYANS Michel, *L'Évangile face au désordre mondial*, Fayard, Paris, 1997.
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, 2^e éd., Armand Colin, Paris, 2000.
- SILLARD Blandine, « Quand l'innovation démocratique s'émancipe des institutions publiques. Retour réflexif sur une démarche associative d'accompagnement pour un engagement citoyen », dans *Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire* (Cahier de l'action), n°53, 2019, p. 15-22.
- SMITH Graham, *Democratic innovations. Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge University Press, 2009.
- STENGERS Jean, *Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire*, Duculot, Paris et Louvain-la-Neuve, 1989.
- TOURAINE Alain, *Production de la société*, Seuil, Paris, 1973.
- VAN REYBROUCK David, *Congo. Une histoire*, Actes Sud, Paris, 2012.
- VERCOULON Thierry, « République Démocratique du Congo : la démocratie sans démocrate », dans *Institut français des relations internationales (IFRI)/ Politique étrangère*, 2006, p. 569-581.
- WEBER Max, *Concepts fondamentaux de sociologie, textes choisis, traduits de l'allemand et introduits par Jean-Pierre Grossein*, Gallimard, Paris, 2016.

Sources électroniques (web)

- <https://www.radiookapi.net/2021/01/03/actualite/politique/rdc-rencontre-dimanche-3-janvier-entre-felix-tshisekedi-et-les>
- <https://www.jeuneafrique.com/554332/politique/ce-jour-la-le-24-avril-1990-mobutu-annonce-les-larmes-aux-yeux-le-tournant-du-multipartisme/>
- <https://desc-wondo.org/discours-du-marechal-mobutu-sese-seko-du-24-avril-1990-democratisation/>
- https://www.youtube.com/results?search_query=discours+mobutu+24+avril+1990
- <http://cenco.cd/pays-va-tres-mal-debout-congolais-message-de-54-eme-assemblee-pleniere-ordinaire-eveques-membres-de-cenco/>
- <http://cdjpbukavu.org/fr/le-peuple-congolais-crie-sa-souffrance-allons-vite-aux-elections/>
- <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cd1974.htm#3>
- <https://www.youtube.com/watch?v=sKaMFRuxWIM>

Annexe 1 EN, ECIDE, Winston-Salem, 16 mai 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

...Le pouvoir institutionnel en RDC est très instable et dénué de toute légitimité à tous les niveaux. Aussi, ce pouvoir ne bénéficie pas de la confiance du peuple.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Ce pouvoir est illégitime parce qu'il n'est pas une émanation du peuple, mais plutôt un arrangement grossier de deux familles politiques (FCC – CACH). Ce pouvoir devrait légiférer et contrôler l'action de l'exécutif pour le grand bénéfice des électeurs (populations). Mais rien de tel ne se fait. Par contre ce pouvoir législatif mène un agenda qui s'apparente à du lobbying en faveur du groupe au pouvoir.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? Oui absolument

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

La modalité du suffrage universel direct. Le vôte au second degré des gouverneurs a montré ses limites. Il faut absolument revoir ce système. Que le Gouverneur soit redevable devant la population de sa juridiction et non devant les grands électeurs (députés provinciaux) qu'il manipule à souhait.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Il y a d'abord l'appropriation de ces décisions et donc l'adhésion à ces politiques. Ensuite, il y a aussi le souci de la pédagogie (apprendre à cette population qu'elle est détentrice des pouvoirs et que il y a un impératif qu'elle soit consultée pour des questions touchant à sa vie. Ainsi, sa participation à la prise de décision n'est pas un cadeau, mais un devoir).

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Oui. J'ai participé à des marches de protestations contre l'occupation Rwandaise à Est, en tant que citoyen étudiant à l'époque à l'Unikin (2001-2006). Je continue à participer au débat politique en cours dans le pays à travers les réseaux sociaux qui sont une vraie tribune d'expression populaire qui a montré son impact sur le cours des événements. Mon statut est bien sur celui d'un citoyen libre.

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Oui. Au niveau national, il y a les mouvements pro-démocratie comme le CLC, mais aussi d'autres mouvements comme LUCHA. Au niveau local, je ne connais rien. Il y a effectivement une faiblesse à ce niveau là.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Absolument oui. Une vraie réforme qui consisterait, à mon avis, à faire élire même les animateurs de la CENI au niveau du suffrage universel direct. Et la durée de leur mandat devrait être différente de celle des politiques élus. Par exemple, les animateurs de la CENI devraient être élus par un mandat de 6 ans non renouvelable. Ceci minimiserait les risques de compromission avec les politiques et leur soumission au dictat des politiques.

III. Regard sur les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Ces mouvements citoyens sont indispensables pour la vie de la Nation. Cependant, ils doivent être encadrés par des lois qui puissent protéger les membres et leur exercice citoyen. Aussi, il faut des mécanismes pour s'assurer qu'ils ne sont pas manipulés de l'extérieur.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Aucune. Les mouvements citoyens doivent rester apolitiques. Le pays perdrait énormément à voir ces mouvements se coaliser avec des politiques, qui sont du reste toxiques pour la plupart.

• **Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?**

Les partis politiques doivent exister et les mouvements aussi doivent exister. Ils ont des rôles et compétences différents.

Lieu et date : Winston-Salem, NC, ce 16/05/2020

Initiales de vos noms : EN

Initiales de votre parti politique : ECIDE

Annexe 2 JCMASH, PALU, Kinshasa (RDC), 19 mai 2020

I. Représentation

1. 1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Le pouvoir institutionnel dans notre pays est organisé sous l'emprise des différents textes constitutionnels, le dernier étant celui du 18 juillet 2006, adopté par référendum dans le courant de l'année 2005. Toutefois, les élections organisées à la suite de cette constitution (modifiée depuis lors en janvier 2011), sont venues chaque fois établir les équilibres, somme toute fragiles, entre notamment les pouvoirs exécutifs et parlementaires. La donne électorale n'a pas toujours été, dans notre pays, signe de stabilité politique et institutionnelle. Pour preuve, les dernières élections générales organisées fin 2018 n'ont apporté que désillusion et désenchantement de la part des acteurs politiques. Si le pouvoir judiciaire semble chercher à marquer des points présentement, que dire du parlement national quasi monolithique ?

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

À mon sens, les élus, à tous les niveaux du pouvoir représentatif, ne semblent jouer qu'un rôle accessoire. On a parlé d'un parlement godillot, où les majorités mécaniques n'ont semblé jusqu'ici que servir des hommes et des institutions formelles, sans véritables assises populaires. La clameur contre la CENI, lors des dernières élections générales de 2018, est illustratrice de cette frustration de la population. L'expression « députés nommés » (au lieu d'être appelés députés élus) en dit long sur cette perception négative de représentation.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ?

Oui forcément, à condition que l'on s'entende bien sur les termes « participation citoyenne » à ne pas formellement confondre avec la simple participation (collective) aux élections.

• **Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?**

Les modalités de participation citoyenne sont à définir dans une sorte de « contrat citoyen », établi entre un groupe d'acteurs concernés, dans une sorte de démarche citoyenne, démocratique et participative. Voir mon article sur cette thématique : « Jean-Claude MASHINI D.M., **Les élections en RD Congo et l'improbable gouvernance démocratique : les étapes d'une gouvernance citoyenne et participative** », *Congo-Afrique*, N°536, juin-juillet-août 2019, pp. 616-623).

• **Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?**

Les avantages d'une telle démarche sont nombreux. Sans être limitatifs, il s'agirait de l'adhésion du plus grand nombre de citoyens à la vie politique nationale ; l'intégration et l'intériorisation par rapport au « contrat citoyen » à instaurer entre les gouvernants et les gouvernés ; la maturation politique du plus grand nombre, etc.

• **Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?**

Sans objet, d'après l'argumentaire ci-avant développé.

• **Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquels ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?**

Oui, de manière expérimentale, lors de ma campagne électorale de proximité dans le district de la Lukunga à Kinshasa à l'occasion des dernières élections législatives. Mon statut étant celui de candidat député national. Voir description de l'expérience vécue sur le terrain électoral dans l'article mentionné supra.

• **Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?**

Pas en RD Congo, à ce que je sache. Mais des exemples pris dans certains pays de l'Afrique francophone sont légion, où des Mouvements citoyens sont venus introduire une pédagogie de participation citoyenne au niveau local, provincial et/ou national.

• **Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?**

Une réforme démocratique s'impose, à plusieurs niveaux : (i) les élections doivent cesser d'être élitistes voire corporatistes et chercher à éviter, à tout prix, la dérive régionaliste et tribale que l'on y ressent ; (ii) les partis politiques, même s'il est admis qu'ils doivent concourir à l'exercice du pouvoir, sont très éparpillés et émiettés, sans idéologie franchement ancrée au sein des différentes couches de la population ; (iii) la question de seuil de représentation est à revoir, sans vouloir reposer les principes de proportionnalité, etc.

III. Regard sur les mouvements citoyens

• **Quel est votre avis sur les mouvements citoyens ? (Leur apport)**

Les mouvements citoyens ne sont pas que de groupes de pression. On ne devrait pas les confondre à des syndicats ou à des partis politiques. En RD Congo, les quelques mouvements citoyens apparaissent comme des groupes des illuminés, sans véritables assises au sein de la population, et affichant des intérêts parfois politiques. D'où leurs difficultés à retrouver un fonctionnement normal, les autorités les tenant toujours à l'oeil. Leur apport sont à retrouver dans les fondamentaux même de la démarche citoyenne et démocratique : la participation du plus grand nombre des citoyens à la vie sociale et politique du pays.

• **Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?**

Les deux types d'associations ne sont pas à confondre. Les partis politiques organisent la vie des adhérents dans le souci de concourir à l'exercice du pouvoir, par voie démocratique. Ils sont institués par un acte les régissant. Les mouvements citoyens sont spontanés, apolitiques, essentiellement associatifs. On ne devrait pas suspecter un lien de complicité avec les tenants du pouvoir, ni avec les forces occultes téléguident les actions des mouvements citoyens (ONG, groupes de pression, etc.). Toutefois, les partis politiques et les mouvements citoyens font partie de la Société civile, dans une nation où la démocratie est assise sur des bases sagement organisées.

• **Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?**

Sans objet, les deux types d'associations sont appelées à coexister !

Lieu et date : Kinshasa, le 19 mai 2020.

Initiales de vos noms : JCMASH

Initiales de votre parti politique : PALU.

Annexe 3 MEJ, LUCHA, Kisangani (RDC), 25 mai 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

A mon avis, le pouvoir institutionnel en République Démocratique souffre d'une crise de légitimité conjoncturelle. Il (pouvoir institutionnel) se caractérise par la patrimonialisation de l'Etat, la prédation et la corruption. Les institutions sont prises en otage par les partis ou familles politiques au pouvoir, à tel enseigne que, même l'accès au service public est politisé, sur fonds d'un clientélisme béant. Parfois, ces partis politiques tendent à confondre délibérément les limites entre leurs partis politiques (affaires privées) et la gestion publique de l'Etat.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

C'est l'autre problème le plus épineux de la démocratie congolaise. Le peuple ne pouvant pas gérer lui-même, doit se choisir des représentants au travers des élections, pour leur confier le mandat d'agir en son nom et pour son compte. Malheureusement, depuis la troisième république, la volonté du peuple a toujours été travestie avec des cirques électoraux caractérisés par la fraude, la partialité, l'injustice, et l'exclusion. Le pays est ainsi dans un cercle vicieux d'illégitimité des animateurs des institutions qui se bombent faussement la poitrine d'être élus par le peuple. La conséquence c'est que ce pouvoir représentatif (tant sur plan national que provincial), généralement issu du faux, ne se soucie guère de l'intérêt du peuple. Les élus sont plus dans une course effrénée d'enrichissement rapide et spectaculaire, que dans la défense des intérêts du peuple. Ils constituent la nouvelle classe oligarchique, éloignée et indifférente de la grande majorité du peuple qui croupit encore dans une misère généralisée.

Il faut tout de même nuancer cette indéniable réalité. On trouve quelques oiseaux rares parmi ces élus, qui s'évertuent véritablement dans la défense des intérêts du peuple et la quête du bonheur collectif. Seulement, ils constituent une toute petite minorité dont les efforts sont engloutis dans l'océan de l'insouciance et l'avarice de la grande majorité.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ?

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Bien sûr que le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces en particulier, nécessitent une participation citoyenne.

Du point de vue constitutionnel, Le peuple participe directement à la gestion du pays ou de la province par voies de referendum et d'élections, et indirectement par ses représentants. En outre, Les droits et libertés réunion, d'expression, et de manifestations, les initiatives de pétition, sont autant des mécanismes constitutionnels de participation directe du citoyen à la gestion de la chose publique.

Cette nécessité de participation citoyenne à la gestion de la chose publique n'est pas seulement constitutionnelle ou légale. Elle est aussi un rempart contre les velléités souvent prédatrices, patrimonialistes et oligarchique dans le contexte de gouvernance publique en RDC....

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Dans la gamme des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique, il y a entre autre :

1. L'adéquation des solutions aux réels problèmes vécus par la population.
2. L'adhésion et le soutien populaire dans toutes les phases de politiques publiques et des réformes engagées par les pouvoirs publics.
3. La consolidation de la légitimité des animateurs des institutions publiques
4. La promotion du bien-être social, économique, culturel de la population.
5. L'enracinement de la culture démocratique

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Oui. J'ai été organisateur et participant à plusieurs marches pacifiques de revendications des élections et du départ du régime de Joseph Kabila entre 2016 et 2017 (qui m'ont coûté des arrestations à l'agence nationale de renseignement et à la prison centrale de Kisangani. J'ai été à plusieurs reprises partie prenante aux initiatives des mémorandums des jeunes et des mouvements citoyens pour des questions de paix et de sécurité à l'Est du pays (Ituri, Beni et Butembo), d'accès à l'eau et à l'électricité à Kisangani. J'ai pris part active aux travaux de projet de proposition d'édit sur la salubrité publique dans la province de la Tshopo. J'ai été l'initiateur d'une campagne citoyenne dénommée #FreeYamgambi pour exiger la libération de Me Firmin Yangambi, un prisonnier politique détenu arbitrairement pendant 10 ans à la prison de Makala à Kinshasa...

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Parmi les dispositifs de participation citoyenne au niveau local, provincial et national il y a, notamment :

- Les plaidoyers directs auprès des autorités.
- Le contrôle citoyen des pouvoirs publics ; lesquels contrôle peuvent être assortis des rapport-bilan.
- Les pétitions aux autorités publiques.
- Les manifestations publiques et pacifiques sous ses diverses formes.
- Les monitorings de violation des droits humains.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

La pratique démocratique congolaise doit subir plusieurs réformes, en urgence :

1. L'élection directe des gouverneurs de province par la population.
2. L'abolition pure et simple de la loi portant statut et avantage des anciens présidents
3. La suppression ou la dissolution de certaines institutions inutilement budgétivores à l'instar du Conseil National de Suivi de l'Accord de la Cenco (CNSA)
4. Stricte limitation (constitutionnelle) du nombre de portefeuille ministérielle du pouvoir central pour éviter des gouvernements éléphanterques et budgétivores, issus des accords politiques.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Le bilan du pluralisme politique en RDC est très mitigé. Le nombre des partis politique accroit vertigineusement à chaque cycle électoral, sans pour autant contribuer foncièrement, à l'édification de la culture démocratique dans notre pays. Bon nombre d'eux peuvent être qualifiés de partis électoralistes, ou opportunistes, et n'ont pas d'idéologie, encore moins de projet de société ou des programmes de gestion. Ils sont largement individualisés et ethnicisés. Ils ne forment pas leurs militants, les leaders les utilisent essentiellement pour leur santé politique (popularité).

Des alliances politiques se font même entre les partis opposés idéologiquement. Et les oppositions sont faites même entre les partis de même obédience idéologique. Un mélange indigeste.

• **Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?**

RAS

• **Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?**

Je soutiens que les partis politiques actuels de notre pays disparaissent au profit des mouvements citoyens. Car, ils ont montré leur limitant par rapport à l'apprentissage démocratique dans notre pays. Obnubilés par la conquête du pouvoir, ils ont présenté des énormes limitant en matière de socialisation politique de la population. Alors que pendant ce temps; les mouvements citoyens travaillent véritablement pour l'émergence de la conscience collective.

Lieu et date : Kisangani, le 25 mai 2020

Initiales de vos noms : MEJ

Votre statut social : Militant du mouvement citoyen, Lutte pour le changement, LUCHA en sigle

Annexe 4 PM, Citoyen retraité, Belgique, 27 mai 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

*Au niveau central : Un pouvoir fortement décentralisé avec une équipe gouvernementale réduite à 20 ministres. *Au niveau provincial : Un pouvoir avec des compétences effectives, chaque province disposant d'un compte bancaire auprès de la Banque Centrale avec un ordre de virement permanent pour la rétrocession des recettes dues.*Au niveau local : Un pouvoir effectif avec des compétences bien définies. Il n'est pas normal que des entités décentralisées ne puissent pas avoir des comptes en banque. Par conséquent, il faudrait des agences des banques ou de la Caisse d'Epargne (CADECO) pour la fluidité des recettes et dépenses. Il n'est pas normal que les actes d'Etat civil continuent à être délivrés par les territoires, situés souvent à plus de 150 km des secteurs. Il n'est pas non plus normal que les passeports, qui ne sont que des pièces d'identité continuent à être délivrés par le Ministère des Affaires Étrangères, et rien qu'à Kinshasa.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Le mode de représentation du peuple est devenu universel dans une démocratie, mais il faudrait des vraies élections et non des simulacres d'élections comme actuellement.

D'autre part, l'Etat et les partis politiques doivent former la population à l'exercice de la démocratie, étant donné que nous avons une population à 90% analphabète.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? OUI !

• **Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?**

Il faut des élections à tous les niveaux, et même dans tous les secteurs avec des mandats limités et non renouvelables.

• **Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?**

Invitation à la responsabilisation du citoyen. Sinon la population ne se sentira jamais concernée par les décisions de la hiérarchie.

• **Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?**

Sans objet.

• **Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?**

Oui ! Aux élections présidentielles et législatives de 2006. Tout s'était passé dans le calme, mais la compilation des bulletins de vote était manipulée comme toujours. J'avais le rôle d'assesseur.

• **Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?**

- au niveau local ? Il n'y a plus jamais eu des élections locales

- au niveau provincial ? Apparemment normal : urnes, isolements, bulletins de vote, registres...

-au niveau national ? : Toujours couplées avec les élections provinciales.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

OUI !

- Ne plus coupler les élections présidentielles et provinciales ;
- Dépouillement doit se faire au niveau de chaque bureau de vote et les résultats communiqués immédiatement.
- Il doit y avoir limitation des mandats même pour les élus, car ce sont eux qui pérennisent la corruption

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

- Quel est votre avis sur les partis politiques :
 - Il faut réformer les lois sur la création et le fonctionnement des partis politiques
 - Evaluer les activités des partis politiques sur base des sessions de formation organisées en faveur de leurs bases.
- Quel est votre avis sur les mouvements citoyens ? (Leur apport)
Au nom de la liberté d'association, ces mouvements doivent exister, quitte à mieux les réglementer.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Doivent-ils coexister ? OUI/NON

- Si oui, selon quelles modalités de participation ?
Sans aucune inféodation.

• Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

Sans objet.

Lieu et date : Belgique 27 mai 2020

Initiales de vos noms : PM

Votre statut social : Enseignant retraité.

Annexe 5 JPL, UDPS, Kinshasa (RDC), 6 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Le pouvoir exécutif (présidence et gouvernement), le pouvoir législatif (assemblée nationale et sénat), le pouvoir judiciaire (les cours et tribunaux).

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Le pouvoir législatif est fonctionnel mais ne jouit pas de l'effectivité du pouvoir par le fait qu'ils ne sont pas élus de manière régulière d'où ils sont obligés de suivre à la lettre les directives de leurs partis.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? **Oui !**

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Théoriquement, étant donné que le pouvoir est l'émanation des citoyens ; dans la pratique, les élus cherchent leurs parts s'ils font face à des enjeux importants.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

La participation citoyenne aux décisions politiques a l'avantage du fait que les citoyens s'approprient les nouvelles réformes et sont en mesure de sensibiliser la grande masse. Ainsi, ils seront capables de se sacrifier pour la réussite.

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS.

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

J'y ai pris part fin 2016, début 2017 avec le comité laïc de coordination. Nous avons dit non à la troisième candidature du président sortant. J'étais le point focal des laïcs de ma paroisse.

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Oui ! J'en cite la participation des citoyens au budget participatif au niveau des communes.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Oui ! Il y a nécessité mais pour y arriver on doit d'abord réformer la justice, la rendre réellement indépendante du législatif et de l'exécutif sinon on n'aura aucun résultat.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements citoyens jouent leur rôle dans notre pays. Malheureusement certains sont infiltrés et inféodés aux acteurs politiques.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Ils doivent coexister, veiller, comme je l'ai dit plus haut, aux respects de texte et prévoir des sanctions sévères pour éviter ceux qui jouent le double jeu.

• Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?
RAS.

Lieu et date : Kinshasa, le 6 juin 2020

Initiales de vos noms : J.P.L

Votre statut social : UDPS

Annexe 6 GL, LUCHA (Kinshasa), 7 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Sur le plan formel, le pouvoir institutionnel existe en RDC, mais dans la pratique il y a des sérieux problèmes dans la bonne marche du pouvoir. Il se pose un réel problème de texte.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Le pouvoir législatif congolais connaît beaucoup de faiblesse de part sa composition et surtout dans sa façon de gérer les problèmes. Il est considéré comme une caisse de résonance du pouvoir.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? **Oui !**

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Au regard des expériences vécues avec la participation représentative n'a pas donné de bons résultats. Faire participer les citoyens serait une bonne chose. La participation porterait sur les sujets de développement local et intégral.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Cela permettra la proximité, la coresponsabilité ; l'établissement et la définition des priorités des citoyens dont les besoins seront pris en compte.

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

OUI ! La sensibilisation sur le bien-fondé des élections. Je l'ai commencé avec le referendum sur l'adoption de la constitution. J'ai participé à des tribunes populaires d'expression citoyenne sur les enjeux politiques de l'heure. J'étais comme agent du développement local.

• **Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?**

Oui ! La consultation populaire, les conférences et ateliers de sensibilisation ; séminaires et autres formations sur l'adoption de la constitution.

• **Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?**

Oui ! Il faut une réforme sur tous les plans. Administratif, économique, institutionnel. On doit aussi reformer les administrateurs de nos institutions en imposant une discipline dans la création des partis politiques.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• **Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)**

Les mouvements citoyens ont joué un rôle important dans la sensibilisation de la population ; surtout en formant les jeunes c'est une nouvelle façon de changer les choses dans le contexte politique actuel.

• **Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?**

Je crois que les relations entre mouvements citoyens et partis politiques n'ont pas un lien. Pour la simple raison que les mouvements citoyens ne font pas la conquête du pouvoir. Mais ils peuvent toutefois collaborer pour atteindre certains buts ultimes.

• **Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?**

Dans le contexte qui est le nôtre, les partis politiques ont failli à leur mission. Ils nous ont montré leurs limites. Je souhaite avoir l'action des mouvements citoyens que des partis politiques. Nous avons déjà huit cents partis politiques pour quel but ?

Lieu et date : Kinshasa, le 7 juin 2020

Initiales de vos noms : GL

Votre statut social : LUCHA

Annexe 7 MDL, Chercheur, Kinshasa (RDC), 8 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Le pouvoir institutionnel en RDC est une conjonction de trois composants : exécutif, législatif et judiciaire. On y trouve cependant une très forte influence de l'exécutif. Toutefois, depuis l'alternance, on note un rééquilibrage dans cette sphère institutionnel.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Les élus sont à la solde du pouvoir exécutif, ils n'exercent aucun contrôle, si ce n'est que d'obéir à des injonctions de leurs plates formes politiques.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? Oui !

• **Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?**

En organisant des élections à tous les niveaux. Car tant que les bourgmestres, les chefs des quartiers, etc. seront nommés, ils ne travailleront pas pour les intérêts de la population mais pour ceux qui les ont nommés.

• **Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?**

Les intérêts de la population seront toujours défendus.

• **Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?**

En cas de non-participation citoyenne, il y a risque de tomber sur une mauvaise appréciation de la pertinence des problèmes de la population.

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Non !

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Oui ! L'élection des gouverneurs.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Le mode de désignation des gouverneurs doit changer pour devenir un suffrage direct.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements sociaux constituent un levier pour conscientiser la population. Cependant, ils ne sont pas suffisamment audibles dans la capitale Kinshasa, puis en provinces. Ensuite, dans beaucoup de cas, ils sont inféodés par des partis politiques.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

RAS

• Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

Les partis politiques doivent disparaître.

Lieu et date : Kinshasa, le 8 juin 2020

Initiales de vos noms : MDL

Votre statut social : Chercheur

Annexe 8 JK, Citoyen, Kinshasa (RDC), 8 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Selon moi, le pouvoir institutionnel en RDC est bien conservé parce que les trois pouvoirs existent. Citons : pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Ce pouvoir se fait par les élections par lesquelles le peuple choisit les élus par le moyen de vote. Quelques fois les élus ne reflètent pas la volonté du peuple.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? **Oui !**

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Par son apport, le peuple participe par les élections, le paiement des impôts, à la reconstruction du pays.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Il y a la prise de conscience citoyenne, de cette façon le peuple accepte la décision politique. Ainsi, il y aura réussite de l'action sociale à soutenir.

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

Si le citoyen ne participe pas, l'action politique se vouera à l'échec. Il y aura méfiance vis-à-vis de l'action politique.

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Oui, aux élections. Tout s'était bien passé, j'étais électeur.

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

La participation citoyenne se fait aux élections à tous les niveaux : local, provincial, national et présidentiel.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Oui, la pratique démocratique en RDC doit subir des réformes. Les gouverneurs et les sénateurs doivent être voter par le peuple au scrutin direct.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements citoyens doivent exister pour faire pression au gouvernement. C'est l'œil de la population.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Les partis politiques cherchent à conquérir le pouvoir et les mouvements citoyens constituent un groupe de pression. Tous doivent exister pour la bonne marche du pays. Les partis politiques au pouvoir doivent toujours associer les mouvements citoyens à leur gestion pour une bonne transparence.

• Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

RAS.

Lieu et date : Kinshasa, le 8 juin 2020
Initiales de vos noms : J.K.
Votre statut social : Sans parti politique

Annexe 9 SKN, Citoyen, Kinshasa (RDC), 12 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

En parlant du pouvoir institutionnel en RDC, les règles sont bien établies. Elles définissent bien les limites de chacun. Mais le problème se trouve dans l'application à travers les organes de gestion.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Nous pensons que le mandat électif a pour but de réaliser les ambitions des électeurs. Mais ici chez nous c'est le contraire, les élus agissent sur base de leurs propres intérêts.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? **Oui !**

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Cette participation est importante dans le sens où elle constitue comme un moyen de pression pour lutter contre certains actes qui vont à l'encontre de la volonté populaire. Dans le domaine d'élection comme en 2016.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Les avantages sont tels que les décisions seront légitimes. En l'absence de cette participation nous assistons très souvent aux soulèvements de la population.

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Non !

- Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Oui ! Les mouvements sociaux.

- Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Oui nous avons une démocratie qui se limite au niveau des textes, quant à la pratique, elle souffre très souvent. Ce sont les principes fondamentaux de droits de l'homme qui ne sont pas respectés.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

- Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Comme il est dit plus haut, ils jouent un rôle important dans l'application de la démocratie qui est le respect des textes.

- Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Ils doivent tous coexister, dans le sens où le but des partis politiques est de conquérir le pouvoir tout en réalisant leurs projets de société, tandis que les mouvements citoyens viendront comme des sentinelles pour veiller au respect des textes et d'aboutir au programme.

- Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

Aucun

Lieu et date : Kinshasa, le 12 juin 2020

Initiales de vos noms : SKN

Votre statut social : Citoyen

Annexe 10 BM, LUCHA, Paris (France), 13 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

La séparation de pouvoir en RDC est perçue réelle d'une manière théorique mais la mise en œuvre est contradictoire et ouvre à des instrumentalisation et manipulations. Le pouvoir politique (le président et le gouvernement) capturent les autres institutions (la CENI et la justice à l'occurrence). L'exemple des procès politiques est à évoquer pour montrer à quel point la justice a été utilisée pour museler les opposants et la société civile (LUCHA&FILIMBI). Ou encore, il suffit de regarder comment la CENI a préfabriqué les résultats des élections favorisant le FCC de Kabila au détriment de la vérité des urnes. Les exemples sont légions en RDC. La séparation de pacotille et de façade ne sert pas le développement de la RDC.

III. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

C'est une représentation des politiques au service des politiques et non du peuple. Elle répond aux agendas du régime au pouvoir ou à la coalition au pouvoir au détriment des aspirations du peuple et des intérêts supérieurs de la Nation.

II. Conception de la démocratie

III. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? Par théorie oui car la société civile est autorisée à fonctionner mais elle est de moins écoutée.

- Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Oui, La démocratie veut que la société civile participe à la gouvernance politique. La constitution de la RDC prévoit les modalités de cette participation citoyenne à travers la formulation des politiques publiques et le contrôle citoyen. La Bonne gouvernance impose la participation de la société civile comme gage de son efficacité. L'exemple des budgets participatifs, la décentralisation, etc. sont à mobiliser pour étayer cette affirmation ; mais là encore, la sélection des acteurs de la société civile plurielle est à questionner. Tout peut se trafiquer à ce point. Prudence oblige. Sur papier oui, mais la pratique est à revoir. On peut se ressourcer dans le passé sur les controverses de la représentation de la société civile dans les divers dialogues politiques organisés par Kabila, voire même lors des travaux de CNS ou Sun City.

- Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

La prise en compte des intérêts de la population dans la formulation, dans la mise en œuvre et le contrôle des actions des autorités publiques. Ou donner les points de vue des habitants sur le sujet qui exige le consensus.

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Oui, Sur le processus électoral (j'avais rencontré le président de la CENI avec mes camarades de la Lucha). Souvent les acteurs de la société civile sont caporalisés par les pressions/intérêts égoïstes des politiciens. J'ai participé à des échanges avec certaines autorités politiques dans le cadre des actions de la LUCHA. Mais cela s'obtenait toujours après les actions de la rue.

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Le cadre de la société civile des ONGDH, les Mouvements citoyens etc.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Oui, les réformes structurelles et profondes sont importantes. Les institutions de la RDC doivent subir les réformes pour recouvrer leur indépendance et permettre leur efficacité. L'exemple de CENI, LA COUR CONSTITUTIONNELLE, l'armée ou les services de sécurité, etc. est révélateur. Ces institutions reçoivent les instructions politiques pour agir. Peut-être la dynamique va changer avec cette république des juges qui s'organise et se façonne mollo mollo. Sans cela, la démocratie en RDC restera théorique.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

L'apport des mouvements citoyens est considérable dans le sens de l'éveil citoyen et du fait que ces derniers exigent des comptes aux décideurs. A titre d'exemple, la contribution de LUCHA et FILIMBI dans la lutte de l'alternance détournée obtenue en 2018 a été significative. Les partis politiques ont détruit la RDC.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Oui, Une coexistence doit être organisée afin de cimenter la démocratie. Les partis politiques cherchent à conquérir le pouvoir alors que les mouvements citoyens travaillent pour la conscientisation de la population. Dans le passé récent, LUCHA ou Filimbi a interagi avec les partis politiques de l'opposition afin de chasser KABILA au pouvoir. Cela a été possible car l'objectif commun à ce moment-là était de chasser JKK qui voulait se maintenir à tout prix. Cependant chaque structure/organisation gardait ses objectifs initiaux et son autonomie de fonctionnement. La relation doit prévaloir sur les sujets qui exigent de consensus national. Même la gouvernance exige l'interrelation entre les acteurs. L'un dirige le pays et l'autre contrôle et demande de comptes. C'est cela la clé de la relation, et pas une relation basée sur la domination de l'un contre l'autre (Mouvements citoyens). L'exemple de LUCHA est d'un enseignement pratique. LUCHA garde ses valeurs et ses principes en dépit de sa collaboration avec les autres acteurs du paysage congolais.

Lieu et date : Paris, le 13 juin 2020

Initiales de vos noms : BM

Votre statut social : étudiant (Militant Lucha).

Annexe 11 NNZ, Commission Justice et Paix paroisse saint Kizito (Kinshasa), 20 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

C'est un pouvoir qui ne vient pas du peuple. Ce sont des gens que la CENI a nommé.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

Le pouvoir en RDC est du genre monarchique.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? **Oui !**

• Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

En mettant la pression pour que la CENI organise les élections crédibles qui nous donneront les vrais représentants, un bon gouvernement et les bons gouverneurs.

- Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

A les emmener à remplir leur devoir civique et citoyen ; concernant leur droit et devoir.

- Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS

- Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

OUI ! Au referendum ; aux élections ; aux marches contre la révision de la constitution ; les marches du CLC.

- Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Oui ! Un exemple positif et lors de la marche du 19 quand le gouvernement avait l'idée de modifier la constitution et la pression contre la machine à voter.

- Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Oui ! Premièrement, la réforme doit porter sur la loi électorale et les élections doivent se faire à deux tours comme en 2006.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

- Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements citoyens font pression pour la bonne marche des institutions et le bien-être de la population congolaise.

- Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Oui ! pour que chaque partie puisse faire son travail, les partis politiques font leur travail et les mouvements citoyens pour faire la pression ; pour éveiller la population sur les enjeux politiques.

- Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

RAS

Lieu et date : Kinshasa, le 20 juin 2020

Initiales de vos noms : NNZ

Votre statut social : Commission Justice et Paix, paroisse saint Kizito

Annexe 12 FML, Société civile congolaise (RDC), 22 juin 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

L'État congolais exerce son pouvoir à travers les institutions qui agissent au nom et pour le compte de celui-ci. Seulement, la gestion de ces institutions renseigne le primat de l'intérêt partisan sur l'intérêt général du peuple.

2. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

En RDC, le souverain primaire n'est pas d'accord avec ses représentants qui nagent à contre-courant de ses intérêts. En effet, les actions des élus ont notamment pour motivations leurs propres fortunes et la défense de leurs camps.

II. Conception de la démocratie

3. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? Oui !

- Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Une participation citoyenne s'impose. Cette participation doit s'exercer à travers la dénonciation des abus de pouvoir orchestrés par les dirigeants dans leurs attributions. Elle passe également par des activités d'éveil patriotique en faveur de la formation de la conscience citoyenne.

- Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

La participation citoyenne a un effet positif à géométrie variable. Les retombées consécutives à celle-ci vont du respect des textes légaux à l'amélioration de la vie sociale de tous les citoyens, avec comme pivot la paix sociale.

- Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

RAS.

- Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

J'y ai déjà pris part en qualité de secrétaire général adjoint d'une organisation des jeunes (CRJK). Il était question des forums de lutte contre les antivaleurs en milieux juvéniles et d'initiation à la citoyenneté. Malgré l'engouement fébrile, les participants en étaient édifiés.

- Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Quelques dispositifs de la participation citoyenne sont notamment les syndicats, les organisations des droits humains, les institutions d'appui à la démocratie.

- Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

La pratique de la démocratie en RD Congo accuse plusieurs irrégularités et subit une réforme. La réforme portera sur le système électoral, en modifiant la loi sur la CENI qui porte les germes des contestations post électorales.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

- Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements citoyens servent de garde-fous contre les abus de pouvoir en RD Congo. Ils éveillent la conscience du peuple dans la lutte pour le respect des lois de la République, la bonne gouvernance et préviennent toute éventuelle dérive politique.

- Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Les partis politiques et les mouvements citoyens ont une valeur en commun : la formation de la conscience citoyenne. De ce point de vue, ils doivent, pour que ceux-ci rappellent le respect des règles de jeu démocratiques souvent escamotées par la tendance politicienne des partis politiques.

- Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

RAS.

Lieu et date : Kinshasa, le 22 juin 2020

Initiales de vos noms : F.M.L

Votre statut social : Société civile congolaise

Annexe 13 ADKM, Citoyen, Kinshasa (RDC), 21 juillet 2020

I. Représentation

1. Comment concevez-vous le pouvoir institutionnel en R.D. Congo ?

Le pouvoir institutionnel est déterminé par la constitution et le choix des animateurs se fait par la délégation du peuple, soit par voie d'élection ou par nomination faites par les représentants choisis.

III. Que diriez-vous (penseriez-vous) du pouvoir représentatif (des élus) en R.D. Congo ?

A l'heure actuelle, depuis que les élections se sont déroulées dans ce pays, la représentativité pêche par manque de clarté, de crédibilité et même de valeur de la compétence de la plupart des élus. Encore que ces élus ne sont pas susceptibles d'avoir l'esprit du service vis-à-vis de la population.

II. Conception de la démocratie

III. Le régime politique de notre pays en général et le fonctionnement des provinces nécessitent-ils une participation citoyenne ? Oui et non !

- Si oui ! Comment et selon quelles modalités ? Sur quels types de sujets ?

Il est révolu le temps où l'on imposait les décisions émanant de la hiérarchie sur les populations par rapport à leur milieu de vie. Les projets conçus dans les tours d'ivoire ne calquent pas avec le désidérata des populations. Il y a donc lieu de faire la démarche contraire en faisant en sorte que l'initiative parte du milieu ambiant des populations pour la faire remonter au niveau supérieur d'où l'effort sera consenti pour mettre les moyens qui conviennent pour la satisfaction des autochtones.

• Quels seraient, selon vous, des avantages à faire participer les citoyens à la décision politique ?

Il est de même pour certains choix en faveur des animateurs qui ont bonne connaissance des milieux locaux.

• Si non ! que redouteriez-vous dans la participation citoyenne ?

L'inquiétude tient à une certaine incompréhension au niveau du citoyen lambda. En effet, la participation demande la prise de conscience de la prise en compte de sa part dans l'édification de la nation. Il y a lieu d'entreprendre une éducation politique de base pour les citoyens. Il me vient à l'idée de faire comprendre aux citoyens qui n'ont pas leur propre considération qu'on ne doit pas tout le temps attendre de la nation, mais plutôt se poser la question que peut être sa contribution pour la nation. D'autre part, les animateurs (les leaders d'opinion aiment toujours laisser la population dans une certaine ignorance et quand ils s'expriment, ils veulent que la population prenne leurs dires comme des vérités toutes faites, lesquelles ne doivent souffrir d'aucune contestation.

• Avez-vous déjà pris part à des mécanismes de participation citoyenne ? Lesquelles ? Que pouvez-vous en dire ? Quel y était votre statut ?

Il m'est arrivé une seule fois de participer à une rencontre où un édile de la ville province de Kinshasa devait parler du budget de la ville. La question que j'ai eu à lui poser l'a fortement irrité, au point qu'il a même failli me traiter de perturbateur, d'élément trouble-faite. De même lorsque l'opération d'enlèvement des ordures ménagères avait débuté avec pour point de décharge un centre érigé à Mpasa/Bibwa, un sénateur a voulu faire croire aux gens que cela était une opération salvatrice. Mais j'ai essayé de leur faire voir que le traitement des ordures avait évolué et qu'on ne devait pas en rester à l'enfouissement de toutes les ordures, plutôt que de créer un centre de tri pour un management écologique avec recyclage, récupération, etc.

• Connaissez-vous des exemples de dispositifs de participation citoyenne au niveau local ? Provincial ? National ?

Organisation de la participation au niveau des rues, notamment avec les travaux manuels (salongo), avec une structure bien établie sous l'égide du chef de la rue ; au niveau du quartier avec un responsable reconnu, le chef de quartier qui dispose d'une certaine administration ; puis vient la commune, avant d'en arriver à l'échelon de la ville. Sur le plan des élections, jusqu'à présent, la participation citoyenne va du vote des députés selon les circonscriptions locales (district) pour porter le choix sur les représentants de l'Assemblée provinciale ; au niveau national, il y a les élections présidentielles et des représentants nationaux de la chambre basse. Pour ce qui est des représentants de la chambre haute, le Sénat, les élections se font au suffrage indirect par les représentants provinciaux, lesquels répondent au nom des électeurs qui les ont choisis à ce niveau.

• Pensez-vous que la pratique démocratique R.D. Congolaise devrait subir une réforme ? Si oui, laquelle et de quelle manière ?

Une réforme de fond en comble. Pour le respect du principe de la séparation des pouvoirs. De plus, une bonne pédagogie pour permettre aux citoyens de mieux cerner le bénéfice que le pays aurait à tirer dès lors que chaque citoyen aurait fourni quelque chose comme apport dans la construction du pays. Et de là, créer un lien affectif pour ce citoyen qui a conscience que sa part est présente dans l'édification de la nation.

III. Regard sur les partis politiques et les mouvements citoyens

• Quel est votre avis sur les partis politiques et les mouvements citoyens ? (Leur apport)

Les mouvements citoyens auraient plus de raison d'être si chaque leader n'avait pas d'autres idées en tête. La loi sur la liberté d'association étant ce qu'elle est, il serait tout indiqué d'accorder un délai probatoire quant à la reconnaissance juridique. En effet, la plupart des mouvements n'existent que de nom et sur terrain, on ne trouve pas une existence réelle du groupe.

• Quelle relation souhaiteriez-vous établir entre les partis politiques et les mouvements citoyens ? doivent-ils coexister ? Si oui, selon quelles modalités de participation ?

Relation de collaboration. Les mouvements agissant comme des groupes de réflexion avec des idées innovatrices et qui favoriseront le développement.

• Si non ? Lesquels devraient disparaître (les partis ou les mouvements citoyens) ? Pourquoi ?

Il y a pléthore des partis politiques et même des mouvements citoyens. Sans pour autant parler de la réforme de la loi, tout au moins insérer un amendement sur l'effectivité du parti ou du mouvement.

Lieu et date : Kinshasa, le 21 juillet 2020
Initiales de vos noms : A.D.K.M.
Votre statut social : Sans parti politique

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad